



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
Convention concernant la protection du patrimoine
mondial culturel et naturel



PROPOSITION D'INSCRIPTION DE LA VILLE HISTORIQUE DE GRAND-BASSAM SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL



Ex Palais
du Gouverneur

Un épisode de
l'Abyssin

Ex Hotel
des Postes et Douane

La Place Abyssin

Ville historique de Grand-Bassam

République de Côte d'Ivoire
Janvier 2012

SOMMAIRE

1. Identification du bien.....	6
2. Description du bien.....	9
3. Justification de l'inscription.....	39
4. Etat de conservation et facteurs affectant le bien.....	49
5. Protection et gestion du bien.....	52
6. Suivi.....	58
7. Documentation.....	62
8. Cordonnées des autorités responsables.....	66

Liste des plans

Situation de la ville historique	p 7
Délimitation	p 8
Délimitation fonctionnelle des zones	p 10
Edifices inscrits sur la Liste du patrimoine culturel national	p 11
Edifices d'intérêt patrimonial	p 11
Etat des édifices d'intérêt patrimonial	p 12
Plan de la voirie	p 12
Plan d'occupation du sol du village N'zima	P 12
Plan des plantations et végétation	p 13
Ancien hôpital	p 17
Palais de Justice	p 20
Palais du Gouverneur	p 21
Hôtel des Postes et Douane	p 22
Presbytère	p 23
Evêché	p 23
Wharf lagunaire	p 24
Evolution de la ville historique	p 37

Liste des cartes

Situation de la Côte d'Ivoire en Afrique p 6

Situation de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire p 6

Liste des photographies

Vue aérienne de la ville historique	p 8
Véranda avec les fenêtres en persienne	p 14
Vue aérienne de la zone résidentielle	p 15
Vue d'une rue engazonnée et en terre stabilisée	p 15
Maison DIAW	p 16
Vue de l'ancien hôpital aménagé en Direction départemental de la santé	p 16
Zone administrative	p 17
Alignement de manguiers centenaires	p 18
Bâtiment de la Préfecture	p 18
Maison des gardes de la sous préfecture de Grand Bassam	p 18
Motifs géométriques	p 19
Vue actuelle du palais	p 19
Vue de l'ancien palais	p 19
Ancien palais du Gouverneur	p 20
Eglise et presbytère	p 22
Vue de la nef	p 22
Phare	p 23
Wharf maritime	p 24
Embarquement	p 24
Voie decauville	p 25
Vue aérienne de la zone commerciale	p 25
Maison GANAMET	p 27
Maison Edouard AKA	p 27
Maison NOUAMA	p 28
Maison TREICH LAPLEINE	p 28
Maison KETOURE	p 28
Vue aérienne du village	p 29
Ancienne cour royale	p 29
Nouveau Palais royale	p 30
Place ABYSSA	p 31
Forêt sacrée BOUAKEY	p 31
Monument du SIDER	p 31
Monument du gros lot	p 32



Plan n°2 de la ville de Grand-Bassam et situation de la ville historique
 Source : Archives du Comité Opérationnel



Plan n°3 de la ville de Grand-Bassam et situation de la ville historique
 source: archives cabinet AUP

1.c. Nom du bien: Ville historique de Grand-Bassam

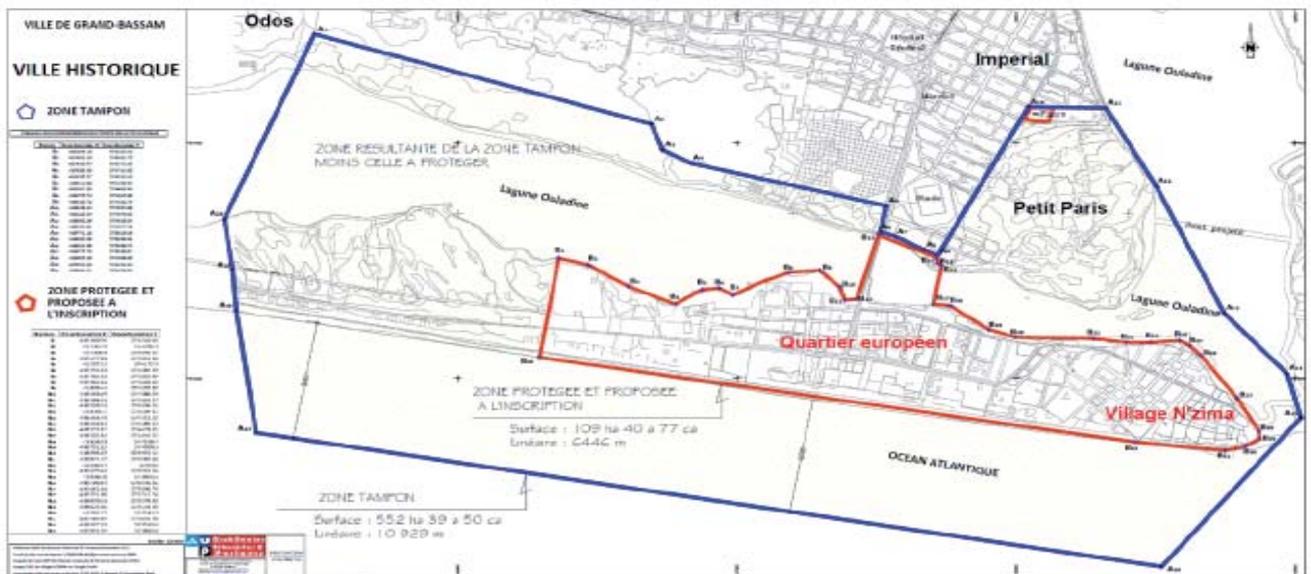


Photographie n°1: Vue aérienne de la Ville historique de Grand-Bassam
Source. Archives du 43^{ème} BIMA¹

1. d. Les coordonnées géographiques à la seconde près.

La Ville historique de Grand-Bassam est située à 3°44' 00" de longitude Ouest et 5°12'85" de latitude Nord.

1. e. Plan indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celle de la zone tampon



Plan n°1 : limites du bien proposé pour inscription et de la zone tampon
Source : cabinet d'architecte AUP

1. f. Surface du bien proposé pour inscription (hectares) et de la zone tampon proposée (en hectares)

Surface du bien proposé : 109 ha 89 a 19 ca

Zone tampon : 442 ha 50 a 31 ca

Total : 552 ha 39 a 50 ca

2- DESCRIPTION

2. a. Description du bien

Le site de la Ville historique de Grand-Bassam se situe au sud de la commune. Limité au Nord par le quartier Impérial, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le cimetière et à l'Est par l'embouchure du fleuve Comoé, il est formé d'un cordon littoral étroit situé entre l'Océan Atlantique et la lagune Ouladine.

On y accède, du quartier Petit Paris, par le Pont de la Victoire. Les éléments structurant son paysage sont : la lagune Ouladine, le fleuve Comoé, le cordon littoral Atlantique partiellement boisé. Le rivage de l'océan est constitué d'une plage de sable d'une largeur de 30 à 50 m, bordée de cocotiers, de tamaris et de filaos assurant une protection des bâtiments contre l'érosion marine. La qualité du site, mariant terre et plan d'eau, réside dans son écrin végétal qui estompé sensiblement l'aspect purement minéral du tissu urbain.

La Ville historique comprend deux entités aux architectures bien marquées, à savoir, le quartier européen et le village N'zima.

Le quartier européen se caractérise par des constructions de type monumental occupant de grandes parcelles. Il comporte des centaines d'édifices à vocation résidentielle, commerciale et administrative datant, pour la plupart, de la fin du XIXe siècle et du premier quart du XXe siècle. On y trouve notamment des monuments commémoratifs, des vestiges d'infrastructures portuaires (voies decauville, wharf maritime, le débarcadère lagunaire) et divers autres témoins des activités économiques et commerciales (maisons de commerce, établissements financiers, entrepôts, marché aux poissons et légumes). Ces édifices de type colonial, donnent à la ville un aspect de vieille ville d'architecture européenne transplantée dans un paysage africain.

Conçu depuis la fondation de la ville, l'aménagement paysager du quartier européen reste largement préservé. Il se caractérise par un couvert végétal relativement dense. En témoignent des alignements d'arbres, et la présence de pelouses et de jardins.

Le village est caractérisé par trois types d'habitats, à savoir l'habitat d'influence coloniale, l'habitat de type

moderne avec utilisation de matériaux durables et l'habitat de type traditionnel comportant deux sous catégories : les constructions en matériaux mixtes et les constructions en matériaux locaux essentiellement en végétal.

A la différence du quartier européen, le village N'zima se caractérise par une densité de son bâti occupant la quasi-totalité des parcelles. On y trouve deux types de voiries, l'une à trame orthogonale liée au lotissement de 1908 et l'autre, plus étroite et sinueuse.

Le réseau viaire et l'ensemble des espaces bâtis et non bâtis présentent une diversité de centres d'intérêts en lien avec l'activité politique, économique sociale et culturelle de la communauté villageoise.

La présence de la place Abyssa, de la forêt sacrée, des monuments "Sider", "Gros lot" et le site de "fumage de poissons" participent de ces centres d'intérêts autour desquels s'organise la vie sociale, politique, économique et culturelle du peuple N'zima.

La Ville historique, avec son site lié le phare, est traditionnellement divisé en quatre zones définies par leurs caractéristiques fonctionnelles, urbaines et architecturales qui sont :

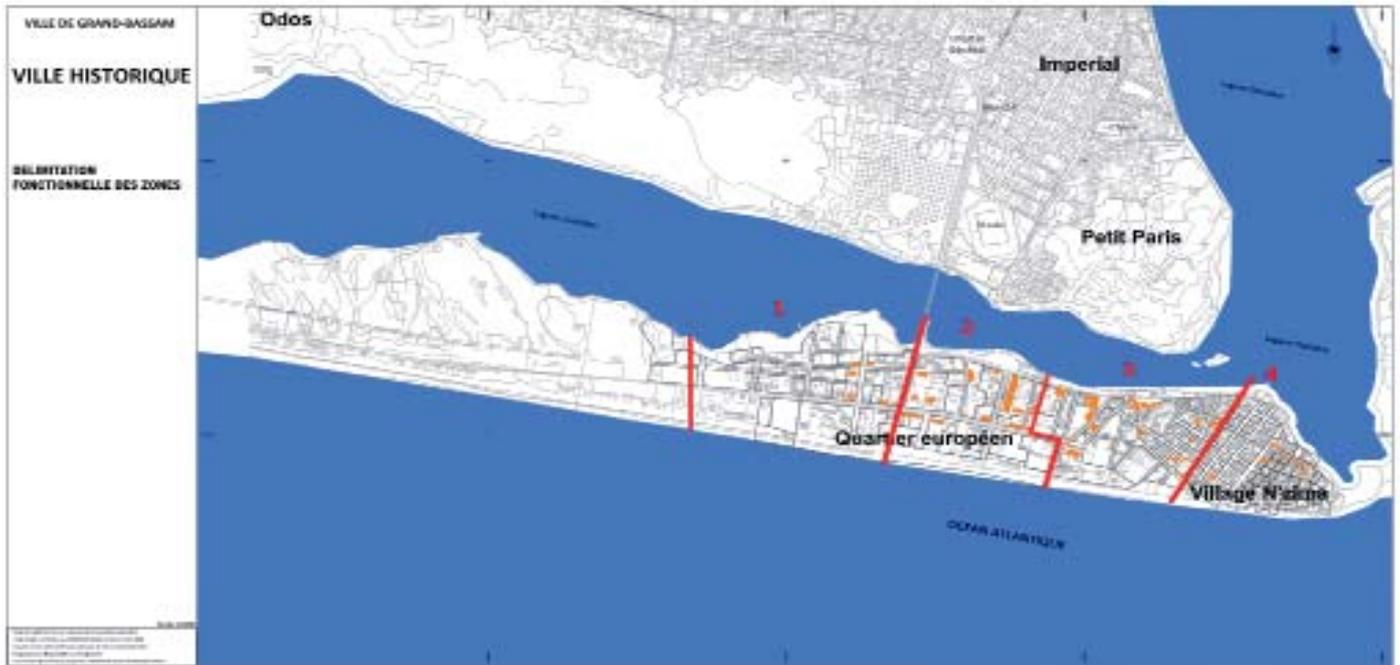
Zone 1 : la zone résidentielle

Zone 2 : la zone administrative

Zone 3 : la zone commerciale

Zone 4 : le village N'zima

NB : Toutes ces caractéristiques sont visualisées par des plans et photographies joints au dossier.



Plan n° 4 : délimitation fonctionnelle des zones
Source : cabinet d'architecte AUP

Caractères communs aux quatre zones du site

La Ville historique est essentiellement occupée par des habitations, des édifices à vocation publique, religieuse, commerciale et des équipements touristiques.

Vingt (20) édifices sont classés patrimoine national. Ils sont pour la plupart localisés dans les quartiers administratif et résidentiel.

La Ville historique dispose de plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial répartis selon leur niveau de dégradation. Ainsi nous avons 24% en bon état, 48,5% en moyen état, 15, 5% en mauvais état et 12% en ruine nécessitant des travaux d'entretien, de mise en valeur, de réparation et de reconstruction.

La voirie : la voirie est tracée selon une trame orthogonale formant des îlots rectangulaires. La Ville historique dispose d'un réseau de voirie de 12 km, dont le tiers est revêtu, adressé et orthogonal.

La voirie s'organise autour de trois axes principaux que sont : le boulevard Angoulvant, le boulevard Treich-Laplène et le boulevard Louis Alphonse Bonhore.

Les voies du village se présentent sous deux formes. Il existe des voies qui sont le prolongement de celles venant du quartier européen perpendiculaires au boulevard de l'Abyssa et celles très étroites qui sont dans la partie non lotie du village.

Occupation du sol : la densité de construction, sur chaque parcelle du quartier européen n'est pas supé-

rieure à 50% de la surface du terrain. Les constructions respectent un recul de deux mètres par rapport à la clôture des lots mitoyens et ne dépassent pas deux étages sur rez-de-chaussée. Cette disposition du bâti proche de la rue permet donc d'avoir un grand jardin derrière la maison.

Végétation : on note les alignements d'arbres le long de la voirie principale et de certaines rues de desserte. Elle est essentielle dans la définition des caractéristiques paysagères de la ville.

La Ville historique dispose d'une végétation qui varie d'une zone à une autre. Ainsi, Les zones administratives et résidentielles, sont très végétalisées, à la fois par leurs parcelles largement plantées mais aussi par leurs alignements d'arbres le long des rues et leurs trottoirs engazonnés tandis que la zone commerciale est très sablonneuse.

au niveau du la zone du village la végétation est concentrée sur la berge maritime au sud et à l'extrême Est vers l'embouchure. Elle est essentiellement constituée de cocotiers.

EDIFICES D'INTERET PATRIMONIAL



Plan n°5 : édifices inscrits sur la liste du patrimoine culturel national
 Source : CCT/BNEDT 2008

EDIFICES D'INTERET PATRIMONIAL



Plan n°6 : édifices d'intérêt patrimonial
 Source : CCT/BNEDT 2008

Edifice exceptionnel :

édifice dont le caractère architectural ou le rôle dans l'histoire de la ville sont remarquables et très importants. Ils devraient être restaurés à l'identique.

Edifice remarquable:

édifice majeur dont les caractéristiques typologiques imposent qu'il soit préservé.

Edifice ordinaire :

édifice dont les caractéristiques banales et conventionnelles nécessitent qu'il soit maintenu et protégé dans une perspective de continuité urbaine ou paysagère.

ETAT DES EDIFICES D'INTERET PATRIMONIAL

ETAT EXISTANT DES EDIFICES D'INTERET PATRIMONIAL



Plan n° 7 : état des édifices d'intérêt patrimonial
Source : CCT/BNETD 2008

PLAN DE LA VOIRIE



Plan n° 8 : Voirie
Source : CCT/BNETD 2008



Plan n°9 : Plan d'occupation du sol n'zima
Source : Cabinet AUP



Plan n° 10 : Plan de plantations et de végétations
Source : CCT/BNETD 2008

Bâti :

il se caractérise par une typologie architecturale appelée la « maison à véranda ». Elle se décrit comme suit : le bâtiment principal est de forme oblongue d'une profondeur de 14 mètres environ avec sa façade longitudinale sur la rue (l'édifice est toujours parallèle à la rue). Il comporte un rez-de-chaussée et un étage. Les pièces sont en enfilade et traversantes, ce qui permet leur ventilation transversale. Cette partie centrale maçonnée est entourée sur son pourtour par une galerie couverte (type véranda) souvent en bois dont la toiture est supportée par des fines colonnes. L'étage de la galerie est bordé par un garde de corps ajouré en bois, ou à période plus récente, par un claustra de ciment armé. Les galeries sont souvent protégées à l'étage par des dispositifs de menuiserie type persienne ouvrant « à l'italienne » (de bas en haut) permettant un contrôle de la lumière.

Hauteur :

la hauteur maximale est R+2, cependant dans le quartier européen la majorité du bâti est à R+1.

Volumétrie :

elle est parallélépipédique.

Toitures :

Elles sont à deux ou quatre pentes, avec une inclinaison minimale de 30° par rapport à l'horizontal au départ de la rive. Certaines sont en tuiles canales (pour les plus anciennes), les autres, celles qui ont été rénovées, sont en plaques de fibrociment.

Structure :

Les murs sont en général tous porteurs et participent de la structure du bâtiment.

Maçonnerie :

Elle est en briques cuites associées au ciment, au fer et au bois madrier. Les murs sont enduits à l'intérieur comme à l'extérieur.

Protection thermique :

la bonne isolation thermique est due à la fois aux larges ouvertures type persienne, à l'enfilade des pièces permettant une ventilation transversale d'une part ; et à l'orientation générale Nord-Sud des bâtiments d'autre part.



*Photographie n°2: Une véranda avec ses fenêtres en persiennes
Source : Archives du Comité Opérationnel*

Clôtures : elles sont en bordure de la voirie principale et sont alignées de manière à laisser libre un espace minimal de deux mètres, compté à partir du bord de la chaussée, constituant le bas côté sablonneux. Les clôtures des lots en bordure des voiries secondaires sont alignées sur les bornes. La hauteur des clôtures varie entre deux et trois mètres. Elles sont ajourées et construites en ciment armé aux motifs géométriques.

Caractères spécifiques à chacune des quatre zones de la Ville historique

Zone 1 : La zone résidentielle.



*Photographie n°3 : Vue aérienne de la zone résidentielle
Source : Archives 43^{ème} BIMA*

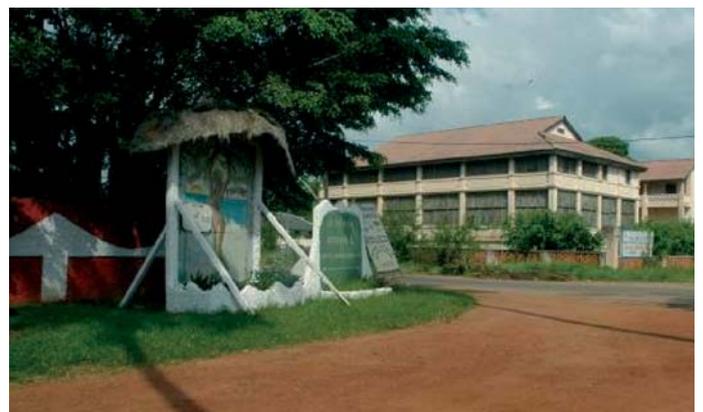
Cette zone à vocation résidentielle occupe la partie Ouest de la Ville historique et abrite des constructions hôtelières de types architecturaux variés. Elle est limitée par le boulevard Angoulvant à l'Est et par le cimetière à l'Ouest. La zone est caractérisée principalement par des habitations de type colonial et de nombreux restaurants relativement récents (1960) situés sur sa partie balnéaire. Les résidences étaient concentrées sur le côté lagunaire, au Nord du cordon littoral. La partie maritime n'était pas construite cependant, elle était largement plantée. Cette disposition de l'habitat colonial dans la partie Nord de la presqu'île devait permettre aux maisons d'être mieux protégées des raz- de- marée et des tempêtes.

Elle a une superficie de 30 ha 75 a 66 ca et comporte 53 parcelles mises en valeur dont 09 complexes hôteliers. On y dénombre 87 bâtiments principaux et 44 annexes en dehors des complexes hôteliers.

Voirie

la voie principale est constituée, de l'Est à l'Ouest, par le boulevard Treich-Laplène bitumé aux bas côtés sablonneux. Ce boulevard est au centre du cordon littoral et distribue des rues secondaires qui lui sont perpendiculaires au Nord. Du côté Sud, les parcelles végétalisées sont contiguës et les voies secondaires sont en terre stabilisée avec des trottoirs engazonnés. Le cas de la rue du lieutenant Welfe est particulièrement remarquable :

- la chaussée est bitumée et bordée de chaque côté par un passage maçonné de pavés de béton pour les piétons ;
- les trottoirs sont engazonnés et entretenus comme des jardins privés par les riverains.



*Photographies n°4 et 5 : Vues d'une rue engazonnée et en terre stabilisée
Source : Archives Comité Opérationnel*

Hauteur :

dans cette zone, on trouve des bâtiments à niveau R+1 R+2 et de plain-pied

Exemples de bâtiments remarquables

- La maison Diaw.



*Photographie n°6: Maison Diaw
Source : Archives Comité Opérationnel*

Construite en 1910, cette maison située rue Marcel Monnier est restée dans son état d'origine et est très bien entretenue. Elle est située au centre d'une parcelle plutôt profonde et un espace non planté la sépare de la rue. Elle n'occupe qu'un rez-de-chaussée et possède le plan conventionnel typique, de la maison à véranda : le corps du bâtiment central logeant trois pièces en enfilade, est entouré d'une galerie-véranda sur tout le pourtour. La maison est surélevée sur un socle de pierres équarries assurant ainsi une protection par rapport aux remontées capillaires.

Les matériaux sont en maçonnerie pour les murs et les cloisons et en bois pour les persiennes qui clôturent la véranda. Le plancher et le plafond rampant de la véranda sont en bois. Le toit est couvert de tuiles mécaniques. La façade de la maison côté rue est symétrique et marquée par deux perrons semi-circulaires d'accès à la véranda. Les dépendances et services occupent le jardin derrière la maison.

La véranda a été découpée en plusieurs parties par l'adjonction de cloisons perpendiculaires afin de créer des espaces habitables supplémentaires. Une salle de bain et une cuisine ont été construites aux deux angles arrière de la maison, laissant libre la circulation de la véranda. La maison a gardé toute son intégrité d'origine et à ce titre, elle est un exemple de la typologie de l'architecture coloniale de Grand-Bassam.

Cette zone comporte plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial qui se déclinent en bâtiments exceptionnels et remarquables :

- Bâtiments exceptionnels :

Mess des officiers

- Bâtiments remarquables :

Maison Diaw

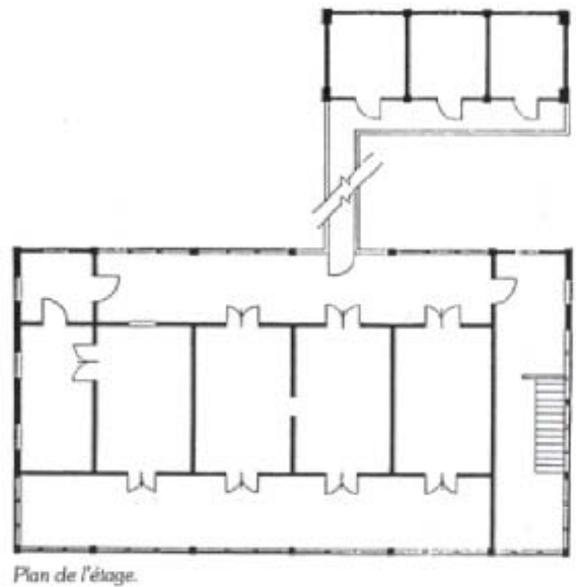
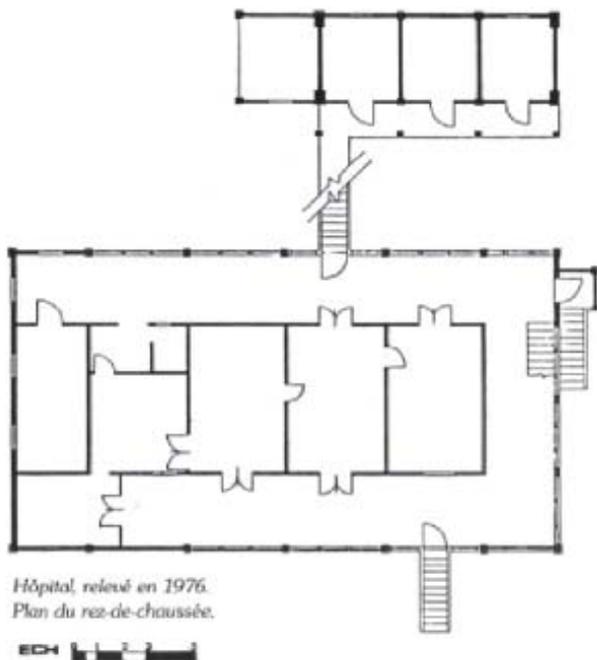
Ancienne école régionale

Ecole Primaire Publique 4 (E.P.P.4)

Ancien hôpital



*Photographies n°7 et 8 : Vues de l'ancien hôpital
aménagé en Direction départementale de la Santé
Source : Archives Comité Opérationnel*



Plan n° 11 : Plan de l'ancien hôpital
Source : Ministère des Affaires Culturelles, Architecture coloniale en Côte d'Ivoire.

Zone 2 : La zone administrative

La zone administrative est la partie centrale de la Ville historique. Elle abrite la plupart des services administratifs et trois entités religieuses. (Evêché, Presbytère et Eglise).



Photographie n°9 : Vue aérienne de la zone administrative
Source : 43^{ème} BIMA

Elle commence par le boulevard Angoulvant à l'Ouest et se termine par la rue Général Mangin à l'Est. Elle a une superficie de 22 ha 9a 39 ca. Elle comprend deux (02) monuments que sont la stèle érigée en hommage à Treich-Laplène (dressée à l'angle de l'orphelinat sur le boulevard Louis Alphonse Bonheure) et le monument commémorant le centenaire du débarquement des premiers missionnaires catholiques. Elle comporte 16 bâtiments inscrits sur la liste du patrimoine national. (Cf. plan n°5)

Voirie :

L'axe principal du quartier est le boulevard Treich-Laplène d'orientation Est / Ouest le long duquel on trouve les édifices publics les plus importants (palais du gouverneur, palais de justice, postes, etc.).

Le deuxième axe principal est le boulevard Louis Alphonse Bonhoure d'orientation Est-Ouest le long duquel on retrouve l'alignement de manguiers centenaires.

Le boulevard Angoulvant situé dans le prolongement du pont de la Victoire, est perpendiculaire aux boulevards Treich-Laplène et Bonhoure.

La voirie secondaire de desserte est perpendiculaire au boulevard Treich-Laplène et distribue des îlots de part et d'autre de celui-ci. Elle est revêtue de terre stabilisée, ce qui donne une couleur ocre très caractéristique aux rues de cette zone.

Occupation du sol :

l'emprise des constructions est faible, 30% de la surface totale au plus, laissant la plus grande partie des terrains à des jardins plantés.

Végétation:

Elle est abondante et participe activement à la mise en valeur et au confort de l'habitat européen conformément aux théories hygiénistes issues de la révolution industrielle du XIXe siècle (influence du mouvement de la Cité jardin). Elle est de deux types : il y a d'abord des alignements d'arbres (cocotiers, palmiers, acacias, amandiers de Cayenne, filaos et manguiers,...) qui donnent aux boulevards et rues plantés un aspect noble et monumental. Ensuite, il y a les arbres plantés à l'intérieur des parcelles. Enfin, il y a les trottoirs engazonnés dans lesquels sont plantés les arbres d'alignement. Certains sont malheureusement délaissés, d'autres sont bien entretenus par les riverains (qui les traitent comme des jardins-avant). La rue du lieutenant Welfe est certainement, du point de vue du paysage urbain, la plus belle rue de Grand-Bassam. La végétation donne au paysage urbain l'aspect d'un parc aménagé. Néanmoins sur plusieurs parcelles, une tendance à la minéralisation est malheureusement perceptible.



Photographie n° 10 : alignement des manguiers centenaires le long du boulevard Bonhoure

Source : archives comité opérationnel

Bâti :

La zone administrative comporte le plus de bâtiments classés au titre du patrimoine national. Ce sont : la Mairie, le Palais du Gouverneur, le Palais de Justice, la Compagnie des Chargeurs Réunis, l'ancienne Direction des Postes et Douanes (actuelle Maison du Patrimoine Culturel), l'ancienne Préfecture, l'ancienne Maison du Trésor, la C.F.A.O, l'ancien Marché et la C.F.C.I.

Certains bâtiments relèvent de la technique du préfabriqué introduite à Grand-Bassam à partir de 1893, ce sont : l'Hôtel des postes et douanes, le Palais du Gouverneur, l'évêché actuel etc. Ils furent adaptés et remaniés. Certains changèrent d'affectation (le Palais du Gouverneur, actuel Musée National du Costume, l'Hôtel des postes et douanes devenu Maison du Patrimoine Culturel).

Implantation :

A l'exception du Palais du Gouverneur et de la préfecture, qui sont au centre de leur parcelle, les bâtiments sont pour la plupart alignés sur la rue, mais en retrait de deux mètres par rapport à la clôture. Du fait de cette position du bâtiment côté rue, la parcelle comprend un grand jardin arrière.



Photographie n°11: bâtiment de la préfecture de grand-bassam
source: archives comité opérationnelle



Photographie n°12: Maison des gardes de la sous-préfecture
source: archives comité opérationnelle

Clôtures :

les plus anciennes sont de simples barrières matérialisées par une légère ossature en ciment armé, laissant voir la végétation à laquelle elles servent aussi de support. Ces clôtures jouent un rôle important dans le caractère de parc aménagé de cette zone et dans la définition du caractère paysager de la rue. Leurs motifs ornementaux sont rationnels et géométriques.



*Photographies n°13 ; 14 ; 15 : Les motifs géométriques des clôtures de ciment armé dans la Ville historique
Source : archives comité opérationnel*

Cette zone comporte plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial qui se déclinent en bâtiments exceptionnels et remarquables :

- Bâtiments exceptionnels :

- Palais de justice
- Palais du gouverneur
- Maison du Patrimoine Culturel (ancienne poste et douane)
- Evêché

- Bâtiments remarquables :

- Limonaderie (actuelle maison Morisson)
- Préfecture (ancienne sous-préfecture)
- Maison des artistes (ancien bâtiment des Chargeurs réunis)
- Eglise
- Presbytère
- Ancien siège de la C.F.A.O.

• Bâtiments exceptionnels

Le Palais de justice.

Cet édifice, un des plus grands de la Ville historique, a été construit en 1911 pour abriter le tribunal de première instance. Il est situé sur le boulevard Treich-Laplène face au Palais du Gouverneur. A l'époque coloniale, il était le principal centre d'administration de la justice de la colonie. Sa longueur est de 41,30 mètres et sa largeur de 15,60 mètres. Il possède un rez-de-chaussée et un étage auquel on accède par trois escaliers localisés sur la façade arrière (façade sud) : un double escalier axial pour distribuer les pièces centrales et deux escaliers latéraux localisés sur chaque pignon. Il est entouré sur les quatre côtés d'une galerie soutenue par des colonnes de maçonnerie. La façade principale sur le Boulevard Treich-Laplène, est flanquée dans sa partie centrale d'un perron couvert qui forme un balcon à l'étage.



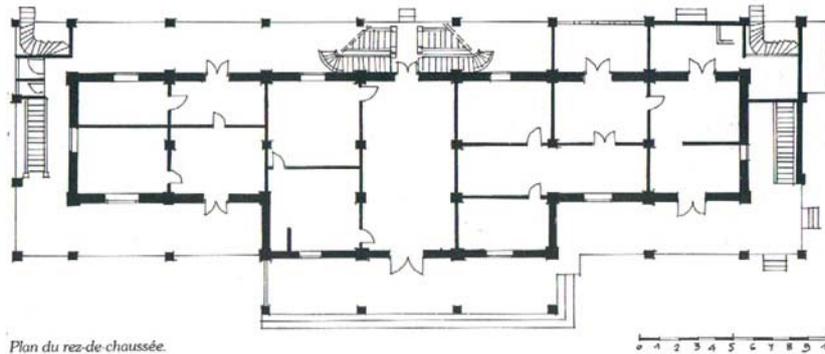
*Photographie n° 16 Vue ancienne du Palais de justice
Source : Ministère des Affaires Culturelles, Architecture coloniale en Côte d'Ivoire. (1977)*



*Photographie n°17: Vue actuelle du Palais de justice en ruine
Source : archives Comité opérationnel*



Palais de Justice - Relevé en 1975 - Façade Nord.



Plan du rez-de-chaussée.

Plan n°12 : plan du Palais de Justice

Source : Ministère des Affaires Culturelles, *Architecture coloniale en Côte d'Ivoire*)

Au rez-de-chaussée, le perron distribue un hall central et les bureaux de part et d'autre. Ils sont adossés l'un à l'autre, chacun s'ouvrant sur la galerie/véranda extérieure. A l'étage, les pièces sont traversantes et en enfilade éclairées et ventilées par des porte-fenêtres médianes. La galerie du premier étage est protégée par des persiennes en bois.

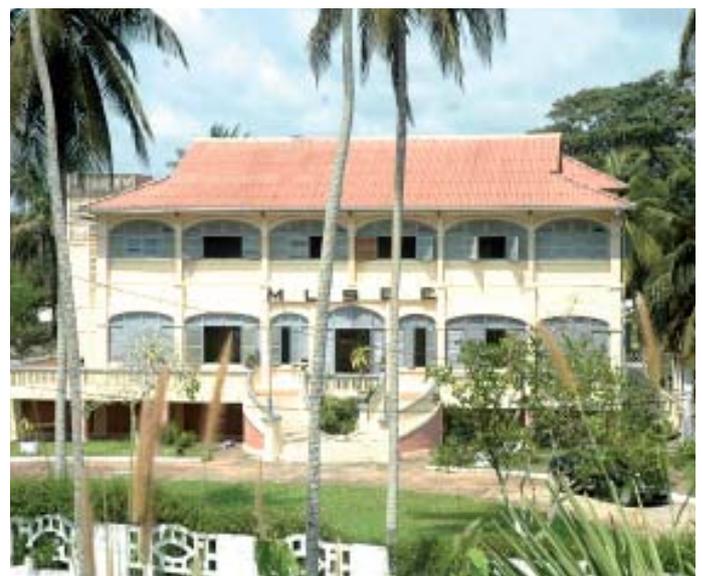
L'édifice est abandonné depuis 1954, date à laquelle les services judiciaires ont été transférés à Abidjan. Il est partiellement en ruine et la maçonnerie de béton armé est très dégradée par les vents marins et des plantes épiphytes.

Le Palais du Gouverneur.

Le Palais du Gouverneur a été le premier siège de la colonie de Côte d'Ivoire. Il est situé sur une très grande parcelle limitée au Sud par le Boulevard Treich-Laplène et au Nord par le boulevard Bonheure, parcelle dans laquelle sont également localisées la mairie et la préfecture.

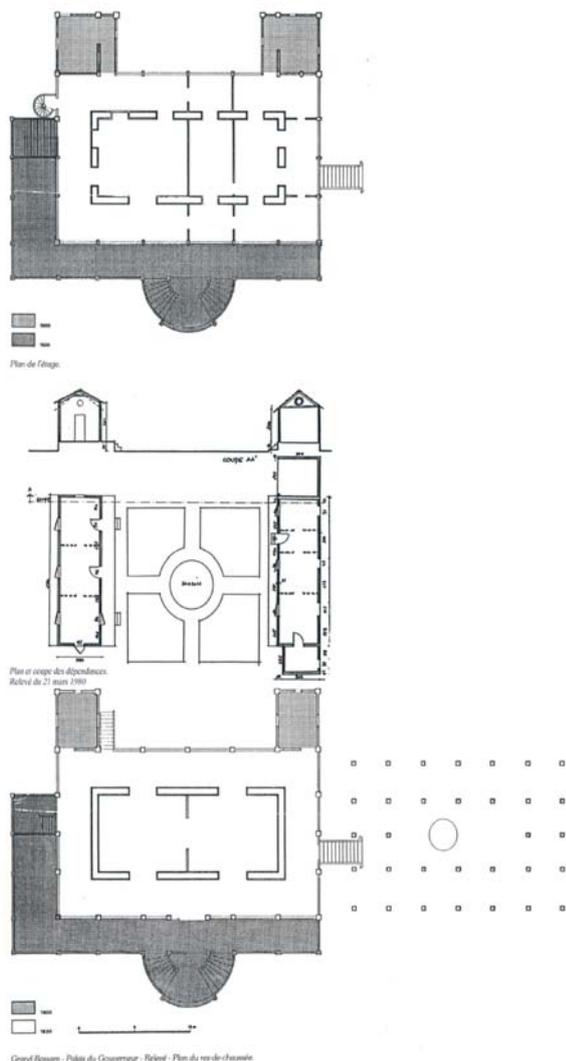
Les éléments préfabriqués avec lesquels il a été construit ont été livrés en avril 1893 : poutres et poutrelles métalliques en particulier. Son aspect en 1895, c'est-à-dire juste après sa construction, est différent de celui d'aujourd'hui. En effet, le bâtiment (soubassement + rez-de-chaussée + un étage) était entouré d'une véranda soutenue par des colonnettes métalliques de quatre travées sur les façades latérales et de six travées sur les façades Nord et Sud. Des escaliers droits reliaient les étages dans l'épaisseur de la véranda qui faisait le tour du bâtiment. Quelques années après sa construction, la structure métallique

extérieure a été enrobée de maçonnerie pour la protéger de la corrosion marine. Un nouvel escalier a été réalisé sur la façade Sud. Sur les façades longitudinales originales, l'axe central était marqué par une colonne, ce qui rendait impossible le traitement d'une entrée centrale. Aussi a-t-il été nécessaire de supprimer la colonne axiale du rez-de-chaussée pour la remplacer par une arcade centrale devant laquelle devait donc pouvoir se développer l'escalier à double rampe actuel.



Photographie n°18 : L'ancien Palais du Gouverneur réhabilité en musée

Source : archives Comité opérationnel



Plan n°13 : plan du Palais du Gouverneur

Source : Ministère des Affaires Culturelles, Architecture coloniale en Côte d'Ivoire

Le bâtiment possède un rez-de-chaussée surélevé au-dessus d'un soubassement (d'une hauteur de deux mètres) qui sert d'entrepôt. La structure étant constituée de poteaux (50 cm d'épaisseur) et poutres métalliques en treillis, les murs et les cloisons sont en maçonnerie de remplissage. Les murs extérieurs étaient formés d'une double paroi de briques posées de chant dont la partie vide centrale prenait l'air en soubassement pour l'évacuer dans la partie haute sous la toiture par un lanterneau central aujourd'hui disparu. Les cloisons intérieures étaient construites en briques posées à plat. Le rez-de-chaussée était occupé par quatre pièces de même dimension et en enfilade qui servaient de bureaux au gouverneur alors que les pièces de l'étage, identiques à celles du rez-de-chaussée, étaient réservées à son logement.

La lumière est contrôlée par des persiennes qui clôturent la véranda sur les deux niveaux.

En 1900 deux édicules en forme de pavillon furent ajoutés aux deux angles de la façade arrière du bâtiment pour y installer des services. A la même époque une terrasse a été ajoutée sur les façades Sud et

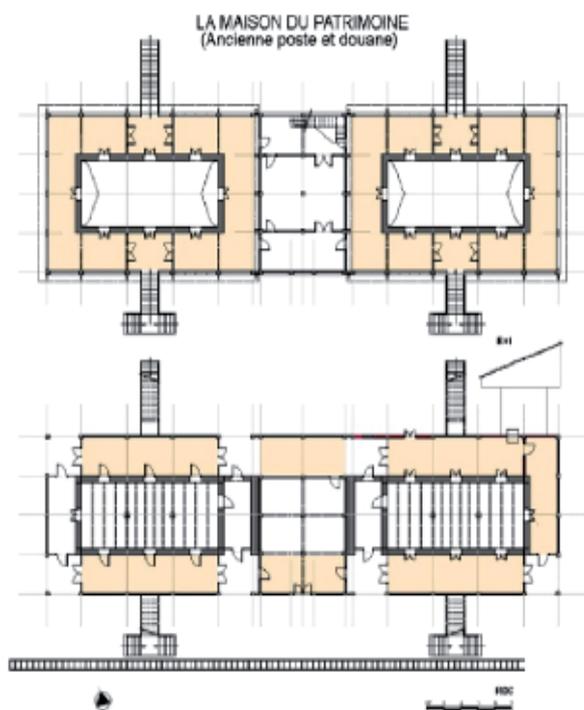
Ouest (incluant un escalier à deux volées droites) accompagnée d'un escalier central demi-circulaire à double volée.

Vers 1910, un nouveau bâtiment fut construit pour accueillir des bureaux sur une trame orthogonale de poteaux sur le côté Est du bâtiment. Il y avait aussi une sorte de salle d'audience (une salle des fêtes ou un théâtre) construite à l'arrière, dans le jardin, formée d'une nef principale flanquée de deux nefs latérales. D'autres dépendances avaient été également construites pour accueillir des services et bureaux secondaires localisés dans deux édifices modestes à rez-de-chaussée de part et d'autre d'un petit jardin centré sur la façade arrière de la résidence. Il ne reste plus rien des bureaux, sinon la structure des poteaux et la toiture qui servent aujourd'hui de forum des artisans. En 1925, l'aménagement intérieur a été révisé et les quatre pièces originelles ont été redistribuées. Le bâtiment a été reconverti en Musée National du Costume en 1981.

L'Hôtel des Postes et Douane

La Poste et Douane sont deux édifices qui ont été construits séparément sur une même parcelle bordant, du côté nord, le boulevard Treich-Laplène. Ils ont été réalisés en 1894 avec des éléments préfabriqués importés de France : structure porteuse métallique avec remplissage de briques hourdées à la chaux. La technologie est donc la même que celle du Palais du Gouverneur décrite plus haut. Une photographie de 1895 montre clairement la véranda métallique sur de fines colonnettes métalliques et le lanterneau en toiture qui servait à évacuer l'air chaud. Le rez-de-chaussée servait de bureaux pour la poste et d'entrepôt pour la douane. L'étage était occupé par les logements des fonctionnaires préposés. Chaque bâtiment avait un escalier droit perpendiculaire à la façade principale qui permettait l'accès à la véranda du premier étage. A l'origine les toits étaient couverts de tôle.

Au début du siècle, les galeries du rez-de-chaussée et de l'étage étaient persiennées. Plus tard un bâtiment central de deux étages était construit pour assurer la liaison entre les deux édifices d'origine, les deux escaliers droits étant alors supprimés. Dans les années 1980, les deux bâtiments étaient en ruine. Ils ont été restaurés entre 1993 et 2002 et accueillent aujourd'hui la Maison du Patrimoine Culturel. A l'occasion de la restauration, les deux escaliers d'origine ont été reconstruits à l'identique.



Plan n°14: Hôtel des Postes et Douane
(actuelle Maison du Patrimoine Culturel)
Source : Ministère des Affaires Culturelles,
(Architecture coloniale en Côte d'Ivoire.)



Photographie n°19: L'église et le presbytère



Photographie n°20: Vue de la nef centrale de l'église
Source : archives Comité opérationnel

L'église, le presbytère et l'évêché.

Le complexe édificiel de l'église catholique est composé de l'église paroissiale, du presbytère et de l'évêché. Lorsque Grand-Bassam devient la capitale, le gouverneur concède à la mission catholique une parcelle étroite et perpendiculaire au Boulevard Treich-Laplène. En 1896 une première église de petites dimensions (20 mètres de long et 7,70 mètre de large) et une maison des Pères (de mêmes dimensions) sont construites. Le presbytère était construit selon le type colonial conventionnel : un bâtiment central de maçonnerie entouré sur ses quatre cotés d'une véranda dont l'étage était en bois. L'église et le presbytère ont été détruits volontairement par le feu en 1899 pour lutter contre la fièvre jaune.

L'église a été totalement reconstruite en bois avec son plancher surélevé par rapport au sol sur un petit socle de maçonnerie

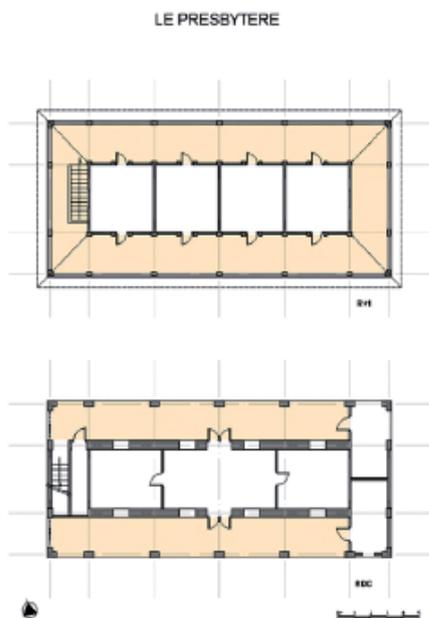
Bientôt en ruine, l'ancienne église nécessitait d'être reconstruite. Des dons venus de France ont permis alors de construire une nouvelle église en pierres et briques. Les tuiles de la toiture et les briques étaient fournies par la nouvelle briqueterie, construite à Moossou par le Père Hamard en 1901. Lui faisant face, dans l'axe même de l'église, un nouveau presbytère est également construit pour abriter les services et le logement du prêtre. Les deux nouvelles constructions sont entièrement réalisées en briques, apparentes ou enduites d'un mortier de chaux, à l'exception de la voûte en plein cintre de la nef centrale et les plafonds plats des deux nefs latérales de l'église qui sont en bois.

Pour ce qui concerne le presbytère, le bâtiment central est entouré d'une galerie couverte à arcades alors qu'à l'étage, la véranda est supportée par des piles carrées de briques avec un garde corps ajouré en ciment armé. Les deux édifices, séparés par une rue, forment un ensemble architectural remarquable qui, par ailleurs, est très bien entretenu.

L'évêché actuel est installé dans les locaux de l'ancienne chambre de commerce construite en 1894. A l'origine réalisée avec des éléments préfabriqués identiques à ceux qui ont été utilisés pour le Palais du Gouverneur, la structure a été recouverte de maçonnerie pour les mêmes raisons. Des arcs en briques en anse de panier ont été construits entre chaque poteau, et l'imposte ainsi réalisée a été remplie par

un claustra de ciment armé. Devenu commissariat de police puis logements de professeurs, le bâtiment abrite actuellement les bureaux de l'évêque de Grand-Bassam.

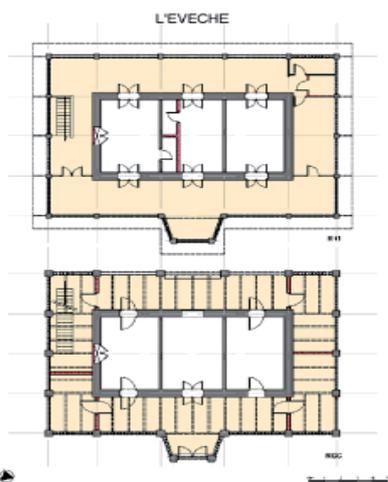
Le site du phare



Plan n° 15 : le Presbytère
Source : Ministère des Affaires Culturelles,
(Architecture coloniale en Côte d'Ivoire)



Photographie n°21: le phare de la Ville historique
de Grand-Bassam
Source : Comité opérationnel



Plan n°16 : Evêché
Source : Ministère des Affaires Culturelles,
(Architecture coloniale en Côte d'Ivoire)

La construction du phare durera de décembre 1913 à février 1914. Il sera mis en service en mars 1915. Cette tour ronde en maçonnerie de 17 mètres de hauteur est typique de l'architecture militaire de l'époque. Elle se dresse à 1500 mètres au nord du débarcadère du wharf océanique. Son feu blanc à éclats toutes les 5 secondes, avait une portée de 18 milles marin.

Il cessera de fonctionner en 1951 avec la construction du phare de Port-Bouët à Abidjan. Ce phare venait en remplacement d'un feu fixe porté par une tour métallique installé en 1901 au bout de la jetée du wharf.

Les vestiges

Les wharfs.

• Le wharf maritime

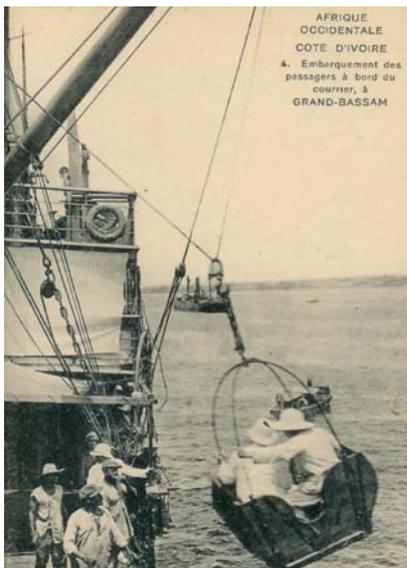
Mis en service le 1^{er} juillet 1901, le wharf dont la construction a été réalisée à partir de 1897 par les entreprises concessionnaires Dayde et Pile de Creil (France), constitua l'atout majeur du développement économique de Grand-Bassam.

Le wharf consiste en un appontement métallique de 177m de long sur 7,40m de large, prolongé à son extrémité d'une plate-forme débarcadère de 50 sur 20m, elle-même dotée d'un plan incliné de 15m sur 4,5m pour favoriser le largage des billes de bois à la mer. Un matériel de levage de six grues et une flottille de baleinières complètent l'ensemble.

Avec le wharf, les voyageurs pouvaient rejoindre les navires sans affronter les rouleaux furieux de la marée : leur descente du wharf comme leur remontée à bord des navires s'effectuait grâce à un « panier » ou une « chaise », sorte de nacelle fixée à un treuil qui est descendue sur une barcasse ; cette dernière, tractée par un remorqueur, hâle les voyageurs du wharf jusqu'aux navires ou inversement.



Photographie n°22 : le wharf maritime



Photographie n°23 : embarquement des passagers à bord d'un panier sorte de nacelle fixée à un treuil

Source : Ministère des Affaires Culturelles, (Architecture coloniale en Côte d'Ivoire)

Le 12 mai 1911, un nouveau raz de marée, après celui de 1910 endommage le wharf dont l'appontement est construit trop bas. Le comité des Travaux Publics des Colonies décide de la création d'un nouveau wharf.

Ce second wharf a les dimensions suivantes : 198 m de long, sur 7,20m de large avec une plate forme débarcadère de 74m sur 20m, soit une longueur totale de 272m, le tout monté à 5,50m au dessus des plus hautes mers. Le matériel flottant comporte quatre remorqueurs, deux bateaux à moteurs de 20 tonnes, dix de 12 tonnes et un de 5 tonnes.

Le 19 août 1923, après trois jours d'un nouvel assaut de la mer, le premier wharf est détruit. Le second wharf prend alors la relève. L'embouteillage de ce second wharf est tellement rapide qu'un an après sa mise en service, s'impose l'idée d'en construire un troisième près du futur port lagunaire d'Abidjan à Port-Bouët.

La mise en service du wharf de Port-Bouët en 1931, marque le début du déclin de la vie économique de Grand-Bassam. Dès ce moment, ce wharf reprend à celui de Grand-Bassam près de la moitié de son trafic qui chute de 162 000 tonnes en 1930 à 71 000 tonnes en 1932.

En 1951, le wharf Bassamois qui assurait toujours l'exportation des bois, malgré le wharf de Port-Bouët, est déclassé. Sous les coups de butoir des grandes marées qui se succèdent, il se désagrège progressivement. Ces derniers fragments seront précipités sous les eaux par le raz de marée de 1965.

• Le wharf lagunaire (débarcadère)

Situé sur le rivage Sud de la lagune Ouladine le wharf lagunaire était composé d'un appontement de 19m de long sur 6m de large, terminé par une plate forme débarcadère équipée d'une grue de 05 tonnes et d'une roulante de 05 tonnes.

Le wharf lagunaire permet à Grand-Bassam de communiquer avec les autres villes du littoral et de l'intérieur à travers un réseau de voies d'eau (lagunes, fleuves et canaux). Le secteur Sud de ce réseau qui s'étend sur 300 km de la frontière du Ghana au Sud-Est jusqu'à la lagune de Lahou est constitué de l'Ouest à l'Est par la lagune de Lahou, du canal d'Asagny (long de 16,750 km, large de 18m, et profond de 2,40m) qui relie la lagune de Lahou à la lagune Ebrié, du canal d'Assinie (long de plus de 48 km) qui relie la lagune Ebrié et de la lagune Aby qui s'étend d'Assinie à la frontière ghanéenne.



Photographie n°24 : wharf lagunaire sources comité opérationnel

Les voies Decauvilles :

Le système de fonctionnement du wharf était complété par une voie Décauville de 0,60m de large traversant l'apponnement de part en part et reliant celui-ci au wharf maritime suivant un parcours rectiligne jusqu'à l'extrémité de ce dernier, point de départ vers l'Europe et l'Amérique



Photographie n°25: decauvilles
Source : archives comité opérationnel

Zone 3 : La zone commerciale.

La zone commerciale est limitée à l'Ouest par la rue du Général Mangin et 'à l'Est la rue Bouët. elle a son prolongement fonctionnel dans la zone du village. en raison du fait qu'elle est, par son bâti à cheval sur la zone du village N'zima son étude intégrera c une partie de cette dernière.



Photographie n°26 : Vue aérienne de la zone commerciale
Source : archives du 43^{ème} BIMA

La zone est située entre les rues des Commandants Bouët et Pineau à l'Ouest et la rue passant juste derrière la maison Ganamet à l'Est. Elle fait la jonction avec la ville européenne. Il constitue une zone de séparation entre les populations africaines du cordon littoral et la partie exclusivement européenne de la ville ; en clair, une zone de protection de cette dernière. Sa population comprend trois composantes : les riches et grands traitants N'zima, les Africains de la sous-région (les pays de langue anglaise que sont la Sierra-Léone, l'ancienne Gold Coast, le Libéria), et les colonies françaises (le Sénégal, la Guinée, le

Soudan) et d'autres populations d'origine étrangères notamment les Libano-Syriens².

Certains de ces riches traitants, à l'instar des N'zima, portaient des noms d'origine européenne principalement anglaise qui étaient ceux de leurs correspondants ou partenaires commerciaux (Blackson, Bright, Clinton, etc.). Ces noms leur facilitaient l'accès aux crédits auprès de la banque anglaise (B.A).

Des Africains en provenance des territoires de langue anglaise notamment de l'ancienne Gold Coast, du Liberia et de la Sierra-Léone portaient également des noms d'origine britannique. Une des rues portant le nom de Sierra-Léone matérialise la présence des ressortissants de ce pays dans la zone commerciale à cette époque.

Le Bâti :

Certains bâtiments d'intérêt sont dans cette zone qui a une superficie de 22 ha 58 a 9 ca et comporte 110 lots mis en valeur dont deux complexes hôteliers en bordure de mer et 06 restaurants en bordure de la lagune Ouladine. On y dénombre 218 bâtiments principaux et 38 annexes.

Cette zone renferme de grandes maisons de 3 niveaux (R+2) pour la plupart, aux façades rigoureusement tramées, au nombre desquelles trois édifices sont classés sur la Liste du patrimoine national : l'immeuble de la Banque Commerciale Africaine (BCA) l'ancien Hôtel de France et le centre culturel français (actuel centre céramique). Ces édifices, parallélépipédiques de deux à quatre pentes, sont entourés de galeries en rez-de-chaussée comme à l'étage. Les bâtiments les plus importants comportent deux rangées d'arcades superposées en façade (maison Varlet). On remarque souvent la présence d'escaliers extérieurs desservant directement l'étage de la rue et permettant de l'utiliser indépendamment. Les terrasses et les auvents sont fréquents. Les murs sont faits en maçonnerie de briques, les charpentes en bois ou en métal, les couvertures en tuiles, tôles métalliques, ou en plaques de fibrociment (pour les plus récentes). Les édifices sont construits en bordure de rue (alignés sur la rue) et sont souvent contigus. Le tracé du parcellaire en damier comme celui des zones occupées par les colons, est généralement orthogonal, avec une emprise des constructions pouvant aller jusqu'à 90% de la surface totale. Les parcelles sont pour la plupart de taille modeste.

La voirie :

le tracé viaire est relativement complexe et est dé-

² Faisant partie de l'empire Ottoman, la Syrie est devenue, au terme de la première guerre mondiale et des traités de paix et dans le cadre de la Société des Nations (SDN) un mandat dont l'administration a été confié à la France. Cela explique la présence des Syriens dans les colonies françaises. Le démembrement de ce pays au terme de la seconde guerre mondiale avec la création de deux Etats indépendants distincts introduit le terme libano-Syrien qui laissera la place à celui de libanais après 1960.

fini par deux trames orthogonales de part et d'autre d'une partie centrale autour de l'actuelle place du commerce. En effet l'activité commerciale avait pour centre une zone délimitée par la place du commerce, de forme courbe ouverte sur la lagune, et la partie nord-ouest au-dessus de la rue du commandant Pineau. C'est dans ce périmètre qu'étaient localisées les principales maisons commerciales : les maisons Borro, Adouko Blackson, Jamil, Edouard Aka, l'ex-maison Africaine-Française, l'ex-hôtel de France, etc. L'ancien emplacement du fort Nemours aujourd'hui complètement disparu au sud de la rue du Commandant Bouvet explique les orientations différentes des deux trames viaires. Dans cette partie centrale se concentraient le long de la rue du commandant Bouët, les équipements de loisirs tels l'ancien cinéma Appolo et, en face, le bar Celtic.

À l'ouest de ce périmètre central, les rues sont tracées selon une trame orthogonale perpendiculaire à la lagune. Les rues Général Mangin, Pobequin et Fleuriot de Langle, sont orientées Nord-Sud alors que l'axe principal, l'avenue Treich-Laplène d'orientation Est-Ouest, leur est perpendiculaire avec dans sa continuité vers le Nord-Est, la rue Bouet. C'est dans ce tracé orthogonal que se localisaient un grand nombre d'établissements et d'équipements commerciaux : la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO), les ex-marchés, la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI), le Cercle de l'Union Européenne, l'ancienne Banque Anglaise etc.

À l'Est de la place du commerce se développe la partie orientale de la zone commerciale dont le tracé viaire orthogonal n'est pas orienté comme le précédent. En effet la trame, qui est orthogonale et forme des îlots rectangulaires, est orientée Nord-Ouest / Sud-Est, ainsi guidée par l'orientation spécifique de l'ancien fort Nemours. C'est la partie la plus grande en surface de la zone commerciale, mais c'est aussi une partie qui contient moins d'édifices commerciaux que dans les deux parties précédentes. Néanmoins on y trouve les maisons Ganamet, Varlet, Nouama, Edouard Aka, Marcel Aka et Verdier, ainsi que l'Atlantic Hôtel qui se localise sur la frange orientale de la zone commerciale, proche du village africain.

Le parcellaire :

Le tracé du parcellaire est généralement orthogonal, avec une emprise des constructions pouvant aller jusqu'à 90% de la surface totale. Les parcelles sont pour la plupart de taille modeste.

La végétation :

Il n'y a pas d'alignements d'arbres le long des rues. Mais certaines maisons ont des jardins à l'intérieur de l'îlot que l'on peut apercevoir de la rue. Dans l'ensemble, la végétation n'a été pas jugée utile à

l'accompagnement de l'activité d'origine. L'aspect de parc aménagé qui caractérise la zone résidentielle et la zone administrative n'est pas présent dans la zone commerciale. Le paysage urbain de la zone commerciale est essentiellement minéral.

Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial de la zone commerciale (cf. plan 6 d'intérêt patrimonial):

- Bâtiments exceptionnels :

Maison Ganamet

- Bâtiments remarquables :

Centre Jean-Baptiste Mockey

(ancien marché)

Bibliothèque (ancien marché)

Ancien siège de la C.F.C.I.

Centre de céramique

Maison Akil Borro

Maison Edouard Aka

Hôtel de France

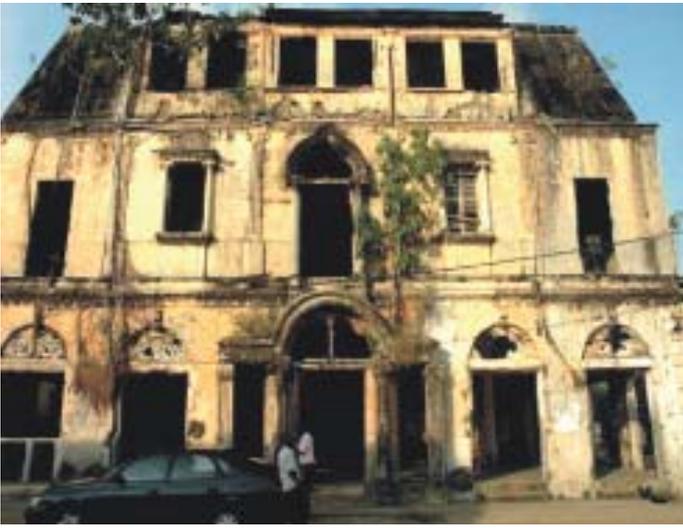
Ancienne banque commerciale africaine

Maison Varlet

Maison Kétouré

□ La Maison Ganamet

Construite en 1920 par un ressortissant de la Gold Coast (actuelle République du Ghana) et acquise un peu plus tard par un grand commerçant Libano-Syrien, sur le boulevard du gouverneur Bertin, cette maison est localisée dans un espace qui peut être considéré à l'instar du sous-ensemble 01 comme la périphérie Est de la zone commerciale. Son architecture est différente de celle des édifices réalisés à la même époque. Le rez-de-chaussée était occupé par les commerces et les deux étages par des logements accessibles par un escalier flanqué sur la façade arrière. Le plan des étages porte les marques des transformations du second propriétaire. Il est typiquement d'inspiration orientale, avec son hall central traversant et les pièces situées symétriquement de part et d'autre. Une cour de service localisée à l'arrière du bâtiment comprenait les escaliers et la coursive d'accès au hall central de chaque étage. Les différentes pièces de service, cuisines, points d'eau et réserves se trouvaient dans cette cour.



Photographie n° 27 : La façade sur rue de la maison Ganamet

Source : archives Comité opérationnel

Son aspect extérieur est néo-classique avec un décor de colonnes et pilastres en plâtre inspirés des ordres classiques. Le premier étage est couronné par un balcon filant sur toute la longueur au garde-corps ajouré en ciment armé. Sa particularité est d'être couverte par un toit mansardé, ce qui est plutôt une curiosité esthétique, et exceptionnelle, à Grand-Bassam. La maison est actuellement en mauvais état.

□ La Maison Edouard Aka (dit Adouko Blackson)

Construite dans les années 1920, cette maison constituait avec les maisons Treich-Laplène et Borro un ensemble urbain homogène, une place régulière de forme courbe ouverte sur la lagune : la place commerciale. Leurs trois façades alignées orientées Nord formaient ainsi une façade continue dont le dessin partiellement circulaire. Cette maison, de plan carré, est l'élément central du sous ensemble I.

Elle comporte un portique à arcades au rez-de-chaussée, distribuant les boutiques et vérandas à l'étage, aux arcades plus étroites et nombreuses. La maison est en ruine.

Le matériau utilisé pour la réalisation des portiques et des vérandas est essentiellement de la maçonnerie de béton armé et de briques, beaucoup plus résistant à la pollution marine et facile à entretenir. Très rapidement, les constructeurs ont donc abandonné le métal pour la maçonnerie enduite.



*Photographie n° 28 Maison Edouard AKA
Source : archives comité opérationnel*

□ La maison Varlet.

Construite en 1918, elle fait face à la maison Ganamet et forme l'angle du boulevard avec une rue perpendiculaire à celui-ci. De plan rectangulaire, (six travées d'un côté et cinq travées de l'autre), elle est l'une des plus grandes maisons de commerçant de la ville, et la plus imposante avec ses quatre façades régulières et identiques. Le rez-de-chaussée est entouré par un portique à arcades cintrées qui protège l'accès des boutiques et entrepôts du propriétaire. A l'étage une galerie, dont les arcades ont un rythme double de celui du rez-de-chaussée, se déroule sur le pourtour de l'édifice pour donner accès aux chambres d'habitation. La maison en impose par sa volumétrie remarquable, sa grande simplicité et la régularité des arcades des galeries du rez-de-chaussée et de l'étage. La cuisine et les espaces de service étaient localisés dans la cour ou le jardin de service.



*Photographie n° 29 Vues de la maison Varlet
Source : archive Comité opérationnel*

□ La maison Nouama.

Construite dans les années 30, la maison, de plan oblong, a la caractéristique particulière de ne posséder qu'une galerie (rez-de-chaussée et étage) sur sa façade principale, ouverte sur une petite placette carrefour. Le portique du rez-de-chaussée est rythmé par des colonnes jumelées supportant un linteau droit. A l'étage la balustrade de la véranda est en béton sculpté avec un motif à rinceaux ajourés réalisé de manière assez grossière. Le bâtiment, de volumétrie simple oblongue, est couvert par un toit à deux pentes. Avec la maison Ganamet elle forme un ensemble architectural éclectique associant des éléments conventionnels de l'architecture coloniale à des motifs décoratifs lourdement ajoutés aux façades.



*Photographie n° 31 La maison Treich-Laplène
Source : archives Comité opérationnel*

□ Les maisons Ketouré

Une des maisons est localisée sur la rue du commandant Bouët au sud-ouest du zone commerciale. Construite en 1920 c'est une maison de commerçant typique avec son plan oblong et sa galerie véranda sur deux étages cotés rue. La maison est construite en béton armé et la galerie de la véranda de l'étage est surmontée d'arcades cintrées avec un garde corps plein. La maison est en très mauvais état.



*Photographie n° 32 : Vue d'une maison Ketouré
en restauration*

□ La maison Treich-Laplène.

Construite dans les années 20, cette maison, avait un plan triangulaire dont le plus long coté ouvre sur la place commerciale. Le rez-de-chaussée était un grand espace hypostyle servant d'entrepôt. La façade sud était flanquée d'une cour peu profonde où se trouvait l'escalier d'accès à l'étage ainsi que des services. Les logements de l'étage, de simples chambres, étaient distribués par un couloir central.

La véranda de l'étage qui longeait les deux façades principales avait déjà disparu en 1977. Le bâtiment a totalement été rénové dans les années 90 pour devenir un hôtel. Une nouvelle façade lui a été ajoutée, dénaturant définitivement le bâtiment d'origine.

Une nouvelle clôture a été construite pour délimiter un jardin de devant transformant ainsi la configuration originelle de la place commerciale.

La typologie des maisons de commerçants de la zone commerciale.

L'analyse des maisons de la zone commerciale permet de formuler une hypothèse sur les types de maisons. Il faut d'abord mentionner le type « grande demeure », telle la maison Varlet et Edouard Aka, qui apparaît après 1920. La maison est beaucoup plus grande que la moyenne et son plan est carré. Elle est entourée d'une galerie en rez-de-chaussée et d'une véranda à l'étage sur les quatre cotés, ce qui lui donne un caractère noble, voire monumental. Ensuite il y a la maison « ordinaire », de plan rectangulaire oblong sans galerie au rez-de-chaussée, avec

ou sans véranda à l'étage. En général la maison est mitoyenne avec les maisons voisines, assurant ainsi une contiguïté le long de la rue. Les boutiques ou dépôts du commerçant donnent ainsi directement dans la rue. A l'étage une véranda ou un balcon filant couronne le bâtiment, qui assure ainsi l'ouverture des logements vers l'extérieur et une meilleure protection contre le soleil. Certaines maisons n'ont ni balcon ni véranda à l'étage.

Zone 4 : Le village N'zima



Photographie n° 34 : Vue aérienne du village N'zima
Source : archives 43^{ème} BIMA

Le village N'zima s'étend sur une superficie d'environ 10 ha 20 a 93 ca. Il est limité au Nord par la lagune Ouladine, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par l'embouchure et à l'Ouest par la rue située juste après la maison Ganamet.

Le village est une partie importante de la ville historique de Grand-Bassam. Il préexistait à la création de cette dernière et abritait la majeure partie des Africains qui y arrivaient dans le sillage de l'armée, de l'administration et du commerce colonial³.

C'est la zone d'habitation traditionnelle d'un des peuples autochtones, les N'zima auxquels sont venus s'ajouter les pêcheurs Fanti et d'autres populations de la Côte d'Ivoire et de la Sous région.

A l'origine, le village se développait d'Est en Ouest. Avec la construction des premiers habitats coloniaux et leur extension, l'expansion du village se fait maintenant d'Ouest en Est.

Le village se subdivise en deux grands sous ensembles avec des caractéristiques particulières.

Le sous ensemble I : l'espace des moyennement nantis

Configuration générale

Ce sous ensemble part de la rue située juste après la maison Ganamet jusqu'aux dernières bornes de lotissement à environ 100 mètres de la place Abyssa à l'Est. Ce fut le lieu de résidence des populations N'zima moyennement fortunées.

Les maisons, construites en damier sur toute l'étendue de ce sous ensemble, sont principalement basses avec une cour ou des constructions à un seul étage avec véranda. L'ensemble de ces constructions est bâti dans du matériau durable. Le tracé du parcellaire est généralement orthogonal, avec une emprise des constructions pouvant aller jusqu'à 90% de la superficie du lot. Les parcelles sont pour la plupart de taille modeste. On note la présence de deux monuments dont l'un symbolise la danse Gros lot et l'autre la danse Sider.

Le bâti :

Dans ce sous ensemble, les bâtiments faits dans du matériau durable, sont principalement des maisons basses et quelques unes à étage (maximum R+1). Les maisons basses sont dotées pour certaines, d'une véranda et/ou d'une cour. Celles à étage comportent des vérandas.

Les charpentes sont en bois ou en métal, la toiture est à deux pentes. Les anciens édifices sont couverts de tuiles mécaniques, les plus récents ou ceux dont les toitures ont été rénovées sont couverts de tôles ondulées, de tuiles, de tôles métalliques, ou de plaques de fibrociment.



Photographie 35 ancienne cour Royale des n'zimas
Source : Archives du Comité Opérationnel

La voirie :

Les axes principaux sont d'orientation Est-Ouest ou Nord-Sud, ce sont le boulevard du gouverneur Bertin, la rue René Caillé, la rue du Commandant Pineau et la rue Bonheure.

³ Bourahima BAKAYOKO, la vie sociale et culturelle à Grand Bassam de 1893 à 1940, Mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Département d'histoire, 1993, 169 p ; p 39



Photographie 36 nouveau Palais Royal
Source : bachus Namgbo

Le boulevard de l'Abyssa est le plus large du village. Il a été tracé ainsi par les colons à la demande des populations locales au moment du lotissement. Quatre voies perpendiculaires à ce boulevard le traversent en se prolongeant jusqu'à l'extrémité Est du village. Parmi ces quatre voies, les deux situées aux extrémités Nord et Sud sont bitumées ; ce sont les rues Bonheure et Commandant Pineau.

Le sous ensemble II : l'espace non loti

Configuration générale

Le troisième sous ensemble part des dernières bornes de lotissement à 100 mètres de la place Abyssa jusqu'à l'embouchure à l'Est du village. Les concessions familiales de ce sous ensemble présentent la configuration suivante : une maison du propriétaire, une maison de l'étranger, une maison de femme, un lieu de culte, une entrée principale, une entrée de secours et un puits au milieu de la cour.

L'implantation des populations s'est faite par rapport aux affinités et aux alliés. Dans la continuité de la trame du village à l'extrême Est (espace donnant sur l'embouchure), il existe un ensemble d'habitats précaires appelés « *ando bassam* » peuplé de pêcheurs Fanti originaires de la Gold Coas (actuel Ghana) t. On y trouve deux grands fumoirs qui attestent de l'activité de pêche exercée par des Fanti en mer et des N'Zima en lagune et en eau douce. S'y trouve également le bois sacré, un des attributs matériel de l'Abyssa.

Le bâti :

Le bâti est caractérisé par trois types d'habitats. Les premiers sont en matériaux durables et les seconds en matériaux tirés du milieu de vie des N'zima. Quant au troisième type, il renferme la maçonnerie en briques (soubassement) surmontée de bois brut ou du bois de menuiserie ou de bambou.

Dans certains cas, les constructions sont faites à l'aide d'un mélange de bois et de feuilles de raphia ou de palmier. Néanmoins tous ces habitats ont un dénominateur commun, à savoir que ce sont des maisons basses avec une double pente couverte

de tôles ou d'évêrites, de plaque de fibrociment ou de tuiles mécaniques ou encore de papo (toiture en feuille de raphia).

La voirie :

Les voies constituent le prolongement des quatre voies principales perpendiculaires au boulevard de l'Abyssa. Ici elles sont plus étroites et donnent l'impression de labyrinthes.

L'intérêt de ce sous ensemble réside dans l'appropriation conviviale de l'espace. En effet, les habitations sont contiguës les unes des autres ; il existe très peu de cours fermées et les activités des différentes familles se font pratiquement à découvert, ce qui permet aux familles de se fréquenter plus facilement. Les abords des rues sont envahis par une frange de la population qui s'adonne au petit commerce de restauration et de marchandises diverses dont la clientèle est composée essentiellement des populations locales.

L'organisation spéciale du village est fonction des points cardinaux, de l'habitat et des quartiers en lien avec l'Abyssa.

Les points cardinaux reflétant un symbolisme assez intéressant mettent en relief l'opposition entre aînés et cadets et entre chefs et subordonnés. Ce symbolisme interactif entre les différentes couches met en cause l'ordre social et politique à travers l'Abyssa.

Les points cardinaux apparaissent également dans l'organisation de l'habitat d'où l'orientation Est-Ouest qui est le sens de l'expansion du village. Par conséquent les artères, les voies et les concessions épousent cette orientation. Les rues secondaires sont d'orientation Nord-Sud. Les voies d'accès aux points stratégiques du village se fait dans le sens Sud, Nord, Est et Ouest.

Les témoins matériels de l'Abyssa

- Le domicile du chef Nvavilé : lieu de conservation du tambour sacré :
- Edongbolè, tambour sacré
- Forêt sacrée (vers l'Est), Bouakéy ;
- La place Abyssa
- Le circuit de la danse liée aux quatre points cardinaux et au tracé de la place Abyssa
- La Berge maritime lieu de lustration.

Ce patrimoine culturel du village est enrichi et matérialisé par des attributs que sont :

□ L'Abyssa

Chaque année du dernier dimanche d'octobre au premier dimanche de novembre, les N'zima kotoko célèbrent l'Abyssa, moment solennel de réconciliation et de communication avec les mânes des ancêtres, et les forces de la nature. L'Abyssa, danse annuelle sacrée est un spectacle rituel, mimé et chanté. Cet événement social d'importance capitale pour le peuple N'zima se déroule en sa dernière se-

maine invariablement sur un espace précis appelé place Abyssa.

La place Abyssa

La place Abyssa occupe une portion du boulevard du même nom d'orientation Nord-Sud. Ce boulevard est situé dans le sous ensemble II du village N'zima. Il mesure 20 m de largeur et 184 m de longueur. Il débouche sur la lagune du côté Nord et sur l'Océan Atlantique du côté Sud. La portion occupée par la place Abyssa au sein du boulevard mesure 80 m de long et 20 m de large. L'espace compris entre la limite de la place Abyssa et la rue Bonheure au Nord a une longueur de 47 m sur 20 m de large. L'espace compris entre la limite de la place Abyssa et la rue du Commandant Pineau au Sud mesure de 57 m de long sur 20 m de large. La place Abyssa est bornée sur toute l'étendue de ses longueurs Est et Ouest par des maisons d'habitation. La particularité de ces constructions réside dans le fait qu'elles tournent toutes dos à la place Abyssa .

A l'origine, la place Abyssa avait une configuration tripartite : la place de la ronde déguisée (espace où des individus déguisés dansent en ronde), la place de l'orchestre de l'Abyssa (place centrale où joue l'orchestre) et les estrades mâles et femelles. Aujourd'hui, cette configuration demeure certes mais en lieu et place des estrades mâles et femelles, nous avons six estrades dont l'une est destinée au roi et à ses invités, et les cinq autres aux invités et aux populations.



Photographie 37: la place Abyssa
Source :Nangbo bacchus

Le Bouakey

Boakey forêt sacrée est le lieu de purification du roi avec ses attributs pour l'année nouvelle.



Photographie 38 : la forêt sacrée (bouakey)
Source :Nangbo bacchus

▣ Les monuments Sider et Gros lot

Le monument Sider

Le Sider est une danse des populations N'zima issue de la classe moyenne. Cette danse traduit le symbolisme du chat qui apprend la chasse à la panthère. La formation à la connaissance et à la pratique de la danse du Sider ou Sida dure deux ans. C'est donc de Bassam que les maîtres du Sider portaient enseigner cette danse aux autres populations de la Côte d'Ivoire, notamment au peuple Akan. Cette danse était matérialisée par un mât en tronc d'arbre. A ce jour, en lieu et place du tronc d'arbre, se trouve un monument baptisé Sider, portant à son sommet un coq. Le Sider, à l'image du coq est la danse qui réveille et éveille les populations. Le symbole du coq montre également la primauté de la danse Sider sur celle du Gros lot qui en est la dérivée.



Photographie 39 : le monument du Sider
Source : archives Comité opérationnel

Le monument Gros lot

La scission du Sider va entraîner la création de la danse du Gros lot. Cette danse, à la différence du Sider, a été créée par des intellectuels et des riches n'zima pour se démarquer de la classe moyenne qui pratiquait le Sider. Avec l'introduction du saxophone et de la composition de chants de défi, le Gros lot rivalisait désormais d'ardeur avec le Sider. Tout comme le Sider, cette danse était matérialisée par un mât en tronc d'arbre mais aujourd'hui, il l'est par un monument baptisé gros lot portant à son sommet l'ange protecteur Gabriel ; comme pour implorer Dieu à protéger ses partisans contre les envieux et les esprits maléfiques.



Photographie 40 : le monument du Gros lot
Source : archives Comité opérationnel

2. b. Historique et développement

2. b.1 - Historique

2. b.1.1 - De l'origine de Grand-Bassam

La signification de Grand-Bassam, l'histoire du site et de son peuplement originel donnent lieu à une diversité de versions et d'interprétations. Selon les Abouré, Grand-Bassam viendrait de « **Alsam** » qui signifie « il fait nuit ou la nuit est venue ». Ce nom serait donné par ce peuple en migration et à la recherche d'un site, au premier campement qu'il aurait établi à l'embouchure du fleuve Comoé, ceci à la tombée de la nuit.

Pour les N'zima, Bassam tirerait son nom de l'expression « **Bazouamin** » ce qui signifie « aide moi à porter mes bagages » en langue N'zima.

Pour d'autres sources rapportées par des écrits d'Européens, Bassant, Bassan, Bassam étaient les différents noms sous lesquels on désignait la Comoé. C'est le fleuve qui conduisait les négociants N'Zima dans les régions aurifères situées plus au Nord dans les pays ando et baoulé.

Dans leur progression de découverte des côtes africaines, les Portugais, conduits par le navigateur Soeiro Da Costa, atteignent le site de Grand-Bassam en 1469. Ce dernier a-t-il trouvé une population sur le site ? Et laquelle ?

Les Abouré situent leur installation sur le site aux environs du XIII^e siècle. Ils y produisaient et commercialisaient le sel marin pour les populations de l'hinterland. Quant aux N'Zima, ils situent la création des cités N'zima en Côte d'Ivoire (Bassam et Grand Issiny) entre 1480 et 1530. Ils avaient pour activité principale le commerce, qu'ils pratiquaient avec les vaisseaux marchands européens notamment, des Portugais, Hollandais, Anglais, et Français.

Ces différentes versions au cœur de la question de l'antériorité, ont besoin d'être confirmées et consolidées. En tout état de cause, au moment où le site naît à son histoire subactuelle, les composantes principales du peuplement originel étaient en place : les Abouré, les N'zima et les Bétibé auxquelles s'ajoutent d'autres peuples et d'autres communautés.

Selon des sources orales concordantes, le site, avant l'arrivée des Français dans la première moitié du XIX^e siècle, était connu des populations autochtones comme un lieu de production du sel marin. Ces dernières, également pêcheurs, étaient déjà intégrées à l'économie de traite, servant d'intermédiaires entre les Européens et les populations de l'intérieur.

2 b.1.2– Grand-Bassam : des débuts du comptoir fortifié à la création de la colonie (1842-1893)

Au XIX^e siècle, les rivalités entre les nations européennes sur cette partie de la côte, notamment, entre Anglais et Français gagnent en intensité. Ce qui explique le recours à la politique des traités avec les chefs et les rois « indigènes » et à celle des points d'appui, matérialisée par la construction des comptoirs fortifiés. C'est dans ce contexte, que le 19 février 1842⁴, la France, représentée par les lieutenants de vaisseau Alphonse Fleuriot de Langle et Charles-Phillipe de Kerhallet, conclut avec le roi Peter de Grand-Bassam et deux autres chefs, Quachi et Wouatcha, le premier traité qui met Grand-Bassam

⁴ Pour le traité du 19 février 1842, voir annexe.

sous protectorat français. Le traité, rédigé en français et en anglais, fut signé à bord du brick « L'Alouette ». Il concédait aux Français « la souveraineté pleine et entière du pays et de la rivière de Grand-Bassam » ainsi que le droit d'y construire des édifices et fortifications sur un terrain de 2000 m² de leur choix. En échange, les français accordent une protection au roi et à son peuple, font cadeau au roi Peter, de dix sept pièces d'étoffes, de cinq barils de poudre, de fusils, etc., ainsi qu'un versement annuel de 4 000 francs or (somme régulièrement payée jusqu'en 1915).

L'ambition d'occupation durable du site par la France se concrétise avec la création en 1843 du Fort Nemours, un établissement à vocation militaire et commerciale. Un second traité est signé le 27 septembre de la même année⁵ dans l'enceinte du Fort qui abrite, outre le camp militaire ou le casernement, des factoreries (comptoirs de commerce) et un hôpital. Un troisième traité sera signé le 07 mars 1844⁶, qui réaffirme le projet français d'implantation coloniale. Les chefs de Grand-Bassam, en échange de cadeaux qu'ils devront recevoir semestriellement, s'engagent à repousser toute ingérence étrangère et à protéger les missionnaires français.

La signature des traités et la construction du Fort Nemours consacrent la présence politique des Français. Mais les marchandises proposées par la France, qui n'était qu'au début de sa révolution industrielle n'avait pas la faveur des Africains qui leur préféraient celles d'autres prévenance: tissus de Manchester, couteaux et outils de Sheffield ou de Birmingham, poudre et fusils à silex anglais, allemands ou danois et alcools hollandais, allemands ou américains, à un prix meilleur et beaucoup plus appréciés.

C'est à partir de Grand-Bassam que se généralisera la politique des traités dans le courant des années 1880. C'est à cette époque également que s'installèrent les premières factoreries autour du Fort Nemours.

En 1849, un front uni des populations locales, notamment Abouré et Tchaman, consécutif aux entraves à la liberté de commerce, attaque le Fort Nemours. La révolte vaincue, la présence française sera consolidée avec l'érection d'un nouveau fort à Dabou.

En 1870, à la suite de la défaite de Sedan, la France abandonne le site, Arthur Verdier restant seul pour assurer la défense des intérêts français à titre non officiel. Un mandat officiel lui sera conféré le 04 novembre 1878. Il choisit alors Grand-Bassam comme Chef-lieu de la Résidence française. Durant son man-

dat de Résident, non seulement Verdier s'oppose au projet d'échange du territoire de Grand-Bassam contre celui de la Gambie, territoire enclavé dans le Sénégal, mais aussi il lance les premières plantations de café et de cacao dans le Sud-est et fait venir Treich-Laplène qui lui succédera comme Résident. En 1885, la conférence de Berlin met en place les règles du partage de l'Afrique entre puissances européennes. L'une des règles stipulant que « l'annexion n'est valable que si la puissance souveraine entretient dans les territoires qu'elle prétend occuper une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis, Treich-Laplène s'emploie alors à multiplier les relations avec les chefs africains de l'intérieur des terres, concluant avec eux des traités de protectorat et de commerce .

De 1887 à 1889, Louis Gustave Binger relie, en passant par le pays Mossi, Kong et le royaume Abron, le Soudan occidental à la côte jusqu'à Grand-Bassam, point d'aboutissement de son parcours. Son périple qui vient compléter l'œuvre de Treich-Laplène, a permis d'esquisser la configuration de ce qui deviendra plus tard l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) et par la même occasion, d'anéantir les vellétés britanniques de jonction de la Gold Coast à la Sierra Leone. Quatre ans plus tard, soit le 10 mars 1893, l'établissement français de la Côte d'Or est érigé en Colonie de Côte d'Ivoire avec Louis Gustave Binger comme premier Gouverneur.

2. b.1.3 - Grand-Bassam capitale coloniale : de l'essor au déclin

La création de la Colonie de Côte d'Ivoire et l'érection de Grand-Bassam comme siège de l'administration coloniale vont donner un coup d'accélérateur au développement de la cité qui connaîtra un moment d'essor et une phase de déclin.

2. b.1.3.1- L'essor

Aux équipements de la période précédente de Résidence (douanes, télégraphe installé par les Anglais et grâce auquel Grand-Bassam était très tôt reliée aux pays voisins et au reste du monde), se développent les grands travaux de créations d'infrastructures administratives, d'urbanisme et d'équipements : création du service des postes, travaux d'assainissement et d'aménagement (remblai des marécages, lotissement et distribution de plus de 40 lots entre 1891 et 1899), créations d'infrastructures économiques avec le début de la construction du premier wharf en 1897 ; cette période est également celle de l'installation des grandes maisons de commerce comme la Compagnie Française de Afrique de l'Ouest

⁵ Pour le traité du 27 septembre 1843, voir annexe n°

⁶ Pour le traité du 07 mars 1844, voir annexe n°

(CFAO), la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA) et la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI) considérées comme les « géants du commerce africain ». Il importe également de noter la présence de compagnies anglaises parmi lesquelles Swanzy, Woodin et King.

Toutes ces compagnies installent des comptoirs à forte capacité qui centralisent, avant leur exportation, les produits de la colonie (ivoire, or, bois -100.000 tonnes de bois exportés en 1931-, huile de palme et palmistes, caoutchouc, cola, puis, après la première guerre mondiale, produits agricoles : café, cacao, et coton, etc..) et alimentent les succursales et les agences de l'intérieur en produits manufacturés : textiles, quincaillerie, bijoux, biens d'équipement.

En 1897 voit le jour la Chambre de commerce. A partir de 1910, est introduite l'électricité. En mars 1915, le phare dont la construction avait commencé en 1901, est inauguré et remplace ainsi le feu fixe qui avait été installé au bout du wharf au sommet d'une tour métallique.

Au plan des activités de transformation quelques initiatives sont à noter, en particulier l'ouverture de la briqueterie de Moossou dès 1901 et un peu plus tard, toujours à Mossou, la création des scieries de la SCAF.

Tableau : Tonnages faisant de la Ville historique de Grand-Bassam le 1er port de la Colonie jusqu'en 1930

Années	Tonnages
1902	18.860
1903	16.701
1919	65.771
1920	77.610
1921	55.657
1922	77.478
1923	94.883
1924	101.920
1925	111.188
1926	117.477
1927	142.405
1928	146.131

Tableau n°1

Source : *Koffi Attahi, Grand-Bassam : Quartier France : Etude monographique d'un quartier historique, Mémoire de maîtrise de géographie, Université d'Abidjan, 1975, p. 48.*

Tableau : Importations et Exportations des principaux ports de 1908 à 1911 (milliers de francs)

Année	1908		1909		1910		1911	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
BASSAM	7.098	4.106	6.192	3.887	7.827	5.082	10.121	7.360
ASSINIE	2.400	3.009	1.494	2.952	2.889	4.476	3.275	6.644
LAHOU	2.111	2.307	1.824	3.023	2.530	3.223	3.096	2.484
JACQUEVILLE	785	722	890	816	894	707	1.093	522
SASSANDRA	420	479	481	834	1.180	182	849	164
TABOU	107	76	128	158	246	321	388	390
BEREBY	93	55	83	42	77	35	60	39

Tableau n°2

Source : Domergue Cloarec Danielle, *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920.*

Influence de la première guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale, Thèse de doctorat de 3^e cycle d'histoire,

Université de Toulouse le Mirail, volume I, 1974, p. 62

Au plan démographique, le dynamisme économique a pour conséquence d'attirer un grand nombre de population de provenances diverses : notamment Sénégalais, Soudanais, Nigériens, Sierra-léonais, Gabonais, Congolais, ressortissants de la colonie britannique de Gold Coast et de la colonie française du Dahomey. A ces populations, s'ajoutaient les communautés venues de toutes les régions de la colonie. Après 1918, la Ville de Grand-Bassam reçoit les Lybano-syriens à la faveur de l'octroi à la France du mandat de la SDN sur la Syrie. La Ville historique renforce ainsi son caractère cosmopolite, de carrefour et de haut lieu de brassage des populations de tous les horizons.

L'essor commercial de la ville s'accompagne du développement des activités éducatives (ouvertures des premières écoles publiques et du foyer féminin à Moossou), culturelles (apparition en 1920 du cinéma sur des camions ambulants), et sportives (création dans les années 1930 du premier club de football de la colonie, le Sporting Club de Bassam).

2. b.1.3. 2 - Les raisons d'un déclin

La Ville historique de Grand Bassam a vécu du commerce, elle est "morte" quand le commerce l'a quitté. En 1923, la capacité du port avait été renforcée par la mise en service d'un second wharf. On aurait donc pensé à un avenir des plus florissants pour Grand-Bassam, si deux dates, deux événements majeurs, n'étaient venus provoquer, le premier un léger déclin, le second la chute brutale :

1931 : construction d'un troisième wharf, mais cette fois-ci à Abidjan Port-Bouët ;

1951 : ouverture du nouveau port d'Abidjan en eau profonde après le percement du canal de Vridi.

Principales conséquences de ces nouvelles infrastructures : le centre, le poumon de l'économie de traite se déplace; les maisons de commerce émigrèrent toutes de Grand-Bassam à Abidjan, tête de ligne du chemin de fer Abidjan-Niger, laissant des bâtiments, tous majestueux, témoins de la grandeur passée et dont l'architecture est caractéristique de la période coloniale précédant la deuxième guerre mondiale. L'acte final de ce déclin sera le transfert, en 1954, à Abidjan, du Palais de Justice qui faisait de Grand-Bassam, jusqu'à cette date, la capitale judiciaire de la colonie.

Ce déclin en réalité avait été annoncé depuis la fin du XIXe par un signe prémonitoire : la perte de la fonction de capitale en 1899 au profit d'Adajamé-Santey (futur Bingerville) à la suite d'une série d'épidémies de fièvre jaune qui ont décimé la population.

2. b.1.3.3 - Grand-Bassam au cœur de la contestation anticoloniale.

Symbole de l'oppression coloniale, Grand Bassam a été le siège des principaux tribunaux de la colonie : tribunal indigène, tribunal coutumier et la juridiction suprême de la colonie, le Palais de justice ; elle a abrité la plus célèbre de ses prisons.

C'est dans cette dernière que furent emprisonnés, en 1949 les combattants de la lutte anticoloniale, militants du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) qui avaient été jugés et condamnés à la suite des incidents de Février 1949 à Treichville.

C'est pour exiger la libération de ces derniers, que fut organisée sous la conduite de Marie Koré, Anne-Marie Raggi..., le 24 décembre 1949, la « célèbre » marche des femmes sur Grand-Bassam. Elles furent accueillies par les canons à eau de l'administration coloniale sur le pont de la lagune Ouladine. La libération des prisonniers, le 1er janvier 1950, à l'issue de cette manifestation, vaudra au pont d'être baptisé "Pont de la Victoire" pour immortaliser cette marche héroïque des femmes qui marque un pas décisif vers l'indépendance politique de la Côte d'Ivoire.

2. b.1.3.3.4- Grand-Bassam et sa signification profonde pour la Côte d'Ivoire

Que représente Grand-Bassam pour la Côte d'Ivoire et le reste du monde ?

Des éléments de réponses sont contenus dans les propos de l'écrivain ivoirien, Bernard B. DADIE, lors de l'inauguration du Centre de Culture Jean-Baptiste MOCKEY de Grand-Bassam, le 19 décembre 1981, un discours qui reste d'une étonnante actualité.

"Je ne puis cacher combien Bassam m'est cher. Peut-il advenir qu'un homme oublie le paysager et qui est le témoin de son histoire ? Sincèrement je plaindrais celui qu'une telle amnésie frapperait.

Si Bassam est mon enfance, elle est aussi, à mes yeux, celle de la Côte d'Ivoire toute entière.

Première capitale, sous la période coloniale, Bassam a vécu la confrontation difficile et douloureuse de deux civilisations. Haut lieu de notre lutte pour l'indépendance : ici tant de compagnons ont, dans l'épreuve, retremper leur foi et leurs forces. Bassam alors contribuait à relever le défi que l'histoire nous avait donné. Notre souveraineté reconquise, s'ouvrait ensuite le chemin qui nous faisait passer du heurt précédant au dialogue. Pour toutes ces raisons, Bassam n'évoque plus tant en moi le "symbole" qui autrefois nous blessait que celui d'une paix restaurée par la rencontre des cultures africaines et européennes.

Bassam, en ce sens, résume notre histoire et notre avenir.

(...) il faut cependant en convenir : **Bassam a souffert d'un lent déclin à l'ombre du destin nouveau où elle venait de lancer la Côte d'Ivoire.**

Ses murs malades en témoignent bien douloureusement à mes yeux. Bassam serait-elle promise à l'oubli ? Cette mémoire de notre histoire récente ne mérite-t-elle pas que considération ?

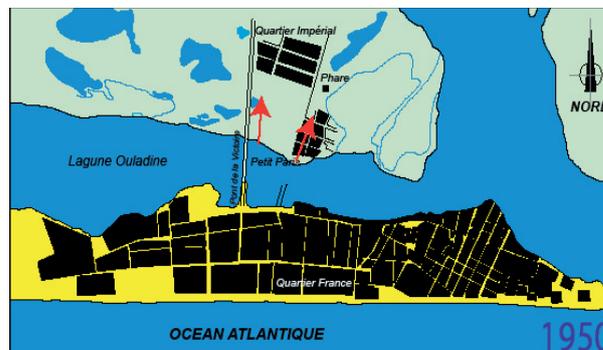
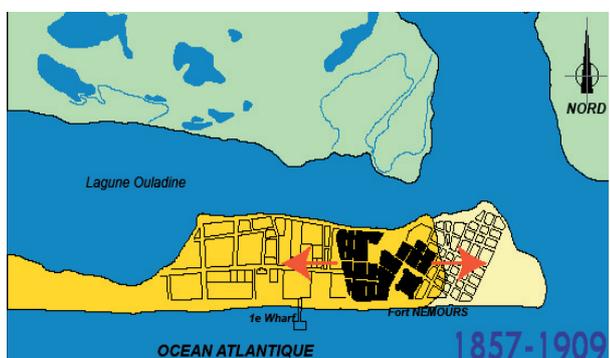
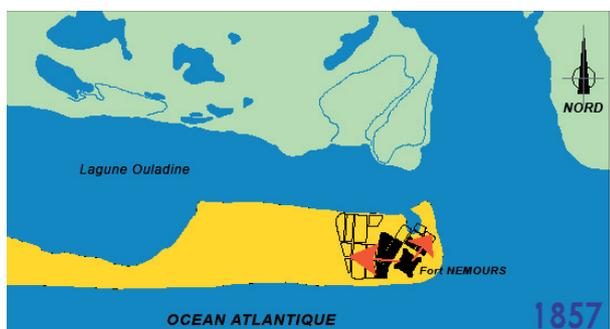
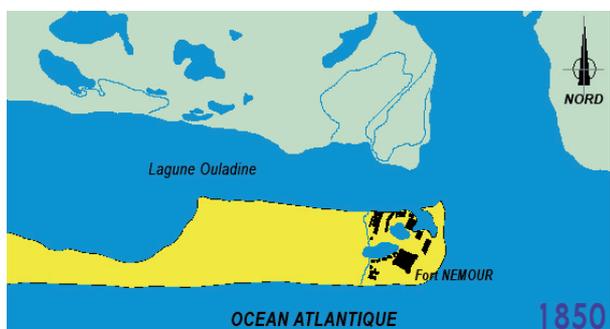
(...) Je puis vous assurer combien la sauvegarde de cette ville est une préoccupation majeure de mon administration. La restauration du Quartier historique de Bassam sera une œuvre d'autant plus longue qu'elle sera extrêmement coûteuse tant qu'il y a à faire. Pour cette raison strictement financière et dans les circonstances économiques actuelles je dois vous dire qu'il serait vain de tout attendre de l'Etat. Celui-ci se doit de mettre en place un cadre qui soutienne, anime et coordonne la renaissance de cette ville, comme celle des sites historiques de toute la Côte d'Ivoire. Nous travaillons à la mise au point de cet encadrement administratif et financier. Mais je dois aussi vous dire que ces mesures ne seraient pas de grande utilité si, dès maintenant les Bassamois ne prenaient eux-mêmes en charge la renaissance de cette ville. Il faudra convaincre les plus hautes instances du pays de l'impérieuse nécessité qu'il y a de sauvegarder ce site historique. Il nous faudra aussi les persuader le bien-fondé des mesures que nous proposerons (...) Avec les moyens que les difficultés économiques nous accordent mon administration a en 1980 ouvert un musée à Bassam. Certains s'étonneront que celui-ci soit aujourd'hui fermé. Je vous dois une explication. Ce musée du costume est un défi que nous nous sommes lancé. Devrions-nous attendre d'avoir réuni tous les moyens nécessaires à la parfaite installation d'un tel musée ? La perfection dit-on est l'ennemi du bien. J'admets cet adage dans la mesure où l'homme ne peut s'approcher de la perfection qu'en commençant par le bien. L'expérience m'a appris que toute attente est vaine et que toute réalisation modeste et imparfaite, pourvu qu'on ne s'en satisfasse point, est promesse de progrès. Ce musée a créé un événement qui, comme vos réalisations actuelles, permet de forcer l'attention afin que nous ayons peu à peu les moyens d'aller plus loin. Dans le même esprit réaliste, nous inaugurons aujourd'hui cette salle de spectacles. Voici donc la première tranche du Centre de Culture Jean-Baptiste MOCKEY (...)

Permettez-moi de conclure en souhaitant que le Centre de Culture Jean-Baptiste MOCKEY soit un lieu de dialogue et d'ouverture qui rivalise avec la vie culturelle de notre capitale. Alors, je suis persuadé que Bassam retrouvera toute son âme".

2. b.2- Les phases de développement de la ville.

Tout part du **Fort Nemours**. Cette assertion est attestée par une série de plans et de cartes disponibles.

Initialement à l'intérieur du fort, les factoreries se sont ensuite installées autour de ce dernier avant de se déployer progressivement vers l'ouest. A la même période, deux villages indigènes sont identifiés l'un au nord-ouest à une centaine de mètres du fort et l'autre à l'est du fort, du côté de l'embouchure, l'espace entre le fort et le village étant celui des factoreries ; ce qui paraît déjà être l'amorce du *zoning*, c'est-à-dire de la séparation fonctionnelle. Le village abritaient outre les autochtones, les sénégalais et leur familles qui entretenaient, à proximité, une ferme et un potager pour la production de la viande et des légumes frais.



Plans n°17,18, 19 et 20 : schéma montrant l'évolution de la Ville historique de Grand-Bassam
Source : Atlas de Grand-Bassam, 2004, pp. 32 à-34 et 36

Sur les plans de 1850 et 1857, on note la disparition progressive des marécages et l'occupation corrélative de l'espace par l'administration et le commerce. Du côté de la lagune, la berge était boisée et formait une sorte de défense naturelle.

Malgré l'épidémie de 1852 et 1857 qui décima une grande partie de la population et malgré l'abandon du poste en 1870 par la France, Verdier réussit à maintenir sur place de nombreuses sociétés commerciales dont l'activité permet le maintien d'une population de 2000 habitants ; un autre facteur y a contribué : c'est l'ouverture des comptoirs français aux négociants étrangers par décret du 12 septembre 1868.

Un plan de 1891 indique l'état d'occupation du sol : y sont figurés, de l'embouchure vers l'ouest les deux villages de part et d'autre des marais, le fort, les factoreries, le télégraphe sur un fond général de marécage (l'auteur de la carte faisant usage du terme marigot).

Sur le plan de 1903, les marécages se rétrécissent et un premier parcellaire apparaît très clairement, signe que les travaux de remblai ont été effectués de même que les grands travaux d'urbanisme et d'équipement. De l'est à l'ouest, on observe, d'abord des parcelles de petites dimensions et plus nombreuses, alors que vers l'ouest elles sont de grande taille. A cette même période les premières avenues sont tracées. On les borde de cocotiers et la chaussée est faite de coquillages concassés.

En 1908, on réalise le revêtement des chaussées par un mélange de brisures de coquillages au goudron ou au ciment. On dédouble les rangées de cocotiers, de filao et d'amandiers de Cayenne.

Les cartes de 1908 et 1909 laissent clairement apparaître les principaux édifices du Quartier France, au total 14, de la Résidence au Phare. Ces cartes laissent également apparaître la zone résidentielle dont la construction entière ne se fera qu'autour de 1922. Il est également à noter, après la première guerre mondiale, un élément nouveau : l'arrivée, à la faveur

du mandat français sur la Syrie, de Libano-syriens que l'administration va installer dans l'espace intermédiaire entre le secteur européen et le village africain.

Il résulte des lignes qui précèdent que la configuration d'ensemble du quartier s'achève au début des années 1920. Au bout de ce processus, la répartition fonctionnelle et sociologique du quartier apparaît clairement et est fondée sur des lots concédés définitivement aux propriétaires qui les ont mis en valeur.

2. b.2.1 - Evolution de l'usage et historique récente de la conservation

2. b.2.1.1 - Evolution de l'usage

Les lignes précédentes ont permis d'identifier les fonctions originelles de la Ville Historique, celles de capitale politique, administrative et judiciaire, de cité portuaire et commerciale. Mais, si la Ville Historique a perdu, de nos jours, ses fonctions majeures initiales, elle a acquis de nouvelles vocations.

En effet, elle est aujourd'hui le siège de services de divers ordres :

- Administratif :

les services de la mairie, de l'Administration Territoriale (Préfecture et Sous Préfecture), de la Justice, de l'Economie et des Finances (Impôts et Trésor), des Travaux Publics, de la Direction Régionale de la Santé Publique, de l'Inspection de l'Enseignement Primaire.

- Culturel :

le Musée National du Costume, la Maison du Patrimoine Culturel, la Bibliothèque Centrale de Prêt, le Centre de Culture Jean Baptiste Mockey, des centres de production d'objets d'art et d'artisanat ; en outre, l'organisation périodique de manifestations culturelles, traditionnelles ou modernes (l'Abyssa et la fête des générations, le Festival des Arts de la rue, la Semaine du costume et de la mode, le Festival Coco Bull ...)

- Touristique :

visite du site avec ses attributs culturels et naturels, fréquentation des plages, des réceptifs hôteliers, de restaurants, et de centres artisanaux.

- Religieux :

existence de lieux de cultes (églises, mosquées, forêt sacrée) et de pèlerinage (de croyants musulmans sénégalais au Puit Dieng dans la cour de la mosquée sénégalaise et à la mosquée elle-même).

- Educatif :

existence d'écoles et d'institutions de formation.

- Commercial :

vente de poissons et d'autres produits halieutiques (notamment les crabes) ; nombreux autres petits commerces (petites épiceries, vente de noix de coco et de produits dérivés, petites grillades et friteries....).

2. b.2.1.2 - Historique récente de la conservation

A partir des années 1970, a commencé à germer et prospérer l'idée de sauver la ville historique, ce qui à donner lieu, à diverses initiatives aussi bien de la part de la puissance publique (Etat et collectivité locale), des particuliers que de la part de la société civile (la Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire, l'Association Bassamoise de Développement économique et social, ABADES). C'est dans ce contexte qu'ont été menées les premières études diagnostiques en vue de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine architectural de la Ville historique. Parmi ces études, on retiendra notamment celles menées par le Centre de Recherches Architecturales et Urbaines de l'Université d'Abidjan, études commanditées par le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme. Vont voir le jour sur des bâtiments privés comme publics, à partir de 1974, des initiatives ponctuelles d'intervention avant de s'intégrer dans une politique d'ensemble portée par le Ministère en charge de la Culture. C'est dans cette perspective que se sont inscrits les divers travaux de restauration:

l'ancien **Palais du Gouverneur** restauré entre 1977 et 1980 est aménagé en **Musée National du Costume** en 1981 ;

l'ancien **Hôtel des Postes et de la Douane**, restauré entre 1993 et 2002 abrite désormais, la **Maison du Patrimoine** une structure qui a pour mission la conservation et la gestion du site.

Outre l'ancien Palais du Gouverneur et l'Hôtel des Postes, d'autres édifices ont bénéficié de travaux de restauration et de nouvelles affectations. En témoigne le tableau succinct ci-après :

Tableau des édifices restaurés et leurs nouvelles affectations

N° d'ordre	Edifice et ancienne fonction	Date de restauration	Nouvelles affectations
1	Palais du Gouverneur	1980	Musée National du Costume
2	Hôtel des Postes	2002	Maison du Patrimoine
3	Hôpital de grand Bassam	2001	Direction Régionale de Santé
4	Marché au Poisson	1982	Centre culturel JB Mockey
5	Ancien Centre culturel Français	1985	Centre coopératif des Céramistes
6	Marché des légumes	2001	Bibliothèque Municipale

Tableau n° 3

En ce qui concerne le patrimoine privé, des initiatives se font de plus en plus nombreuses et cela depuis plusieurs années. Peuvent être énumérés quelques noms ci-après : la maison Stewart, à côté de la fondation Borremans, la maison du Colombier en face de la Taverne bassamoise, la maison Tambonau dans la zone résidentielle, la maison Métayer en face de la maison Diaw etc...

La restauration de l'ensemble du patrimoine public et privé s'effectue dans un cadre réglementaire strict. Ces actions de restauration représentent un effort entrepris pour sauver de la ruine le patrimoine architectural de la Ville historique. Le projet d'inscription de la Ville historique au patrimoine mondial s'inscrit dans cette dynamique.

3- JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

3.1. a. Brève synthèse

La Ville historique de Grand-Bassam est située dans la région du Sud-Comoé au sud-est de la Côte d'Ivoire sur un lido de terre entre l'Océan Atlantique au sud, la lagune Ouladine au Nord, l'embouchure et à l'Ouest par le cimetière. Cette configuration géographique (terre et plans d'eau) suscita l'intérêt de l'entreprise coloniale française (2^{ème} moitié du XIX^e siècle) qui fit de la ville un important centre économique, politique et culturel qui rayonna au plan international (Afrique de l'Ouest et Centrale, Europe, Proche orient) jusqu'à la fin de la première moitié du XX^e siècle.

Le tissu urbain demeuré intact dans son ensemble rend encore lisible les attributs principaux du site qui s'articulent pour l'essentiel autour de la spécificité de l'architecture et de la trame urbaine coloniale, de la fonctionnalité des zones, de l'aménagement paysager, des témoins de l'activité économique, portuaire et politique de la ville, la structuration du village N'zima et des composantes matériels de la culture N'zima.

La Ville historique de Grand Bassam doit son importance au rôle qu'elle a joué, centre régional puis international des échanges commerciaux mis en place dans le cadre de l'économie de traite. Des produits manufacturés étaient importés de l'Europe, contre l'exportation, des produits du cru tels que l'huile de palme, les palmistes, le caoutchouc naturel, la cola et l'acajou de Bassam (*khaya ivorensis*).

Le commerce était si florissant qu'il attira dans le sillage de la colonisation, outre les populations originaires de la sous région, de l'Afrique équatoriale et des pays du Levant et de l'Europe, des firmes commerciales, des établissements financiers, des compagnies de transport maritime. Cette importante position commerciale, valut à la ville d'être érigée en capitale de la colonie en 1893.

Afin de répondre au contexte, économique, géographique et aux contraintes climatiques locales, l'espace urbain de la ville fut aménagé avec un soin particulier ;trame orthogonale des rues délimitant de grandes parcelles, fonctionnalité des zones, "maisons à véranda", construction d'infrastructures portuaires et commerciales, abondance de la verdure dans le paysage urbain, comblement des marécages, lotissement d'une partie du village tenant compte de la préservation de ses composantes culturelles et de sa structure urbaine traditionnelle.

Ce type d'aménagement spécifique à Grand Bassam qui allie harmonieusement les exigences de l'urbanisme colonial et le respect de l'espace urbain traditionnel avec ses composantes culturelles matérielles, la permanence des témoins de l'activité économique et politique de la ville, de même que la bonne conservation du type "maisons à véranda" constituent autant d'attributs qui méritent d'être préservés, gérés et suivis.

3.1.b. Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)

La Ville historique de Grand-Bassam est proposée à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO sur la base des critères iii et iv.

Critère iii

« Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition ou une civilisation vivante ou disparue ».

Grand-Bassam est le tout premier site qui va donner naissance à la Côte d'Ivoire moderne, politique, économique, sociale et culturelle.

La construction à partir de 1843 du fort Nemours marque le point de départ de la ville nouvelle de Grand-Bassam. Dès 1850 des factoreries s'installent progressivement autour du fort, gage de sécurité.

Suivront avec la création de la colonie en 1893, divers équipements tels que le télégraphe sous-marin reliant le «territoire de la Côte d'Ivoire» au golf de Guinée et à l'Afrique occidentale et le wharf qui feront de la Ville historique de Grand-Bassam, outre sa fonction de première capitale de la colonie, un pôle économique de premier plan qui attirera toutes les grandes sociétés commerciales de l'époque notamment les compagnies françaises, Société Française Agricole (SFA), la Compagnie Française de Kong (CFK), la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO), la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA) et la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI), et anglaise (Swanzy).

Les demandes en immobilisations (foncière et financière) se développent pour répondre aussi bien aux besoins du secteur public qu'à ceux du privé, ce qui favorise l'expansion de la ville. Les affaires y sont

florissantes et des fortunes se constituent avec l'accroissement de l'économie de traite.

Les populations arrivées dans le sillage de la colonisation (dans l'administration et l'armée) ou attirées par la prospérité de la ville étaient d'origines diverses. Outre les originaires de la colonie de Côte d'Ivoire, elles se composaient également des ressortissants de la sous-région, de l'Afrique équatoriale et du Levant :

- Afrique occidentale française : Sénégal, Guinée, Soudan (actuel Mali), Dahomey (actuel Bénin), Niger, Haute Volta (actuel Burkina Faso) etc.
- Afrique équatoriale française : Gabon, Congo
- Afrique occidentale d'expression anglaise : Libéria, territoires coloniaux britanniques de Sierra-Léone et de Gold Coast (actuel Ghana).
- Du proche Orient : Syrie, Liban

La Ville historique de Grand-Bassam est l'expression de deux civilisations, d'une part la civilisation européenne marquée par le quartier colonial, et d'autre part la civilisation traditionnelle africaine traduite par le village N'zima. La coexistence entre les deux peuples va engendrer une interaction positive de part et d'autre.

Ainsi, l'aménagement du territoire par le colonisateur a été respectueux du mode d'occupation spatiale du peuple N'zima tenant compte notamment du symbolisme des points cardinaux, des lieux d'expression culturelle du peuple N'Zima et singulièrement ceux de l'Abyssa (la place Abyssa, la forêt sacrée "Boakey", la cour des "N'Vavilé", dépositaires et curateurs du tambour sacré "Edongbolé", le rivage maritime).

On note également l'existence d'un tribunal coutumier dans l'arrière cour du Palais du Gouverneur servant de siège pour la justice indigène.

Cette cohabitation dans cet espace particulier de cultures différentes va permettre l'émergence d'une culture nouvelle, d'un homme nouveau, ouvert aux apports féconds extérieurs tout en restant enraciné dans ses traditions séculaires.

Aujourd'hui encore, dans la mémoire collective des Ivoiriens et des pays environnants, dont les territoires étaient inclus dans les comptoirs français du golfe de Guinée, Grand Bassam est considéré comme le symbole de la Côte d'Ivoire moderne, politique, économique, sociale et culturelle.

Critère iv

« Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine »

La Ville historique de Grand-Bassam constitue un exemple remarquable d'un paysage architectural construit dans un environnement marécageux. Ce cordon littoral semblait presque impossible à mettre

en valeur en raison de sa configuration géographique circonscrite dans une zone d'eau entre la lagune Ouladine, le fleuve Comoé et l'océan Atlantique. En effet, sa situation sur un bassin sédimentaire formé de sables tertiaires et son aspect géopédologique (hydromorphie de profondeur, podzols de nappe avec alias humique) constituaient à priori un obstacle à l'émergence d'une ville.

Cependant, le site déjà occupé à l'arrivée des Européens abritait un village présentant une structure d'habitat en matériaux végétaux tirés de l'environnement local (bois de bambou et feuilles de palmier). La Ville historique s'est développée entre la seconde moitié du XIXe et la première moitié du XXe siècle. Pour l'édifier, il a fallu combler les marécages en vue de construire les équipements portuaires, commerciaux et administratifs ainsi que les entrepôts destinés à recevoir aussi bien les produits d'exportation que les produits manufacturés venant d'Europe. La présence de ces vestiges portuaires et de ces infrastructures commerciales témoigne de la pratique d'une économie de traite caractéristique de la période coloniale.

S'inscrivant dans la dynamique du partage de l'Afrique enclenchée par la Conférence de Berlin (1884-1885), la création de la colonie de Côte d'Ivoire en 1893 avec pour capitale Grand-Bassam, donne une impulsion nouvelle au développement de la ville. Ce développement se traduit par l'importation des premières maisons préfabriquées en structure métallique qui témoignent de l'architecture industrielle (l'architecture de fer) en plein essor en France et en Europe dès la fin du XIXe siècle.

Autour du fort se développe une dynamique d'occupation de l'espace vers l'Ouest d'une part, et vers l'Est d'autre part. Du côté Ouest du fort s'installent la zone commerciale, la zone administrative puis la zone résidentielle. Du côté Est du fort, se déploie le domaine du village N'zima, dont la structuration définitive interviendra après le lotissement administratif de 1908. Cette configuration de la Ville historique répond à un souci de séparation fonctionnelle, sociologique et stratégique bien marquée des différentes entités que sont les zones résidentielle, administrative, commerciale et le village N'zima.

Les édifices de type colonial, donnent à la Ville historique de Grand-Bassam un aspect de vieille ville d'architecture européenne transplantée dans un paysage africain. Ce modèle architectural, caractérisé par la « maison à véranda », la toiture à double ou à quatre pentes et le système de ventilation naturelle, est celui d'une création adaptée au climat tropical chaud et humide.

L'aménagement paysager du quartier colonial se caractérise par un couvert végétal relativement dense, avec un alignement d'arbres le long des rues et la

présence de pelouses et de jardins autour des édifices les plus remarquables.

L'ensemble de ces caractéristiques constitue autant d'éléments répondant aux préoccupations hygiénistes, fondées dès la fin du XIXe siècle, en matière d'aménagement sur les trois principes de "l'air, de la verdure et de la lumière".

Quant au village N'zima, il est caractérisé par trois types d'habitats, à savoir l'habitat d'influence coloniale, l'habitat de type moderne avec l'utilisation de matériaux durables et l'habitat de type traditionnel comportant deux sous catégories : les constructions en matériaux mixtes et les constructions en matériaux locaux.

A la différence du quartier européen, le village N'zima se distingue par la densité de son bâti occupant la quasi-totalité des parcelles. On y trouve deux types de voiries, l'une à trame orthogonale issue du lotissement de 1908 et l'autre plus étroite et sinueuse, typique des ruelles traditionnelles des villages africains.

Le réseau viaire, l'ensemble des espaces bâtis et non bâtis, la place de l'Abyssa, le bosquet sacré, les monuments Sider, Gros lot et le site du "fumage de poissons" représentent la diversité des centres d'intérêts liés à l'activité politique, économique, sociale et culturelle de la communauté villageoise.

L'architecture de la Ville historique offre l'exemple achevé de l'urbanisme colonial associant les formes traditionnelles d'habitats à des bâtis d'inspiration européenne eux-mêmes influencés par des facteurs du milieu.

3.1.c. Déclaration d'intégrité

La Ville historique a conservé, globalement, sa configuration générale : Le village africain à l'Est et le quartier européen à l'Ouest du cordon littoral définissent encore à ce jour les limites de la ville.

Le paysage lui-même et sa relation à la géographie naturelle de la lagune et de la côte maritime sont restés les mêmes puisque le site urbain n'a subi aucune densification importante de son bâti.

Sur le plan paysager la Ville historique a maintenu son intégrité du fait du maintien de la plupart des alignements d'arbres et de la végétation dans les parties privatives des parcelles. L'espace public caractérisé par ses alignements de cocotiers et ses trottoirs engazonnés, malgré un entretien défectueux pour certains d'entre eux, reste le trait dominant de la Ville historique.

La Ville jouit d'une bonne intégrité car les différents attributs qui fondent la signification culturelle du site sont toujours présents à l'intérieur de la zone proposée à inscription (cf. plan n°4 : délimitation du site). Malgré la perte de son statut de pôle économique, la ville a su garder dans ses limites, l'ensemble des témoins matériels de son activité économique et por-

tuaire.

Il s'agit des édifices des grandes compagnies commerciales (CFAO, CFCI, SCOA, SWANZY, WOODIN...), des équipements portuaires (vestiges du Wharf, du débarcadère, des voies Decauville..) des compagnies de transport maritime (les Chargeurs Réunis, la Elder Dempster, la Compagnie du Wharf etc.), des établissements financiers (Banque de l'Afrique Occidentale, Banque Of Nigeria, la BCA...). La ville présente également une taille suffisante pour laisser apparaître de façon significative un type d'aménagement urbain répondant aux préoccupations hygiénistes en vigueur à l'époque coloniale (type "maisons à véranda", aménagement paysager et tracé orthogonal des rues délimitant de grandes parcelles, fonctionnalité des zones), et un autre type d'aménagement d'origine traditionnelle dans le village associant des espaces lotis et des espaces non lotis à fort taux d'occupation du sol.

La Ville historique ne subit pas de pression majeure pouvant nuire à son intégrité, néanmoins il est nécessaire de signaler les menaces que peuvent constituer la spéculation foncière consécutive au développement touristique et culturelle.

La pression démographique sur la Ville historique occasionnée par la proximité de la capitale économique Abidjan peut influencer négativement sur l'intégrité du site.

L'érosion côtière, les raz-de-marée constituent également d'autres menaces susceptibles de nuire à l'intégrité du site. Aussi, l'Etat a-t-il pris des dispositions pour trouver des solutions à ces phénomènes naturels en mettant en place depuis septembre 2011 un comité interministériel ad'hoc.

Enfin l'Etat a pris des dispositions juridiques et opérationnelles pour la protection et la gestion du site.

3.1. d. Déclaration d'authenticité

La Ville historique de Grand-Bassam dans sa forme contemporaine est le résultat d'une intense activité économique et commerciale qui s'étendit de la deuxième moitié du XIXe siècle à la première moitié du XXe siècle.

L'essentiel du bâti et de l'aménagement de l'espace s'est mis en place entre 1890 et 1930 dans le cadre de l'économie de traite imposée par le système colonial. Malgré la perte de sa vocation commerciale et politique la Ville historique de Grand-Bassam n'a pas connu de changement majeur quant au contenu de ses principaux attributs.

Sur le plan de la forme et de la conception

La Ville historique a conservé l'essentiel de son caractère architectural colonial, de même que la trame urbaine orthogonale d'origine qui a présidé au tracé des rues depuis l'époque coloniale. En ce qui concerne les bâtiments, à part quelques dégra-

dations localisées dans la zone commerciale, l'ensemble du bâti garde sa physionomie originelle.

Les longs alignements d'arbres bordant les rues et la végétalisation des parcelles datent aussi de l'époque coloniale et témoignent d'un traitement paysager pour répondre aux contraintes climatiques locales. Le paysage caractérisé par une végétation de cocotiers, de manguiers et de filaos existe toujours mais avec une densité relativement réduite par rapport à l'époque coloniale.

La conception du village N'zima n'a pas profondément changé depuis le lotissement de 1908. Cependant des évolutions sont observables au niveau du bâti. Elles concernent aussi bien le type architectural que les matériaux utilisés (dur, semi dur et végétal). Les ruelles étroites de la partie non lotie du village sont restées en l'état et le coefficient d'occupation du sol de son bâti est très élevé reflétant ainsi le mode de l'occupation spatial de l'habitat traditionnel.

Sur le plan de l'usage et de la fonction

Les fonctionnalités d'origine de la Ville historique ont été conservées avec l'existence actuelle de la zone résidentielle, administrative (au niveau déconcentré et décentralisé), et du village N'zima. Cependant la zone commerciale, inscrite toujours dans le paysage urbain a perdu sa vocation d'origine en raison du déclin économique de la ville. Une nouvelle vocation économique fondée sur le tourisme est venue se substituer à la vocation commerciale d'origine. Il faut noter également que la fonction religieuse de la ville demeure.

Sur le plan des matériaux de construction

Les matériaux de construction et le style colonial sont toujours perceptibles dans l'ensemble de la ville. Ainsi l'on peut remarquer la permanence des structures métalliques importées de France en 1893 (Palais du Gouverneur, Hôtel des Postes et douane et l'Evêché), de même que la maçonnerie utilisée pour les murs et la tuile pour les toitures.

Toutefois, il faut noter l'apparition de nouveaux matériaux de construction qui pourraient affecter son authenticité. C'est la raison pour laquelle des dispositions en matière de contrôle des interventions sont actuellement prises.

Le bâti du village N'zima a également conservé ses matériaux de construction à savoir des matériaux locaux, des matériaux composites ou mixtes.

Sur le plan de la situation et du cadre

L'observation des cartes de différentes époques notamment celles de 1908, 1946, 1949 1997 et de 2012 montre que le site est dans son cadre originel sur un lido de terre entre l'océan atlantique et lagune. La ville historique a gardé donc sa configuration générale initiale. La morphologie urbaine d'origine (Quartier européen et village N'zima) est encore lisible de

et les différents monuments qui ont fait la gloire de la Ville historique sont encore intacts et ne sont point affectés par l'évolution historique et naturel du site.

Sur le plan de la langue et autres formes de patrimoine matériel et immatériel

Le contact avec les Européens a enrichi l'ensemble des traditions culturelles matérielles et immatérielles du peuple N'zima et n'adonc pas altéré de manière significative son héritage culturel. Les attributs de cette culture encore vivace se manifestent notamment dans l'aménagement de l'espace du village : la place Abyssa, la forêt sacrée, l'itinéraire royal (lors de l'Abyssa), l'itinéraire général de l'Abyssa, les monuments Gros lot et du Sider, etc.

3.1. e. Mesures de protection et de gestion requises

Protection

La gestion du site de la Ville historique de Grand-Bassam requiert, pour la préservation de son intégrité globale, un cadre institutionnel et un dispositif juridique adaptés.

Pour ce faire, le gouvernement ivoirien a pris un certain nombre de mesures prenant appui sur les dispositions de la loi n°87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel, en ses articles 2, 5 à 36 qui en consacrent la protection ; lesquelles mesures se trouvent renforcées par des textes d'application notamment, par des décrets, arrêtés et décisions visant :

- à classer les monuments et immeubles inscrits sur la Liste du patrimoine national (article 1^{er} nouveau de l'arrêté y relatif) ;
- à indiquer les dispositions architecturales à respecter (article 1 à 20 de l'arrêté interministériel y relatif) ;
- à déterminer une procédure pour l'examen et le suivi des dossiers de permis de construire (article 2 à 10 de l'arrêté y relatif) ;
- à renforcer les compétences des structures, des administrations et des acteurs locaux pour une prise en charge managériale et au quotidien du site (Comité Local de Gestion, Maison du Patrimoine Culturel).

Textes complémentaires (nouveaux):

- Arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Local de Gestion de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- Arrêté portant nomination des membres du Comité Local de Gestion de la Ville historique de

Grand-Bassam ;

- Arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission chargée de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire sur le site de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- Arrêté portant adoption du Plan de préservation de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- Arrêté complétant les dispositions du décret n° 91-23 du 30 janvier 1991 portant classement des monuments de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- Arrêté portant création d'un service dénommé la Maison du Patrimoine Culturel de Grand-Bassam ;

Gestion

Un Plan de préservation et de sauvegarde ainsi qu'un Plan de conservation et de gestion du site ont été élaborés. Ils constituent un outil pratique d'administration par les activités à mettre en œuvre en vue de la viabilité et de la promotion de la Ville historique. La Maison du Patrimoine Culturel est l'organe institutionnel local qui assure au quotidien la gestion du site à partir des orientations et des décisions fixées par le Comité Local de Gestion.

Le service technique de la Mairie de Grand-Bassam assure l'entretien courant du site et une commission chargée des permis de construire s'occupe des questions liées au contrôle des constructions et aménagements sur le site .

3.2. Analyse comparative

La Ville historique de Grand-Bassam est un exemple éminent de ville portuaire et commerciale de la période coloniale française de la fin du XIX^e siècle située sur la côte ouest africaine. Cette ville a pris une part importante dans le commerce de traite qui consiste à exporter vers l'Europe les produits du crû de Côte d'Ivoire et des pays de l'hinterland et à importer dans la colonie les produits manufacturés venant d'Europe.

La Ville historique de Grand-Bassam présente également un modèle achevé d'architecture coloniale de type « maison à véranda » qui s'y est développé de façon systématique. La structure des bâtiments coloniaux de cette Ville historique offre un exemple particulier des derniers modèles d'expérimentation encore bien conservés de la technique du « préfabriqué » en Afrique, qui inaugure l'ère de l'architecture moderne de la fin du XIX^e siècle.

L'aménagement urbain combine à la fois la répartition spatiale des zones selon leur fonctionnalité, le souci de la préservation du paysage naturel (alignement d'arbres centenaires, espaces boisés, jardin,

gazon...), la trame orthogonale à larges mailles définissant de grandes parcelles avec les bâtiments administratifs et les témoins de l'activité portuaire et commerciale. La Ville historique de Grand-Bassam se présente ainsi comme un modèle urbain où ont été prises en compte les préoccupations liées aussi bien à l'exploitation coloniale qu'à une bonne qualité de vie.

La Ville historique de Grand-Bassam est en outre un modèle singulier de cohabitation harmonieuse de deux civilisations l'une occidentale et l'autre africaine dans un contexte colonial marqué généralement par des rapports conflictuels entre les colons et les colonisés. En témoigne, l'ensemble urbain, formé par le quartier européen et le village N'zima qui a su conserver son mode de vie traditionnel et les témoins physiques de sa culture. Cet ensemble constitue un exemple assez rare de coexistence entre le colonisateur d'une part, et le colonisé d'autre part, dans laquelle la présence du premier n'a pas affecté négativement les traditions culturelles du second. Ce fait se traduit par le respect des éléments culturels du peuple N'zima matérialisés par l'agrandissement de l'espace réservé au rituel de l'Abyssa, par les autorités coloniales à la demande des populations N'zima.

3.2.1- Sur le plan national,

Ville de Grand-Lahou ou Lahou Kpanda

La Ville historique de Grand-Bassam peut être comparée à l'ancienne ville de **Grand-Lahou** ou **Lahou Kpanda** située sur la côte plus à l'Ouest de Grand-Bassam et d'Abidjan, à la confluence du fleuve Bandama, de la lagune et de l'océan Atlantique. Créée en 1890, la ville gagne en dynamisme à partir du début du XXe siècle. Elle possède dans un plan quadrillé une zone administrative et une zone commerciale de même qu'un village dans sa partie Ouest, le village Avikam. Sur la carte définitive de 1917 on reconnaît le quartier administratif et ses immenses parcelles et le quartier des commerçants qui s'étend jusqu'à l'embouchure et enfin le village Avikam à l'Ouest au-delà du cimetière. En 1975 la Ville ancienne sera abandonnée pour un nouveau site sur le continent, condamnant à la ruine l'ensemble du patrimoine architectural colonial.

Contrairement à Grand-Lahou dont le rôle commercial a été relativement faible parce qu'étant un port d'intérêt local, la Ville historique de Grand-Bassam possède une notoriété plus grande au-delà des frontières nationales.

La Ville historique de Grand-Bassam reste par ailleurs toujours active et demeure un centre de villégiature d'excursion et une destination touristique très appréciée.

3.2.2- Sur le plan régional,

L'île de Saint-Louis du Sénégal

La Ville historique de Grand-Bassam peut être comparée à **l'île de Saint-Louis du Sénégal** dont le site géographique et les conditions de développement historiques sont similaires : site littoral entre deux bras de fleuve, plan de ville oblong et première capitale du Sénégal.

La similarité du destin politico-administratif rapproche également les deux villes coloniales francophones. La Ville historique de Grand-Bassam, capitale de la colonie de Côte d'Ivoire et l'île de Saint-Louis, capitale de l'Occidentale Française. La Ville historique de Grand-Bassam perdit ses fonctions de capitale en 1900 et deux ans plus tard, l'île de Saint-Louis perdait également ses prérogatives politico-administratives de l'AOF au profit de Dakar.

La Ville historique de Grand-Bassam et l'île de Saint-Louis sont deux villes coloniales côtières qui ont en partage un plan urbain quadrillé homogène qui occupe tout le site littoral dans sa longueur et définit des îlots de différents types.

La maison type de l'île de Saint-Louis a de fortes similarités avec celle du quartier commercial de Grand-Bassam : un corps de maçonnerie principal mitoyen assurant une contiguïté urbaine et couronné, sur la rue, par une galerie ou balcon au premier étage.

La Ville historique de Grand-Bassam comprend quatre zones distinctes – administrative, commerciale, résidentielle et le village N'Zima qui expriment dans l'espace la séparation de la ville européenne et du village africain. Cette séparation fonctionnelle est sans doute une caractéristique significative de l'ancienne capitale ivoirienne. Elle n'existe pas à l'île de Saint-Louis où les fonctions administrative, résidentielle et commerciale sont éparses dans toute la ville. A la différence de l'île de Saint-Louis qui a eu une vocation essentiellement administrative, la Ville historique de Grand-Bassam a été portée par sa vocation commerciale et a présenté une identité culturelle forte mettant en dialogue la civilisation occidentale et les expressions culturelles vivaces du peuple N'zima.

La Ville de pierre de Zanzibar

La Ville historique de Grand-Bassam est également comparable, à la Ville de pierre de Zanzibar en Tanzanie. Ces deux villes ont des fonctions identiques de villes côtières et commerciales qui ont su conserver quasiment intact leurs tissus et paysages urbains. Cette intense activité commerciale aussi bien à Zanzibar qu'à la Ville historique de Grand-Bassam au XIXe siècle a permis le rayonnement et la prospérité des deux cités.

Au delà de cette similitude, la Ville Historique de Grand-Bassam a eu l'avantage d'avoir joué un rôle politique de premier plan et impulser une dynamique de développement local et sous régional.

La Vieille ville de Lamu

La Ville historique de Grand-Bassam possède des similitudes avec la Vieille ville de Lamu au Kenya, sur le plan de l'authenticité du tissu urbain et de la fonction commerciale. En revanche, elle se distingue de la Vieille ville de Lamu par son architecture qui est d'inspiration européenne alors que celle de la **Vieille ville de Lamu** est d'inspiration orientale.

L'originalité de la Ville historique de Grand-Bassam par rapport à la Vieille ville de Lamu réside dans le fait que Grand-Bassam possède des infrastructures modernes (route internationale, complexes hôteliers etc.) et équipements de base (eau, électricité, voiries) qui n'entament en rien l'authenticité de la ville.

La Ville de Porto-Novo

En tant que ville côtière ouest africaine du XIXe siècle, la Ville historique de Grand-Bassam présente des similitudes avec la ville de Porto-Novo au Bénin. En effet, les deux villes sont d'anciennes capitales politiques qui ont conservé leur tissu traditionnel et colonial relativement intact. Celles-ci ont également préservé des expressions culturelles locales fortes (Abyssa pour les N'zima de la Ville historique de Grand-Bassam et Vaudou pour les Goun de Porto-Novo).

Cependant, la Ville historique de Grand-Bassam offre l'image d'une ville marchande aux caractères bien marqués, et qui a su préserver les zones fonctionnelles héritées de l'époque coloniale.

3.2.3. Sur le plan international

Le Centre historique de la ville portuaire de Valparaiso

La ville historique de Grand-Bassam peut être comparée au Centre historique de la ville portuaire de Valparaiso au Chili.

Cette ville qui témoigne de la première phase de la mondialisation de la fin du XIXe siècle devint le premier port de commerce sur les voies maritimes de la côte pacifique de l'Amérique du sud.

Ces deux cités historiques, la Ville historique de Grand-Bassam et le Centre historique de la ville portuaire de Valparaiso ont été marquées par l'importance de leurs activités portuaires et commerciales durant la période du XIXe siècle. Les attributs qui témoignent de l'essor économique de ces deux villes sont pratiquement identiques. Ils se manifestent encore par la présence dans leur paysage urbain respectif des entrepôts, des rails, des établissements financiers (banques), des compagnies commerciales, des bâtiments administratifs liés au commerce maritime et des infrastructures maritimes d'embarquement et de débarquement des marchandises (wharf et voie Decauville pour Grand Bassam chemin de fer

pour Valparaiso).

Les similitudes de ces deux cités historiques se perçoivent également dans le paysage urbain. Le Centre historique de Valparaiso s'organise par quartiers consacrés chacun à un secteur d'activités à savoir : le commerce, les activités portuaires, l'industrie et les affaires. La Ville historique de Grand-Bassam obéit également à cette subdivision fonctionnelle traduite par les zones résidentielle, administrative, commerciale et portuaire ainsi que le village N'zima.

La similitude historique dans le destin de ces deux villes mérite aussi d'être mentionnée. Toutes les deux villes historiques ont perdu leur suprématie en tant que pôle économique et commercial en raison de l'ouverture du canal de Panama pour Valparaiso et du canal de Vridi pour la Ville historique de Grand-Bassam.

Si ces deux cités historiques portuaires de l'époque du XIXe siècle présentent des similitudes au triple plan de leur fonction, de leur organisation urbaine et de leur destinée historique, la Ville historique de Grand-Bassam apparaît spécifique au double plan de sa situation géographique, de son paysage urbain qui a su conserver les valeurs politiques, sociales et culturelles autour desquelles s'organise la communauté autochtone.

Ainsi sur le plan géographique, la Ville historique de Grand-Bassam est située sur un lido de terre entre l'océan Atlantique et la lagune alors que celle de Valparaiso se situe entre mer et colline.

Le paysage urbanistique de la Ville historique de Grand-Bassam a la particularité d'avoir su préserver à côté des trois premières zones (résidentielle, administrative et commerciale) d'inspiration coloniale, une partie africaine qui a su échapper à la logique urbaine coloniale notamment dans son tracé urbain avec des rues étroites et sinueuses de type traditionnel qui contraste avec le plan en damier en vigueur dans les villes coloniales.

De plus, le village, occupé depuis toujours par les natifs de la ville, a conservé dans le paysage urbain les traits caractéristiques de son organisation sociale, politique et culturelle, à travers la place Abyssa, le bois sacré, les monuments de Sider et de Gros lot. Autant d'éléments qui structurent le paysage urbain du village N'zima et qui contribuent à imprimer au village sa marque de singularité.

Le Centre historique de Bridgetown et sa garnison

La Ville historique de Grand Bassam peut également être comparée au Centre historique de Bridgetown et sa garnison. Cette cité portuaire de la Barbade s'affirma en développant le commerce outre Atlantique du sucre au XVIIe siècle. La Ville historique de Grand-Bassam a aussi pris une part active dans le

négoce international du bois et de l'huile de palme en direction de l'Europe au XIXe siècle. En témoignent les infrastructures portuaires et commerciales ou leurs vestiges que l'on retrouve dans ces deux villes à savoir, phares, entrepôts de stockage de marchandises, maisons de commerces, établissements financiers, wharfs et débarcadères, etc.

La configuration médiévale anglaise des rues a été conservée à Bridgetown de même que la persistance d'un plan urbain irrégulier. Ce plan contraste avec celui de la partie coloniale de la Ville historique de Grand-Bassam marquée quant à elle, par la régularité de sa trame orthogonale. La fonctionnalité de l'espace urbain colonial est identique aussi bien dans la Ville historique de Grand-Bassam que dans le Centre historique de Bridgetown où l'on retrouve de part et d'autre, des zones à usage commercial, administratif résidentiel et culturel.

A Bridgetown les traditions des communautés autochtones perdurent dans la manière dont l'espace urbain fonctionne et la rencontre des cultures a créé une culture "hybride" qui a trouvé une expression dans les nouvelles relations sociales, la langue créole, la mode, l'architecture qui se sont adaptés au mode de vie caraïbéen.

Dans la Ville historique de Grand Bassam, la culture N'zima a su être préservée et s'imprime également dans le paysage. Cependant, à la différence de celle des populations de la Barbade, la culture N'zima n'a pas fait l'objet d'une assimilation par la culture coloniale, encore moins d'une fusion avec elle. La culture européenne a cohabité avec la culture N'zima qui a gardé l'essentiel de ses traits caractéristiques et son dynamisme.

3.3. Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Chef lieu de la résidence française en 1878 puis première capitale de la Côte de 1893 à 1899, Grand-Bassam a été pendant longtemps un pôle économique et commercial d'une grande importance. Cette double fonction donna lieu à la création d'un riche patrimoine architectural d'une part, et attira des populations venant de la colonie, de la métropole des autres pays africains et du Levant, d'autre part, faisant ainsi de Grand-Bassam une ville cosmopolite et par conséquent un foyer de diversités culturelles.

Malgré ce brassage des peuples de cultures diverses, la culture locale N'zima s'est pour l'essentiel maintenue.

Les architectures de type colonial et traditionnel ont transcendé le temps et le site n'a pas varié dans ses limites géographiques et naturelles originelles.

Pour mieux conserver cet ensemble, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des initiatives multiformes, en particulier, la création des services appropriés de conservation, la divulgation de textes législatifs et réglemen-

taires et la mise en place d'organes de gestion.

- **Première Ville commerçante, poumon économique du territoire des comptoirs français du golfe de Guinée, dont la Côte d'Ivoire moderne a hérité**

A partir de 1883, avec l'arrivée d'Arthur Verdier comme résident de France à Grand-Bassam, la présence française se renforce par l'accroissement des comptoirs commerciaux et par l'installation d'une administration douanière en 1889.

Un Wharf, le premier du genre sur ce territoire, est construit dès 1897. L'opération a des retombées favorables. Le trafic maritime s'intensifie et attire toutes les grandes maisons de commerce.

Des maisons telles que la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (CFCI), la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO) etc. celles que l'on appelait alors les «géants du commerce africain» installent des comptoirs à forte capacité de stockage et de distribution qui centralisent les produits locaux et ceux des pays de l'hinterland (ivoire, or, bois, cola, caoutchouc naturel, huile de palme et palmiste, etc.) destinés à l'exportation. C'était également elles qui, en retour - et bien naturellement - alimentaient le territoire en produits manufacturés par l'intermédiaire de leurs succursales et Agences disséminées à l'intérieur du pays. Ce commerce était si florissant qu'en 1923, l'administration coloniale décida de renforcer la capacité initiale du port, en mettant en place un second Wharf.

La forte densité de l'acajou dans la région de Grand-Bassam en a fait un centre d'exploitation, d'entreposage et d'exportation du bois (100 000 tonnes en majorité d'acajou sont exportées en 1931. Bernard Dadié, le père de la littérature ivoirienne, se souvient: « C'était en 1928, Grand-Bassam. la cité des billes de bois. En effet, des billes, il y en avait partout. Billes venues de l'Agnéby dans le pays Abbey, billes venues de la Comoé dans le pays M'Gbato ... » (in Les Jambes du fils de Dieu, CEDA Hatier, Abidjan, 1981).

L'importance de cette essence floristique endémique lui a valu la reconnaissance internationale par le nom scientifique "khaya ivorensis" ; cette espèce malheureusement a disparu in situ

En 1920 la Compagnie des Scieries Africaines (SCAF), l'une des plus anciennes sociétés d'exploitation forestière et d'industrie du bois de Côte d'Ivoire, ouvre à Moossou une importante scierie spécialisée dans la production de contreplaqués, de divers éléments de menuiserie et des maisons préfabriquées. Le «wharf» (débarcadère) est mis en service le 1er juillet 1901. Il mesure 175 mètres de long sur 7,50 mètres de large. L'année 1908 voit la création de la chambre de commerce. Pendant la première guerre

mondiale, Bassam fournit son tribut de «tirailleurs sénégalais» qui iront mourir à Verdun ou ailleurs. Après la guerre, la ville connaît une ère de prospérité sans précédent

Des événements fondamentaux devaient cependant réorienter l'évolution et le destin de Grand-Bassam. Il s'agit de la construction en 1931 du Wharf d'Abidjan (Port-Bouët) et de l'ouverture du nouveau port en eau profonde d'Abidjan en 1951, après le percement du canal de Vridi. Ces deux nouvelles infrastructures ont porté un coup fatal à la vie économique de cette partie du littoral.

Avec elles, le centre de l'économie de traite animé par les grandes maisons de commerce, se déplace de Grand-Bassam vers Abidjan, provoquant inévitablement le déclin de la capitale économique et du premier siège de l'administration coloniale.

Cette intense activité économique est favorisée par la position géographique du site à la confluence de trois grandes voies d'eau qui permettent d'attirer le commerce proche ou lointain (pays lagunaire, pays du fleuve Comoé jusqu'à Kong et même la boucle du Niger le long des pistes caravanières).

● **Première capitale politique**

Sur le plan administratif Arthur Verdier, nommé résident de la France choisit Grand-Bassam comme Chef-lieu de la Résidence française de ce qui s'appelait alors la Côte de l'Or. En 1879, la Côte d'Ivoire est érigée en préfecture apostolique et ses territoires sont alors confiés à la Société des Missions Africaines de Lyon. Le 10 Mars 1893, le gouvernement français crée officiellement la Colonie Autonome de la Côte d'Ivoire détachée des «Territoires des Rivières du sud » et fait de Grand Bassam la capitale de la nouvelle colonie. Louis Gustave Binger qui délimita par ses explorations les contours de ce qui deviendra l'Afrique Occidentale Française (AOF) .

Dès lors, La Ville historique de Grand-Bassam devient un foyer d'activités économiques diversifiées et florissantes. Ainsi devient-elle, la première ville moderne de la Côte d'Ivoire, dotée d'une économie prospère et d'une structure administrative forte capable de diriger la Colonie.

Ses fonctions administratives, politiques et économiques vont conférer à la ville un pouvoir d'attraction de populations venant de toutes les contrées de l'Afrique, de l'Europe et du levant. Cette image est renforcée le 16 Juin 1895 lorsque la Côte d'Ivoire est rattachée à l'AOF.

Le processus de construction de l'édifice administratif et politique de la colonie s'achève avec le rattachement de la Côte d'Ivoire à Afrique Occidentale Française (AOF) le 16 Juin 1895 où, en raison de ses capacités économiques, sa contribution financière sera déterminante.

Des événements fondamentaux devaient cependant réorienter l'évolution et le destin de la Ville historique de Grand-Bassam. Il s'agit de la construction en 1931 du Wharf d'Abidjan (Port-Bouët) et de l'ouverture du nouveau port en eau profonde d'Abidjan en 1951, après le percement du canal de Vridi. Ces deux nouvelles infrastructures ont porté un coup fatal à la vie économique de cette partie du littoral. Avec elle, le centre de l'économie de traite animé par les grandes maisons de commerce, se déplace de la Ville historique de Grand-Bassam vers Abidjan, provoquant inévitablement le déclin de cette capitale économique et du premier siège de l'Administration coloniale. Dès lors, la Ville historique qui a perdu depuis 1900 sa fonction politique et administrative perd également sa fonction économique au profit d'Abidjan avec la création d'un port en eau profonde que permet l'ouverture du canal de Vridi en 1951.

Deux ans plus tôt, le 22 décembre 1949, la Ville historique de Grand-Bassam, avait été le théâtre d'une action héroïque restée gravée dans la conscience collective nationale et africaine. Des militantes anticolonialistes du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), mouvement fondé sous l'inspiration de Félix Houphouët-Boigny en octobre 1946 à Bamako, organisent une marche d'Abidjan sur Grand-Bassam pour exiger la libération des responsables du mouvement qui y étaient emprisonnés à la suite des incidents survenus le 6 février 1949 au Cinéma Comacico à Treichville, entre les militants RDA et les progressistes (soutenus par l'administration coloniale). Violamment dispersée sur le pont de la lagune Ouladine par les forces de l'ordre qui font usage de pompes à eau et des grenades lacrymogènes, cette marche qui permit la libération des prisonniers en janvier 1950 et valut au pont d'être baptisé Pont de la victoire, s'inscrit dans la dynamique du vaste mouvement de décolonisation qui s'est emparé de l'Asie et de l'Afrique au lendemain de la seconde guerre mondiale. Cette marche constitue un événement majeur faisant de Grand-Bassam, un haut-lieu de l'histoire et amplifiant sa place dans l'imaginaire des populations de Côte d'Ivoire et de la sous-région.

● **Ville cosmopolite, multiculturelle, mais avec une préservation des valeurs culturelles des populations locales**

«C'était, ajoute Georges Courrèges, «la grande époque de Bassam, l'époque des flonflons, des bals et des fêtes pour les Européens. L'époque où les forestiers viennent flamber à Grand-Bassam après leur saison d'abattage (Georges Courrèges, Grand-Bassam et les comptoirs de la côte, L'Instant Durable, Clermont-Ferrand, 1987).

Ces lignes de Georges Courrèges témoignent du dynamisme social et culturel dans cette cité. Ce qu'il dit des Européens est aussi valable pour les populations autochtones de la colonie de Côte d'Ivoire, celles

d'Afrique et d'ailleurs : Sénégalais; Soudanais, Dahoméens (de l'actuel Bénin), Voltaïques, Gabonais, Congolais, Sierra-léonais, ressortissants de la Gold Coast (de l'actuel Ghana) et Syriens. Ce qui fait de Grand-Bassam très tôt un haut lieu de brassage des populations venues de tous les horizons, une préfiguration de la Côte d'Ivoire contemporaine.

Le dynamisme social et culturel né de ce brassage s'est traduit entre autre par la création à Grand-Bassam du premier cinéma, de la première équipe de football, la première école régionale.

Dans ce contexte de brassage, la culture locale N'zima est restée vivante à l'image de l'Abyssa et de ses attributs de même que des autres expressions culturelles de la communauté.

- **Type de construction, d'ensemble architectural ou technologique**

Sur le plan de la planification urbaine, la ville est un exemple caractéristique de l'urbanisme colonial fondé sur la séparation et l'affectation des lotissements sur une base fonctionnelle et sociologique spécifiques à la Ville historique de Grand-Bassam. Cela se traduit par l'organisation de l'espace en zones distinctes (zone résidentielle, zone administrative, zone commerciale et zone indigène ou village N'zima).

Le village N'zima (zone Indigène) est subdivisé en secteur loti et non loti. Le secteur loti a la particularité de tenir compte de l'esprit des lieux qu'incarne la place Abissa.

La modernité introduite dans le village par le lotissement de 1908 a tenu compte de la culture locale et de l'esprit des lieux que matérialise la plus large artère de la Ville Historique, d'orientation Nord-Sud et où se déroule la partie festive et populaire du rituel de l'Abyssa.

Sur le plan de la conception paysagère, la Ville Historique se particularise par la présence de parcelles boisées à l'intérieur des lots, des alignements d'arbres le long des rues principales qui donnent au paysage urbain l'aspect d'un parc aménagé. Les voies orthogonales et adressées du plan colonial quadrillé influenceront la configuration des autres villes ivoiriennes et celles de la sous région.

La ville historique de Grand-Bassam offre un exemple particulier qui se traduit par la cohabitation des bâtis d'inspiration européenne influencés par des facteurs de l'environnement et ceux des populations autochtones construits avec des matériaux composites ou issus du milieu uniquement.

Sur plan de l'architecture, la technologie du préfabriqué introduite dans les constructions à partir de 1890 à Grand-Bassam est caractérisée par un type d'habitat démontable utilisant le fer comme matériau de base. Cette technologie apparaît comme la forme aboutie des expériences antérieures dans les colonies françaises des côtes africaines.

L'architecture coloniale a un dispositif architectonique qui répond à la sobriété des dispositifs décoratifs et stylistiques débarrassée des oripeaux de l'académisme.

Ce bâti est composé :

- d'édifices isolés rectangulaires, oblong dans une parcelle boisée proche de la rue et parallèles à celle-ci ;
- de pièces "traversantes" à double orientation entourées de vérandas ou de galeries faisant le tour du corps principal du bâtiment ;
- de rez-de-chaussée surélevé;
- de menuiseries en persiennes;
- de plafonds de grande hauteur;
- de briques cuites pour la construction des murs ;
- de tuiles ou tôles pour les toitures à deux ou à quatre versants;
- d'orifices dans le haut des murs et conduits permettant la montée et l'évacuation de l'air chaud ;
- de bâtis à deux ou trois niveaux maximum (R+ 1 ou R+2).

Quant au village N'Zima, il est subdivisé en secteurs lotis (1908) et non lotis aux ruelles étroites et sinueuses. Le secteur loti a la particularité de tenir compte de l'esprit des lieux qu'incarnent la place Abyssa et les monuments Sider et Gros lot.

L'ensemble de ses constructions se caractérisent par une occupation quasi-totale des parcelles.

L'intérêt de ce sous ensemble réside dans l'appropriation conviviale de l'espace.

Les concessions familiales de la zone non lotie présentent la configuration suivante :

- Une maison du propriétaire
- Une maison de l'étranger
- Une maison de femme
- Une véranda
- Un lieu de culte
- Une entrée principale et une entrée de secours
- Un puits au milieu de la cours

Toutes les maisons se caractérisent par la prédominance de la forme à double pente. Les murs sont en maçonnerie, charpentes en bois, couverture en tôle et en évérite, plaque.

La Ville historique de Grand-Bassam avec ses composantes matérielles et immatérielles a transcendé le temps. Cette ville a gardé aujourd'hui pour l'essentiel son intégrité et son authenticité. Conscient de sa valeur historique, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des initiatives en vue de préserver le site. Cette volonté clairement affichée va se traduire par des actions concrètes ci-après:

- études diagnostiques architecturales;
- publication d'ouvrages sur le site;
- divulgation de textes législatifs et réglementaires;
- création de structures et d'organes de gestion

4- ETAT DE CONSERVATION DU BIEN ET FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

4.a. Etat actuel de conservation

Dans l'ensemble, l'essentiel des composantes du tissu urbain du quartier européen et la structure viaire et paysagère du village N'zima sont bien conservées. Néanmoins certains bâtiments du quartier européen ont subi des dégradations dues à l'usure du temps ou à l'abandon par leurs occupants. La majorité de ces édifices se retrouvent surtout dans la zone commerciale.

Bâti:

L'état du bâti n'est pas homogène. Il y a une différence notable entre l'état de conservation de la zone commerciale et celui des deux autres zones administrative et résidentielle. Dans les zones, mis à part l'ancien Palais de justice et l'école régionale qui sont en état de ruine (mais qui peuvent parfaitement être réhabilités, voire restaurés), la majorité des édifices publics ont été maintenus en état et leur caractéristiques patrimoniales pour l'essentiel préservées : mairie, sous-préfecture, etc.. Par ailleurs l'ancien Palais du Gouverneur, la Poste et le bâtiment des Douanes, ainsi que l'Evêché ont été restaurés quasiment à l'identique. L'Eglise et son Presbytère sont en parfait état. Il en est de même des édifices privés qui, pour la plupart bien entretenus, n'ont pas été dégradés, à l'exemple de la-maison Diaw.

En revanche, il n'en est pas de même de la zone commerciale dans laquelle un certain nombre d'édifices sont dégradés, du fait de leur abandon par leurs occupants : maison Ganamet, maison Edouard Aka, Hôtel de France, etc. Par ailleurs, des édifices ont été très dégradés par des travaux de rénovation qui ont totalement défiguré leur structure d'origine. Il s'agit par exemple de la maison Treich-Laplène. Toutefois, il est prévu, dans le plan de gestion, un programme de restauration et de réutilisation de ces bâtiments et de gros efforts seront déployés pour une reconquête de leurs valeurs architecturales originelles (cf. plan de gestion p.). Dans cette perspective, des travaux de rénovation réussie viennent d'être réalisés sur les deux marchés, récemment aménagés en équipements culturels publics (centre culturel et bibliothèque) même si par ailleurs, on note des malfaçons sur certains bâtiments rénovés (maison Ketouré par exemple).

Quant au village N'zima, les constructions sont hétérogènes. Certaines sont en matériaux durables modernes, d'autres à la fois en matériaux modernes et traditionnels et d'autres encore uniquement à base végétale.

Si les constructions en matériaux durables résistent au temps, celles à base végétale font l'objet d'une perpétuelle réhabilitation compte tenu de leur fragilité face aux intempéries ; ce qui a pour avantage la perpétuation du savoir faire en matière de construction traditionnelle.

Depuis la fin des années 70, les autorités se sont préoccupées de la restauration de certains bâtiments publics. En 1977, commençaient les travaux de restauration de l'ancien Palais du Gouverneur qui allait être aménagé pour servir de Musée National du costume, inauguré en 1981.

Les travaux de restauration de l'ancien Hôtel de Poste commencés en 1993, ont pris fin en 2002. Ces travaux ont permis en particulier de reconstruire les vérandas et galeries qui avaient disparu et ainsi, de reconstituer les caractéristiques patrimoniales du bâtiment d'origine. Ce dernier a reçu une nouvelle affectation. En effet, au terme d'un arrêté ministériel du 4 février 2003, fut créé un nouveau service qu'il abrite : la « Maison du Patrimoine Culturel » dirigé par un conservateur et ayant pour mission la gestion de la Ville historique classé patrimoine national ainsi que des monuments du littoral côtier à travers des actions de promotion et de constitution de banques de données.

En 2001, l'ancien hôpital de Grand Bassam a été réhabilité et accueille aujourd'hui la Direction Départementale de la santé.

En ce qui concerne le domaine privé, un certain nombre de maisons ont été réhabilitées. Il s'agit entre autres de la maison Stewart - maison type de commerçant - située dans la zone commerciale qui a été transformée par sa propriétaire en une *guest house* dans laquelle sont aménagées deux chambres d'hôtes, des maisons Ducolombier (boulevard Treich-Laplène, en face de la Taverne bassamoise), Aka (rue du lieutenant Welfe), Tambon (dans la zone résidentielle), Metayer (en face de la maison Diaw). Ces maisons d'intérêt patrimonial sont toutes habitées par les familles propriétaires bien que les travaux de restauration ne soient pas totalement achevés.

Ces actions de réhabilitation, de restauration ou de rénovation sont très importantes car elles montrent que le patrimoine architectural domestique de Grand-Bassam est toujours un patrimoine vivant, susceptible d'être encore habité ou d'accueillir de nouvelles fonctions.

Par ailleurs, la série des quatre « maisons de fonctionnaires » construites le long du boulevard Treich-

Laplène (entre le boulevard Angoulvant et la Taverne bassamoise), qui appartiennent à l'Etat, n'est pas aussi bien entretenue que les maisons précédemment citées. Des dispositions sont en train d'être prises par les autorités publiques en vue d'assurer leur restauration.

Le lotissement de 1908 a permis la viabilisation de 50% de l'espace occupé par le village N'zima. Cette partie viabilisée s'est développée en harmonie avec le quartier européen bien que ce développement soit le fait de la population locale N'zima et des populations venues d'autres pays d'Afrique. Quant à l'autre moitié de l'espace villageois, il est demeuré sans changement majeur avec une agglomération dense caractérisée par des constructions basses. L'ensemble de ces constructions est entretenu aussi bien par des techniques modernes que traditionnelles.

Voirie:

La voirie s'organise autour de trois axes principaux qui sont : le boulevard Angoulvant, le boulevard Treich-Laplène et le boulevard Louis Alphonse Bonheure. Hormis le boulevard Angoulvant qui connaît un problème de drainage perceptible en temps de pluie, les deux autres boulevards bitumés sont dans un état relativement bon. Ces derniers ne possèdent pas de trottoirs, les bas côtés sablonneux assurant cette fonction. Les rues sont bien entretenues dans l'ensemble, à l'exception des rues Fleuriot de Langle et du Général Mangin qui sont envahies par la broussaille. Il en est de même le long de la berge lagunaire qui présente aussi quelques poches d'insalubrité.

Des actions d'assainissement et de préservation du littoral sont prévues dans le plan de gestion.

Hormis ces exemples, la Ville historique dans son ensemble est dans un bon état de salubrité. Les boulevards et les rues bénéficient d'un système d'éclairage adéquat et de signalétique qui permet de circuler et de s'orienter aisément. Au plan de l'assainissement, il existe un système de canalisation enfouie permettant le drainage régulier du site. Un soin particulier est apporté à l'entretien et au maintien du cadre paysager qui est abondant dans les zones résidentielle et administrative.

Des espaces ont été aménagés sur le site pour servir à la détente et au repos. Il s'agit de la rue piétonne le long du boulevard Bonheure et de l'espace de détente situé en face de la Bibliothèque Centrale de Prêt.

Il faut remarquer l'excellent aspect de la rue du lieutenant Welfe avec sa chaussée bitumée bien entretenue, ses passages piétonniers faits de pavés et ses trottoirs engazonnés et plantés. Cette rue devrait servir de modèle pour l'aménagement et l'entretien des autres rues et espaces publics de la Ville historique. Les voies du village se présentent sous deux formes. Il existe des voies qui sont le prolongement de celles

venant du quartier européen qui sont perpendiculaires au boulevard de l'Abyssa, et celles très étroites qui sont dans la partie non lotie du village. Elles ne sont ni bordées de gazon encore moins d'arbres. Cependant, l'espace entre le site du village et la berge maritime au Sud et celui entre l'extrémité Est du village et l'embouchure sont plantées de cocotiers.

En dehors de quelques rues dans la partie viabilisée du village, l'essentiel de la voirie notamment dans la moitié non lotie, ne comporte pas de bitume. Ces voies sablonneuses absorbent rapidement les eaux de ruissèlement. Elles présentent un bon état de conservation malgré leur fréquentation.

4.b. Facteurs affectant le bien.

Les facteurs de dégradation du bien sont de deux types :

Facteurs naturels : raz-de-marée, embruns marins, pluie, vent marin, soleil, végétaux envahissants, moisissure.

Les pathologies dues aux facteurs naturels sont: fissurations, éclatement des armatures en béton, détachement des enduits, corrosion des structures métalliques, pourrissement des bois.

Ces facteurs constituent également des menaces pour le patrimoine encore en bon état.

Facteurs dûs à l'action de l'homme: les causes de dégradation dues à l'action de l'homme sont : abandon des bâtiments, manque d'entretien, sur-occupation, mauvaises interventions (restauration ou rénovation), vandalisme et destruction. Elles ont pour conséquence le vieillissement, la défiguration, la déstructuration et la ruine des bâtiments.

(ii) Pressions dues au développement :

Selon une étude commanditée par le Gouvernement ivoirien, une importante réserve de pétrole vient d'être découverte au large des Côtes de Grand- Bassam. L'exploitation de ce pétrole pourrait, sur le long terme, porter préjudice au caractère patrimonial de la Ville historique.

L'exploitation de la carrière de sable au niveau de l'embouchure a été strictement interdite aujourd'hui par une décision municipale, cependant, la berge maritime avec l'occupation des complexes hôteliers, la présence des espaces de restaurations et des bâtiments hors norme exige un plan d'urbanisme détaillé (Voir Annexe...) spécifique aux périmètres classés avec un dispositif réglementaire opposable au tiers. Ce plan de sauvegarde du site élaboré avec les services compétents de l'Etat en collaboration avec la Mairie et fera l'objet d'un décret qui va renforcer son caractère pénal et dissuasif.

(iii) Contraintes liées à l'environnement

Pollution et insalubrité

La pollution des rivages par les populations riveraines (dépôt d'immondices) est une source de menace du réseau d'eau lagunaire et marine. Elle est aussi le fait des touristes qui laissent sur la plage leurs emballages non biodégradables. Pour faire arrêter ces comportements à risques, des séances de sensibilisation à l'entretien régulier du site sont mis en œuvre.

Nuisances dues aux végétaux aquatiques envahissants

Les eaux des lagunes et du fleuve sont périodiquement envahies par les végétaux flottants tels que les *Eichornia crassipes* et *Salvinia molesta*. La fermeture de l'embouchure provoque également la prolifération des laitues d'eau sur la lagune en raison du faible taux de salinité de ce cours d'eau.

Embrun marin

Le sel marin contenu dans l'embrun a pour effet d'oxyder les éléments métalliques des bâtiments avec pour conséquence l'éclatement des murs qui les enrobent.

Erosion côtière

Cette érosion est due au transit littoral du sable qui se fait d'Ouest en Est, balayant le sable dans le même sens. Cette érosion a pour conséquence de rapprocher progressivement la mer du continent et de menacer directement l'intégrité du site. A l'image des autres pays de la côte ouest africaine.

(iv) Catastrophes naturelles et planification préalable

Le site est exposé à des raz de marrées qui inondent l'intérieur des terres sur près de 200 mètres. Le dernier en date remonte à la mi-août-juillet 2011 avec comme conséquence, une importante inondation et d'importants dégâts matériels sur le site.

(v) Visite responsable des sites du patrimoine mondial

Selon la municipalité de Grand-Bassam, la ville reçoit la fréquentation, particulièrement les week-ends, des excursionnistes venus d'Abidjan, la capitale économique. Ce sont pour l'essentiel des jeunes qui se déplacent à bord de transport en commun de 18 à 60 places. La partie balnéaire du site est leur destination privilégiée. En temps d'affluence, le site peut recevoir en moyenne 70 cars en provenance d'Abidjan et sa périphérie.

La base de données en rapport avec la fréquentation de la Ville historique en 2011 donne le résultat suivant :

- 43,47% de jeunes (associations de jeunesse) ;
- 21,26% de religieux ;
- 20,77% d'ONG et autres associations civiles ;
- 14,5% de diverses personnes individuelles groupées non identifiées.

La plupart des groupements de jeunes sont des excursionnistes qui viennent passer leur week-end à la plage et pour visiter des sites et des infrastructures culturelles tels le Musée National du Costume et la Maison du Patrimoine Culturel. Alors que les religieux fréquentent le site soit pour leur retraite spirituelle ou pour des séminaires en rapport avec leur religion. Quant aux ONG, leur présence sur le site se fait dans le cadre de leurs activités statutaires. Ils utilisent à cet effet des infrastructures adéquates que compte la Ville historique. Enfin, les personnes individuelles non groupées y arrivent pour des rencontres professionnelles ou pour la visite des infrastructures culturelles du site. Les centres de concentration sont la plage, les centres artisanaux, les marchés pour le commerce de tout genre, les plans d'eaux pour des activités nautiques et la place Abyssa pendant le déroulement de cette manifestation culturelle traditionnelle.

Après l'inscription du site, en plus des activités ci-dessus énumérées, il faut prévoir des visites systématiques du site à l'attention des membres de l'administration, du gouvernement, des institutions de l'Etat, des scolaires et des universitaires. Il faudra également délocaliser certaines manifestations culturelles d'envergure nationale à Grand-Bassam. En outre, il convient de créer un centre d'interprétation en rapport avec l'histoire du développement de ladite ville.

Notons deux formes de détérioration de biens et des attributs immatériels. Ce sont la dégradation des repères culturels et naturels et l'abandon ou la disparition de certains attributs culturels locaux dûs à la pratique des religions dites révélées, au taux élevé de scolarisation et au décès de certains détenteurs de traditions.

L'importance de l'effectif des touristes, et leur imprudence sont souvent à l'origine d'accidents de noyade. Néanmoins le flux de visiteurs et le développement du tourisme, pour l'instant modeste, ne constituent pas aujourd'hui une contrainte susceptible de nuire au caractère patrimonial de la ville. Mais on peut effectivement craindre que, dans le futur, le développement du tourisme puisse porter préjudice au paysage actuellement harmonieux de la ville. D'où la nécessité de réaliser et d'appliquer un plan de sauvegarde et de préservation; susceptible d'intégrer au mieux les nouveaux projets de développement dans la Ville historique

(v) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon

Estimation de la population dans :

L'aire proposée pour inscription : 5000 habitants

La zone tampon : 2000

Total : 7000 habitants

Année : 2008

5- PROTECTION ET GESTION DU BIEN

5.a. Droit de propriété

La Ville historique de Grand-Bassam relève du domaine de l'Etat. Par conséquent toute attribution de lot sur ce site ne peut être consentie que par les autorités publiques légalement compétentes. –Les études techniques réalisées sur le site en août 1990, en décembre 1991 et actualisées, permettent d'y identifier 350 lots dont 230 sont assortis de titres fonciers.

L'état cadastral réalisé sur le site montre que 50 de ces titres appartiennent à l'Etat de Côte d'Ivoire ou à la Commune de Grand-Bassam. Ils constituent un héritage de l'administration coloniale. Les 180 autres titres fonciers sont de nature privée et appartiennent soit à des personnes morales, soit à des personnes physiques.

De tout ce qui précède, il résulte une mixité de titres fonciers sur le site de la Ville historique de Grand-Bassam. Cette mixité ne constitue pas un handicap à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Bien au contraire, en raison des prérogatives que lui confère le statut de puissance publique, l'Etat peut déclarer le bien d'utilité publique.

Enfin, il est bon de signifier que des dispositions ou mesures internes existent, dont l'application permet de protéger déjà et légalement le site.

5. b. Classement de protection

La Ville historique de Grand-Bassam est protégée par un ensemble de textes juridiques comprenant des conventions internationales, des textes législatifs et des textes réglementaires.

Les conventions internationales

Il s'agit de :

- la convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée, le 09 janvier 1981 par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- la convention 2003 de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ratifiée le

13 juillet 2006 par l'Etat de Côte d'Ivoire ;

- la convention de l'UNESCO de 2006 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ratifiée en 2006 par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Les textes législatifs

Il s'agit de :

- la loi n° 62-253 du 31 juillet 1962 relative aux plans d'urbanisme ;
- la loi n° 65-248 du 04 août 1965, relative au permis de construire ;
- la loi n° 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel ;
- la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement.

Les textes réglementaires

Il s'agit :

- du décret n° 91-23 du 30 janvier 1991 portant classement des Monuments historiques de la ville de Grand-Bassam ;
- du décret n° 92-398 du 1er juillet 1992 portant réglementation du Permis de Construire et abrogeant le décret N° 77-941 du 29 novembre 1977 ;
- du décret n° 99-319 du 21 avril 1999 délimitant un périmètre de protection du patrimoine architectural de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté interministériel n° 039 du 10 Août 2001 portant réglementation de la Conservation, de la Restauration et de la mise en valeur du Patrimoine architectural de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté n° 05 MCF-CAB du 20 janvier 2012 modifiant l'arrêté ministériel N° 04 du 17 février 2003 portant création d'un service dénommé la Maison du Patrimoine Culturel de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté n°06/MCF-CAB du 20 janvier 2012 portant nomination des membres du Comité Local de Gestion de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté n°07/MCF-CAB du 20 janvier 2012 portant adoption du plan de préservation de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté n°08/MCF-CAB du 20 janvier 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Local de Gestion de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté n°09/MCF-CAB du 20 janvier 2012 adoptant et complétant les dispositions du décret n° 91-23 du 30 janvier 1991 portant classement des monuments de la Ville historique de Grand-Bassam ;

- de l'arrêté n°10/MCF-CAB du 20 janvier 2012 modifiant l'arrêté préfectoral N°39/P-GBM portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission chargée de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire sur le site de la Ville historique de Grand-Bassam ;
- de l'arrêté n°024 du 04 août 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité opérationnel pour l'inscription de la Ville historique de Grand-Bassam (COI-VHGB) ;
- de l'arrêté n°023 du 04 août 2011 portant nomination du Secrétaire Exécutif et des membres du Comité opérationnel pour l'inscription de la Ville historique de Grand-Bassam (COI-VHGB).

Il convient de noter que vingt (20) bâtiments historiques de nature publique situés sur le périmètre de la Ville historique de Grand-Bassam font l'objet de classement sur la liste du patrimoine culturel national par le décret n° 91-23 du 30 janvier 1991 en application des dispositions de la loi N° 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel.

A cette liste du patrimoine culturel national, s'ajoutent quinze (15) autres bâtiments exceptionnels et/ou remarquables par l'arrêté n°09/MCF-CAB du 20 janvier 2012 adoptant et complétant les dispositions du décret N° 91-23 du 30 janvier 1991 portant classement des monuments de la Ville Historique de Grand-Bassam. Soit un total de trente et cinq (35) bâtiments protégés dans le périmètre de protection.

Sur le plan traditionnel, on observe que les populations sont organisées pour assurer la surveillance du site contre les vols et l'exploitation abusive du sable. En outre, il existe des normes coutumières interdisant certaines pratiques sur le site et prévoyant des sanctions en cas de violation.

5. c. Moyen d'application des mesures de protection

Le texte juridique fondamental dans la protection de la Ville historique de Grand Bassam est la loi N° 87- 806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel. Cette loi en son article premier définit formellement la notion de patrimoine culturel et indique en son article 2 les catégories de biens culturels auxquels elle s'applique. Parmi ces biens on distingue les sites et monuments historiques qui, aux termes de l'article 5 de la loi susvisée, peuvent faire l'objet de trois mesures administratives distinctes de protection dont la mesure de classement.

En ses articles 21 à 34, cette loi décrit la procédure de classement ainsi que les effets s'y rattachant. Ces effets se traduisent par un ensemble de servitudes et d'obligations non seulement à la charge du propriétaire ou de l'occupant mais également à la charge de l'Etat. C'est notamment le cas de

l'article 27 de cette loi qui stipule que :« tous travaux de démolition ou de construction, du fait du propriétaire, locataire ou occupant, tendant à modifier l'immeuble et ses abords sont interdits sauf autorisation préalable de l'administration ».

Les effets de la mesure de classement sont donc restrictifs des droits du propriétaire ou du locataire du bien classé au profit des prérogatives de puissances publiques de l'Etat exercée particulièrement par le Ministère en charge de la Culture, dans le souci de sa conservation durable. Le non respect de ces obligations et servitudes entraînent à l'encontre des contrevenants des sanctions prévues par ladite loi.

Aussi, convient-il de noter que la loi de 1987 institue formellement en son article 4, l'inventaire général du patrimoine culturel et sa mise à jour annuelle.

Sur la base de loi n° 62-253 du 31 juillet 1962 relative au plan d'urbanisme et de son décret d'application, Grand-Bassam a fait l'objet de deux plans directeurs d'urbanisme. Le premier est intervenu en janvier 1987 et le second en janvier 1991. Chacun des deux plans dans sa configuration a pris en compte le zonage du site ainsi que les servitudes et autres prescriptions architecturales prévues par les textes législatifs et réglementaires susnommés.

- Sur le plan contractuel,

il faut noter que les contrats d'aliénation et de location pouvant porter sur un immeuble situé dans le périmètre du site doivent nécessairement respecter les servitudes et les prescriptions architecturales prévues par les différents textes juridiques portant protection du site sous peine de nullité conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n° 87-806 du 28 juillet 1987.

- Sur le plan institutionnel,

la gestion du site et la mise en œuvre de toutes les dispositions juridiques y afférentes sont assurées par le Ministère de la Culture et de la Francophonie conformément au décret N° 2011/10 du 28 septembre 2011 portant organisation dudit Ministère. Au sein de ce département, les tâches techniques sont dévolues à la Direction du Patrimoine Culturel et à la Maison du Patrimoine Culturel.

Sont également mis en contribution, outre le Ministère de la Culture et en synergie avec lui, le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, la Mairie et la Préfecture de Grand-Bassam. L'existence de toutes ces structures confère au site une protection et une conservation optimale. Ce souci de protection est renforcé par la création d'un Comité Local de Gestion de la Ville historique de Grand-Bassam dans le cadre du projet de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

5. d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé (par exemple, plan régional ou local, plan de conservation, plan de développement touristique)

- PLAN D'URBANISME DE DETAIL
DE LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM, BNEDT,
JANVIER 2010

Le plan d'urbanisme s'articule autour trois objectifs principaux :

- Moderniser la commune de Grand-Bassam par une maîtrise de l'urbanisation;
- Renforcer le caractère touristique de la ville par un meilleur aménagement des sites touristiques ;
- Améliorer l'assainissement de la commune par la réalisation d'un plan directeur d'assainissement de la ville.

5. e Plan de gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé pour inscription au patrimoine mondial

Cf. Plan de conservation et de gestion

5. f. Sources et niveaux de financement

Les investissements nécessaires pour réhabiliter le bien et son environnement sont importants. A ce stade des études, ils ne peuvent être appréciés que sommairement en attendant de disposer de données plus précises. Cependant, nous pouvons avancer sur la base du statut foncier du bâti et de l'affectation des différentes zones que le financement du programme de mise en valeur du bien sera reparti à hauteur de 30% pour les investissements publics et 70% les investissements privés.

Les investissements publics

Ces investissements seront essentiellement à la charge de l'Etat et des Collectivités locales (la Commune et de le Département de Grand Bassam).

Au niveau de l'Etat,

Il existe une dotation budgétaire annuelle, au titre du programme d'investissement public (PIP), affectée au Ministère de la Culture et de la Francophonie et destinée à la réhabilitation des bâtiments historiques. La moyenne des dotations annuelles à ce jour est évaluée à deux cent millions (200 000 000) F CFA Ce fonds est conjointement géré par la Direction des Affaires Administratives et Financières et la Direction du Patrimoine Culturel (DPC). Il représente environ 8% du budget global du Ministère. En outre, la Maison du Patrimoine Culturel dispose

d'un budget pour son fonctionnement dont 6% sont alloués à la restauration du site. Des dotations exceptionnelles pourront être affectées dans le cadre de ce projet par l'Etat de Côte d'Ivoire, ou à partir du financement de partenaires internationaux. le site a bénéficié de façon ponctuelle d'appuis techniques et financiers de partenaires au développement tels que la coopération Française à travers le Projet d'Appui au Développement Culturel (PADEC), l'ex Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) l'actuelle Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Au niveau local,

les capacités d'investissement sont évaluées à environ 4 000F CFA/an/habitant pour une dotation budgétaire globale annuelle de 859 millions au niveau de la Commune de Grand-Bassam. Une partie des investissements concerne l'entretien et l'assainissement du site. Cette contribution pourra éventuellement s'accroître au moyen de la coopération décentralisée.

Les investissements privés

Ces investissements concernent la réhabilitation du patrimoine privé pour leur utilisation à des fins de logements, d'équipements et infrastructures pour saisir les nouvelles opportunités lucratives à des fins touristiques ou de loisirs. Des mesures d'exonération seront prises pour inciter les opérateurs privés à investir dans la restauration des bâtiments.

Les sources additionnelles

Il est envisagé la recherche de nouvelles sources de financements au niveau local, national et international, grâce à une politique active de "Found raising".

5. g. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion.

Les sources de compétences existantes sont les suivantes :

Sur le plan national:

- Muséologie, Archivistique, Documentation, Bibliothéconomie, Animation Culturelle -l'Ecole de Formation à l'Action Culturelle (EFAC) de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)- ;
- Architecture d'intérieur, Infographie, Communication- Ecole des Beaux Arts de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)- ;
- Architecture et urbanisme - Centre de Recherches d'Architecturales et Urbaines (CRAU), de l'Université de Cocody- ;
- Océanographie- Centre de recherche d'océanologie (CRO)- ;
- Ecologie, Environnement, Agroforesterie - Centre

de recherche en écologie (CRE)- ;

- Géographie, cartographie, Sociologie, Télédétection -Bureau National d'Etude Technique et de Développement (BNETD)- ;

- Etudes d'impact environnementale, – Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)- ;

-Urbanisme, cartographie, génie civil,-Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB)- ;

- Sociologie, histoire, anthropologie, archéologie, géographie, art et spectacle - Universités de Côte d'Ivoire : Cocody, Abobo Adjamé, Bouaké - ;

- Statistique- Ecole Nationale Supérieure et d'Economie Appliquée (ENSEA).

Sur le plan international :

-Conservation et gestion du patrimoine culturel immobilier– le Programme Africa 2009- ;

-Conservation et gestion du patrimoine culturel -Ecole du Patrimoine Africain (EPA), Porto-Novo, Bénin- ;

-Conservation préventive - Programme PREMA, Porto-Novo, Bénin- ;

-Architecture et Urbanisme - Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EA-MAU), Togo- ;

- Conservation et gestion du patrimoine culturel- Université Senghor d'Alexandrie, Egypte- ;

- Architecture - Ecole Supérieure de la Réhabilitation et du Cadre de Vie à Limoges, France- ;

-Architecture de terre- CRATerre Ensag à Grenoble, France- ;

-Muséologie- Ecole du Louvre, l'Université de Paris I et Paris IV, France- ;

-Conservation et restauration-Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), Italie- ;

-Gestion du patrimoine culture - Ecole Nationale des Arts et Métiers de Cluny, France - ;

- Architecture - Ecole d'architecture de Paris-Belleville, Paris, France- ;

Des professionnels nationaux ont été et continuent d'être formés dans ces institutions et exercent pour certains dans les structures nationales de conservation du patrimoine culturel et naturel.

5. h. Aménagement et infrastructures pour les visiteurs

La principale voie d'accès au site est la route internationale Abidjan-Lagos. Dans le cadre de la politique nationale d'aménagement, l'Etat entrevoit la construction de l'autoroute du Sud passant par Grand-Bassam et reliant Abidjan à Noé (frontière du Ghana).

Grand-Bassam reçoit la visite de nombreux habitants d'Abidjan qui viennent y passer le week end. Les visiteurs sont composés de travailleurs en séminaires et / ou en ateliers de travail, d'excursionnistes

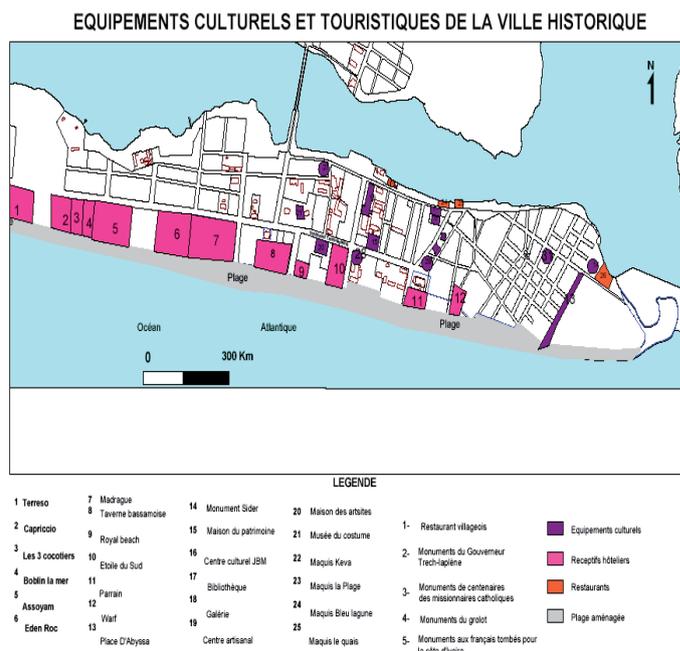
qui viennent pour se détendre sur la plage, de visiteurs libres individuels. Les résultats sont présentés par grands ensembles composés de :

- 43,47% de jeunes (associations de jeunesse) ;
- 21,26% de religieux ;
- 20,77% d'ONG et autres associations civiles ;
- 14,5% de diverses personnes individuelles, groupées non identifiées.



Photographie n°41 : Vue de lapiscine d'un établissement hôtelier sur la côte maritime.

Source : Archives Comité opérationnel



Plan n° 21: Equipements culturels et touristiques de la Ville historique

Source : CCT/BNETD

- Etudes de la fréquentation hôtelière

La Ville historique de Grand- Bassam abrite des établissements en partie concentrés en bordure de mer. La ville dispose effectivement de 358 chambres d'hôtels et de 748 place-lits de standing allant de 1 à 4 étoiles. Les indicateurs d'exploitation indiquent une durée moyenne de séjours dans les hôtels de 2,4 pour les clients privés et individuels et de 3 pour les séminaires et autres ateliers. Les taux d'occupation moyens sont de :

- 78,82% dans les établissements de 3*
- 61,04% dans les établissements de 2*
- 80,31% dans les établissements de 1*
- 85,17% dans les autres hôtels non classés mais homologués

Le tableau récapitulatif suivant présente les données synthétiques des hôtels de Grand-Bassam.

Standing	Nombre de Chambres disponibles	Nombre de chambres exploitées	Nombre de place-lit	Nuitées moyennes les week-ends	DMS
1 étoile					
2 étoiles	12	8	24	52	1,7
3 étoiles	101	99	193	888	2,2
4 étoiles	64	60	165	502	1
5 étoiles					
Non classé	181	175	366	453	1,6
TOTAL	358	342	748	1895	

Tableau n°4

Source : archives comité opérationnel

N.B. : les hôtels non classés sont en partie des établissements homologués mais leur standing respectif reste à être confirmé et officialisé par le ministère de tutelle. En effet, très nombreux à Grand-Bassam, les hôtels de 1 étoile exploitent en partie sans se préoccuper de l'officialisation de leur standing ce qui explique le nombre croissant des hôtels dits non classés dans le tableau.

- Les restaurants

Il existe à Grand-Bassam 33 restaurants classés en trois grandes catégories :

- 1- Les restaurants-hôtels qui sont implantés à l'intérieur des établissements d'hébergement et exerçant pour le compte de celui-ci ;
- 2- Les restaurants classiques libres ;
- 3- Les restaurants de type ivoirien dits « maquis ».

Tous les restaurants exploitent des types de cuisines différentes avec des spécialités diverses. Par rapport au type de cuisine les restaurants de la ville offrent :

- 50,30% de cuisine ivoirienne ;
- 25,24% de cuisine africaine non ivoirienne ;
- 21,20% de cuisine européenne ;
- 0,78% de cuisine asiatique;
- 1,50% de cuisine américaine ;
- 0,98% d'autres types de cuisine

Tous de capacité extensible, les restaurants de la Ville historique de Grand-Bassam sont implantés à 78,34% dans le quartier européen en bordure de mer pour la plupart.

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXPLOITATION DES RESTAURANTS DE LA VILLE HISTORIQUE DE GRAND-BASSAM

Type de Cuisine	Nombre de Couverts	Clientèle nationale (en %)	Clientèle internationale	Taux de régularité des clients (en %)
Ivoirienne	1 616	91,70%	8,3%	90,67%
Africaine autre qu'ivoirienne	811	90,09%	9,9%	78,92%
Européenne	681	83,31%	6,7%	80,79%
Asiatique	25	12,89%	87,1%	99,04%
Américaine	50	50,00%	50,0%	100%

Tableau n°5

Source :archives comité opérationnel

Les visiteurs et groupes proviennent exclusivement du District d'Abidjan (94,20%) et une faible proportion (5,80%) de Bonoua, Grand-Bassam et autres lieux. La ville dispose de 358 chambres d'hôtels et de 748 place-lits de standing allant de 1 à 4 étoiles.

5. i. Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

La politique culturelle du Ministère de la Culture de la Côte d'Ivoire s'articule autour des axes principaux suivants :

- Formation dans le domaine de la conservation et mise en valeur du patrimoine ;
- Animation, coordination et diffusion des activités culturelles ;
- Approbation des projets d'implantation des sites et monuments urbains ;
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel national ;
- Promotion des langues nationales ;
- Valorisation des conventions et pratiques traditionnelles de régulation sociale ;
- Promotion de la culture ivoirienne au niveau national et à l'étranger ;
- Renforcement de l'unité nationale par l'action culturelle ;
- Contribution au processus de paix et de réconciliation nationale par l'action culturelle ;

Cette politique implique également une stratégie de promotion du site articulé autour : - des activités culturelles et touristiques ; - des activités éducatives et de recherche en direction de la jeunesse ; - de l'aménagement du site pour la détente ; - de la création de la zone franche du village des Technologies de l'information et de la biotechnologie ; - de la construction de l'autoroute internationale Abidjan-Noé (Frontière Ghana).

5. j. Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)

La Maison du Patrimoine Culturel est l'organe chargé de la gestion du site. Elle a un effectif de dix-huit (18) agents repartis comme suit :

- Deux (02) Conservateurs de Musée ;
- Un (01) Conservateur d'Archives ;
- Trois (03) Assistants Conservateurs de Musée ;
- Un (01) Assistant documentaliste
- Un (01) Enseignant d'Art dramatique ;
- Un (01) Technicien de Musée ;
- Trois (03) animateurs culturels ;
- Un (01) Assistant Archiviste

- Un (01) Assistant Conservateur de Bibliothèque ;
- un (01) Bibliothécaire ;
- Une (01) Secrétaire ;
- Deux (02) Gardiens manœuvres.

6- SUIVI

6.a. Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Tableau de l'état de conservation des principales composantes de la ville historique

Composantes du site	Nombre en 2011	Données en pourcentage
Site colonial		
Bâtiments	124	100
Bon état	30	24
Etat moyen	60	48,5
Mauvais état	19	15,5
ruine	15	12
Couverture végétale		
Surface engazonnée	354 m ²	
Espace vert		
Rues plantées		
Voirie		
Nombre de voies piétonnes		
Nombre de voies bitumées		
Nombres de voies en terre stabilisées		
Attributs de la culture du Village N'zima		
Place Abyssa	1	100
Forêt sacrée	1	100

Tableau n° 6

Tableau de pourcentages de dégradation des édifices dans la ville historique

Etat	Pourcentage dégradation (%)	Nombre d'édifices	Pourcentage d'édifices (%)
Bon	Jusqu'à 20	30	24
Moyen	(20-50)	60	48,5
Mauvais	(50 à 70)	19	15,5
Ruine	(70-100)	15	12

Tableau n° 7

Interprétation du niveau de dégradations des bâtiments

- Jusqu'à 20% : dégradation superficielle du second œuvre, nécessite des travaux d'entretien de la peinture, de la menuiserie, de l'électricité et de la plomberie. 30 édifices sont concernés.
- De 20 à 50% : dégradation importante ou grave du second œuvre qui nécessite une remise en état complète du second œuvre et dégradation superficielle du gros œuvre qui nécessite des travaux de reprise partielle de la maçonnerie. 60 édifices sont concernés
- De 50 à 70% : dégradation grave du gros œuvre qui nécessite des travaux lourds portant sur la structure du bâtiment. 19 édifices sont concernés
- Au dessus de 70% : bâtiment en ruine. 15 bâtiments sont concernés

Tableau de pourcentages de dégradation par zones fonctionnelles

Zone	Pourcentage de dégradation	Temps de réhabilitation
Résidentielle :	5%	08 mois
Administrative :	14%	14 mois
Commerciale :	45%	03 ans
Village N'Zima	1%	1 mois

Tableau n° 8

Les attributs de la culture N'zima en l'occurrence la place Abissa, la forêt sacrée, les monuments Gros Lot et Sider gardent leur authenticité en ce sens qu'ils conservent encore aujourd'hui leur fonction d'origine et qu'ils n'ont subi que très peu de dégradation pour certains. Quant aux monuments Gros Lot et Sider, bien qu'ayant perdu leur fonction d'origine, demeurent des monuments commémoratifs.

Les données sur l'état des bâtiments du village doivent être disponibles et incluses dans cette étude.

Les 24% des bâtiments en bon état ne feront pas l'objet de restauration. Les 12% des bâtiments en ruine seront laissés à l'abandon ou seront détruits. Seuls les 64 bâtiments en moyen et mauvais état de conservation seront inscrits dans le programme de restauration.

(ii) Les bâtiments nécessitant des réparations importantes dans la ville historique

Ce sont des bâtiments en mauvais état et les bâtiments partiellement en ruine. Ils représentent 27,5% du total des bâtiments.

(iii) Estimation d'années nécessaire à l'achèvement éventuel du grand programme de conservation

La durée est estimée à 5 ans.

(iv) Stabilité ou degré de mouvement d'un bâtiment particulier

Le bâtiment de référence de la stabilité ou du degré du mouvement est l'ancien Palais du Gouverneur. Construit en 1893, il a traversé le temps malgré quelques actions de restauration. Il a servi successivement de résidence aux gouverneurs, d'infirmerie, d'hôpital pour européens et de bureau pour différents administrateurs. Aujourd'hui ce bâtiment abrite le Musée national du Costume de Grand-Bassam. Le bâtiment est relativement bien conservé

(v) Taux d'augmentation ou de diminution des empiètements de toute nature sur un bien

Le site de la Ville historique de Grand-Bassam est soumis à des empiètements de plusieurs types dus aussi bien à l'action de l'homme qu'aux effets de la nature. En effet, les berges lagunaire et maritime bordant le site sont occupées par des constructions neuves (restaurants et complexes hôteliers) qui défigurent le site dans son harmonie et son homogénéité, d'une part. La ville historique de par son emplacement estuaire subit l'action néfaste des phénomènes naturels tels que le raz de marée, les érosions côtières et maritimes qui détruisent des composantes du site ou diminuent sa superficie, d'autre part. Par rapport à l'action de l'homme, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers des ministères techniques à l'instar du Ministère de la Culture et de la Francophonie, a pris des mesures législatives, réglementaires et administratives (création de la Maison du Patrimoine Culturel) en vue de la sauvegarde de l'authenticité et de l'intégrité du bien.

Indicateurs	Périodicité	Emplacement du dossier
Nombre de bâtiment à restaurer (02)	3 ans	Maison du Patrimoine Culturel et Mairie
Nombre de projet d'aménagement de voirie (2)	1an	Maison du Patrimoine Culturel et Mairie
Nombre de projet d'aménagement paysager (3)	1 an	Maison du Patrimoine Culturel et Mairie
Taux de fréquentation du site lors de l'Abyssa	1 an	Maison du Patrimoine Culturel
Authenticité du rituel : préservée	1 an	Cour royale et famille N'avilé
Etat de préservation des lieux de culte	3 mois	Cour royale et 07 grandes familles N'zima

Tableau n°9

6.b. Dispositions administratives pour le suivi du bien

Le suivi du site est assuré par un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Programme de Gestion de la ville historique de Grand-Bassam » en abrégé PVHGB. Le siège social est situé à Grand-Bassam dans les locaux de la “Maison du Patrimoine Culturel”. Les organes du PGMHGB sont :

- Le Comité local de gestion de la ville historique (CLG);
- La Commission chargée de l'examen des dossiers de permis de construire sur le site de la ville historique (CEPC) et ;
- Le Secrétariat Exécutif du programme (SEP).

Le Secrétariat Exécutif, incarné par la “Maison du Patrimoine Culturel” est l'organe exécutif du Programme de Gestion de la Ville Historique de Grand-Bassam. Il assure la gestion administrative du site, propose, coordonne et exécute toutes les activités et projets du Programme validés par le Comité local de gestion. L'équipe de cet organe assure l'inspection régulière du site en vue de sensibiliser, d'interdire et le cas échéant de prendre des sanctions contre ceux qui ne respecteraient pas les servitudes et prescription architecturales liées à la conservation et à la mise en valeur du site.

7. DOCUMENTATION

La documentation est constituée de :

- Photos
- Plans
- Cartes
- Croquis
- Textes normatifs
- Rapports d'études
- Version numérique du dossier (Dossier de nomination et Plan de conservation et de gestion), Grand-Bassam : Atlas d'un patrimoine en détresse, Plan d'urbanisme de détail de la Commune de Grand-Bassam.

7.a. Inventaire des images photographiques/ audiovisuelles et le formulaire d'autorisation de reproduction

Le crédit photographique provient des images photos actuelles et anciennes

INVENTAIRE DES IMAGES PHOTOGRAPHIQUES/ AUDIOVISUELLES ET LE FORMULAIRE D'AUTORISATION DE REPRODUCTION

N° d'id.	Format (diapo/épreuve/vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe / Réalisateur	Détenteur du copyright (si ce n'est pas le photographe / réalisateur)	Coordonnées du détenteur du copyright (nom, adresse, tél./ fax et courriel)	Cession non exclusive des droits
1	photo	Vue aérienne de la Ville historique de Grand-Bassam	Août 2007	43ème BIMA	43ème BIMA	Abidjan Port Bouet	oui
2	photo	Vue aérienne zone Résidentielle	Août 2007	43ème BIMA	43ème BIMA	Abidjan Port Bouet	oui
3	photo	Vue aérienne zone Administrative	Août 2007	43ème BIMA	43ème BIMA	Abidjan Port Bouet	oui
4	photo	Vue aérienne zone Commerciale	Août 2007	43ème BIMA	43ème BIMA	Abidjan Port Bouet	oui
5	photo	Vue aérienne Village N'zina	Août 2007	43ème BIMA	43ème BIMA	Abidjan Port Bouet	oui
6	photo	Le phare	Août 2007	Archives maison du patrimoine culturel	Maison du patrimoine Culturel	SEKONGO Y. Fernand BP V 39 Abidjan Tél. 225 20 21 24 82	oui
7	photo	Place Abyssa	Octobre 2011	Nangbo bacchus	Nangbo bacchus	Nangbo bacchus e-mail : sim7cr@yahoo.fr	oui
8	photo	Maison du patrimoine culturel	Octobre 2011	Comité Opérationnel	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Nangbo bacchus e-mail : sim7cr@yahoo.fr	oui

9	Photo	Maison Nouama	Octobre 2011	Comité Opérationnelle	Ministère de la Culture et de la Francophonie	SEKONGO Y. Fernand BP V 39 Abidjan Tél. 225 20 21 24 82	oui
10	photo	Type de construction en matériaux locaux	Octobre 2011	Nangbo bacchus	Nangbo bacchus	Nangbo bacchus e-mail : sim7cr@yahoo.fr	oui

Tableau n°10 - crédit photos

7.b. textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien

7.c. Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

- Rapports d'études d'impact environnemental 7^{ème} cours technique Africa 2009: " Etude d'impact, outil de gestion du patrimoine culturel". (Grand-Bassam du 21 octobre au 21 novembre 2009).
- Inventaire Général du patrimoine architectural de la Ville historique de Grand-Bassam, Maison du Patrimoine Culturel de Grand-Bassam, 2011.

7.d. Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Direction du Patrimoine Culturel,

sise à Abidjan, Plateau-Cité Administrative,
Tour E 19^{ème} Etage. BP V 39/ Tel. (225) 20 21 53 21/Fax : (225) 20 21 12 01

- La Maison du Patrimoine Culturel,

Grand-Bassam, BP 311 Grand-Bassam, Côte d'Ivoire
Tel. (225) 21 30 17 46/21 30 17 47. Fax : (225) 21 30 14 41

7.e. Bibliographie

7 e- 1. OUVRAGES DE METHODOLOGIE

- AFRICA 2009**, *Rapport du 2ème Cours Régional*, Port- Novo, Bénin, février 2001, 235 p.
- AFRICA 2009**, *Le cadre législatif, institutionnel et administratif du Patrimoine culturel immobilier en Afrique*, Porto – Novo, EPA, Novembre, 2002, 112 p.
- AFRICA 2009**, *Rapport du 4ème Cours Régional*, Porto - Novo, Bénin, février 2003, 229 p.
- AFRICA 2009**, *Rapport du 6ème Cours Régional*, Porto -Novo, Bénin, mars 2005, 220 p.
- AGENCE DE LA FRANCOPHONIE et UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES**, *Plan de sauvetage du patrimoine de L'Afrique francophone*, Paris, 1997, 149.
- CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL**, *Orientation devant guider la mise en œuvre de la convention du Patrimoine Mondial*, Paris, UNESCO, 2007, 162 p.
- ELOUNDOU (Lazard), MORRISET (Sébastien) et SANOGO (Kléssigué)**, *Processus d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial*, Porto-Novo, EPA, décembre 2005, 102 p.
- FEILDEN (Bernard) et JUKILEHTO (Jukka)**, *Guide de gestion des sites du Patrimoine Culturel Mondial*, Rome, ICCROM, 1996, 127 p .
- ICCROM**, *Protection juridique du Patrimoine Culturel immobilier : Orientation pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne*, Rome, 2009, 72 p.
- MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME (DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL)**, *Les ruines de Loropéni, Burkina Faso, plan de conservation et de gestion 2005-2010*, Burkina Faso, 89 p.

OUVRAGE COLLECTIF, *Proposition pour une rénovation du quartier du Four*, Dié (Drôme), Mémoire de maîtrise de conservation et d'aménagement du Patrimoine et de l'Environnement, Paris-Sorbonne (Paris IV), 1978, 16 p.

7 e- 2. OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

ATGER (Paul), *La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893. Cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales*, Université de Dakar, Publications de la Section d'histoire, 1962, 204 p.

BARON (Claude Chivas), *Côte d'Ivoire*, Paris, Larose, 1939, 218 p.

BINGER (Louis Gustave), *Du Niger au Golfe de Guinée par les pays de Kong et le Mossi (1887 - 1889)*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1892, Reprint, Paris, 1980, 2 volumes.

BORREMANS (Raymond), *Le Grand Dictionnaire Encyclopédique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, NEA, 3 tomes, 1985. 38 p.

DADIE (Bernard B.), *Carnet de prison*, Abidjan, CEDA, Réimpression, 1984, 353 p.

DANIELLE (Domergue Cloarec), *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920. Influence de la première guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, thèse de doctorat du 3^{ème} cycle d'histoire, Université de Toulouse le Mirail, volume I, 1974, 627p.

DEROU (Jean), «Notes sur les traités entre la France et les entités politiques de la Côte d'Ivoire précoloniale », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), tome 12, 1984, pp 155 - 187.

DIABATE (Alassane), *La vie municipale en Côte d'Ivoire de 1909 à 1990*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 2006, 540 p.

EKANZA (Simon- Pierre), *Colonisation et sociétés traditionnelles. Un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien (1893-1920)*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle d'histoire, Université d'Aix en Provence, 1972, 2 tomes.

FORLACROIX (Christian), « Origine et formation de la Côte d'Ivoire », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série I (Histoire), Tome 1, 1972, pp 63-93.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, *La Côte d'Ivoire d'hier à demain*, Catalogue d'exposition, Abidjan, 1979, 112 p.

PORT AUTONOME D'ABIDJAN, *25 juillet 1950 - 25 juillet 1975*, Abidjan, Imprimerie de la Côte d'Ivoire, 1976, 152 p.

SCHNAPPER (Bernard), *La politique et le commerce dans le golfe de Guinée de 1938 à 1971*, Paris, La Haye, Mouton, 1961, 286 p.

SOSOO (Leonard), *L'enseignement en Côte d'Ivoire depuis les origines jusqu'en 1954*, Abidjan, Imprimerie Nationale, 82 p.

TRICHET (Pierre), *Côte d'Ivoire. Les premiers pas d'une église, 1895-1914*, Abidjan, La Nouvelle, Tome 1, 1994, 171 p.

ZAN (Semi-Bi), *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire (1900-1940)*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle d'histoire, Université Paris VII, 1973, 387 p.

7 e- 3. OUVRAGES SPECIALISES SUR GRAND-BASSAM

AGROFFI (Diamoi Joachim), *L'Abyssin et l'ordre social et politique chez les Nzema*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle d'Anthropologie sociale culturelle et politique, Abidjan, Université de Cocody, 1997, 501 p.

ATTAHI (Koffi), *Grand-Bassam : Quartier France : Etude monographique d'un quartier historique*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 1975, 165 p.

BAKAYOKO (Bouraima), *La vie sociale et culturelle de Grand-Bassam*. Mémoire de maîtrise d'histoire, Abidjan, Université de Cocody, 1993, 169 p.

BORREMANS (Raymond), *Précis d'Histoire de Grand-Bassam, 1469-1981*, Abidjan, ronéotypé, 1981, 106 p.

COURREGES (Georges), *Grand-Bassam et les Comptoirs de la Côte d'Ivoire*, Clermont-Ferrand, L'instant Durable, 1987, 63 feuillets.

DIABATE (Henriette), *La marche des femmes sur Grand-Bassam*, Abidjan, NEA, 1975, 63 p.

GNAHOULE (Oupoh Bruno), *La représentation de Grand-Bassam et de ses environs*, Abidjan, Université de Cocody, GRELI, inédit, s.d, .20 p.

MANOUAN(C.), *Grand-Bassam, de la fondation du Fort Nemours à son déclin : 1842-1900*, Mémoire de maîtrise d'histoire , Abidjan, Université de Cocody, 1989, 110 p.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, *Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan. Recherche d'une capitale*, Abidjan, Services Techniques des Archives Nationales de Côte d'Ivoire, 1974, 47 p.

PAULME (Denise), « Un rituel de fin d'année chez les Nzema de Grand-Bassam », in *La statue du commandeur*, Paris, Le Sycomore, 1984, 340 p, pp-175-193..

WONDJI (Christophe), « La fièvre jaune à Grand Bassam, 1899-1903 », in *Revue Française d'Histoire d'Outre Mer*, Paris, tome LIX (1972), n°215, 1972, pp 205-239.

7 e- 4. OUVRAGES LITTERAIRES A DIMENSION HISTORIQUE (POUR LA CÔTE D'IVOIRE ET GRAND-BASSAM)

AMOA (Assamala), *Appelez-moi bijou*, Abidjan, CEDA, 1997, 207 p.

DADIE (Bernard B.), *Climbié*, Paris, Edition Seghers,1966, Reprint, Abidjan, NEI, 2003, 208 p.

DADIE (Bernard B.), *Les jambes du fils de Dieu*, Abidjan, Paris: CEDA/Hatier, 1980, 159 p.

GIDE (André), *Voyage au Congo*, Paris, Gallimard, 1927 et 1928, 496 p.

JOSEPH (Gaston), *Koffi. Roman d'un vrai noir*, Paris, Edition du Monde Nouveau, 1922, 232 p.

KONAN (N'Dah François d'Assise), *Mission accomplie*, Abidjan, CEDA, 2001, 127p.

KONE (Amadou), *Les frasques d'Ebinto*, Paris, La Pensée Universelle, 1979, 156 p.

YAOU (Regina), *La révolte d'Affiba*, Abidjan, NEA, 1987, 150 p.

7 e- 5. OUVRAGES SUR L'ARCHITECTURE

ALLA (Kouassi Michel), *Rôle et fonction du Palais de justice de Grand-Bassam dans la période répressive de la Côte d'Ivoire*, Mémoire de fin de cycle, Abidjan, CAFAC, 1989, 97 p.

COLLETTE (Bernard), *La Conservation, la protection et la sauvegarde du patrimoine architectural historique en Côte d'Ivoire*, Paris, UNESCO, 1978, 85 p.

DANHO (Gabriel Badjé), *Grand-Bassam. Conservation et restauration du Quartier historique*, Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 1975, 155 p.

DIRECTION ET CONTROLE DES GRANDS TRAVAUX, *Mise en valeur de la Ville historique de Grand-Bassam*, Abidjan, DGTX, 1990, 50 p.

UNESCO et EAMAU, Grand-Bassam : *Atlas d'un patrimoine en détresse*, Lomé, 2004, 99 p.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, *L'Architecture coloniale en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, 1985, 319 p.

OUVRAGE COLLECTIF, *Rives coloniales. Architecture, de Saint-Louis à Douala*, Editions Parenthèses/ Editions de l'Orstom, Paris, 1993, 316 p.

La Bibliothèque Centrale de Prêt

BP 202 Grand-Bassam
Tel. (225) 21 30 14 41
Fax : (225) 21 30 14 41

8.d. Adresse Internet officielle

http : www.mcf-culture.ci
Nom du responsable : SERCOM

8 - COORDONNÉES DES AUTORITÉS RESPONSABLES

8.a. Responsable de la préparation de la proposition

Nom : SEKONGO Y. Fernand

Titre : Conseiller Technique du Ministre de la Culture et de la Francophonie Chargé du Patrimoine Culturel / Coordinateur du Comité Opérationnel de l'Inscription de la Ville historique de Grand-Bassam sur la Liste du patrimoine mondial.

Adresse : BP V 39 Abidjan

Ville/Pays : Abidjan/ République de Côte d'Ivoire

Tel. : (225) 20 21 24 82/ (225) 05 41 89 51

Fax : (225) 20 21 24 92

e-mail: sekongofernand@yahoo.fr

8.b. Institution / Agence officielle locale

La Maison du Patrimoine Culturel de Grand-Bassam
BP: 311 Grand-Bassam

Tél: 00225 21 30 17 46/ 21 30 17 47

E-mail : assamoabout@yahoo.fr

8.c. Autres institutions locales

Le Musée National du Costume

BP 311 Grand-Bassam

Tel. : (225) 21 30 13 70 // 21 30 14 15

Fax : (225) 21 30 14 15

Email: museecostumeci@hotmail.com

COMITE DE REDACTION

Directeur scientifique

Pr. WONDJI Christophe, Historien

COMITE OPERATIONNEL POUR L'INSCRIPTION DE LA VILLE HISTORIQUE DE GRAND-BASSAM (COI-VGB)

Secrétariat Exécutif du Comité Opérationnel

M. SEKONGO Y Fernand, Historien-Muséologue, Enseignant-Chercheur, Conseiller Technique du Ministre en Charge de la Culture, chargé du patrimoine Culturel, coordonateur du projet de d'Inscription de la Ville Historique de Grand-Bassam (COI-VHGB)

Membres du Comité pour l'Inscription de la Ville Historique de Grand-Bassam (COI-VHGB)

Au titre du Ministère en charge de la Culture

- Mme CAMARA Maïmouna, Assistant Conservateur de Musée
- Mme MOUSSO Véronique, Conservateur de Musée et juriste ;
- Mme ANIDIE Laure, Historienne ;
- M. TIEGBE Kouadio Charles Sylvain, Gestionnaire du Patrimoine Culturel ;
- ALIMAN Fabrice, Assistant Conservateur de Musée ;
- TIZIE BI Koffi, Conservateur de Musée- technicien chargé d'opérations en réhabilitation ;
- DOSSO Sindou, Conservateur de Musée ;
- M. ABOUT Assamoah, Conservateur de Musée ;
- M. KOFFI Bilé Yapo, Géographe- Conseiller d'Action Culturelle ;
- BOKA Appata Sylvère, Ingénieur des travaux publics ;
- KOUAKOU K. Marcel, Statisticien ;
- KOULIBALY Diakité, Economiste ;
- TEHUA Adjoumani, Administrateur des services financiers ;

Au titre du Ministère en charge de l'Environnement

- Mme FLAN Germaine, Conservateur de Musée ;

Au titre du Ministère en charge des Mines et de l'énergie

- M. N'GUESSAN Emmanuel, Juriste- Conservateur d'Archive ;

Au titre de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco

- Mme ZAGBAVI Nana, Enseignante ;

Au titre du Ministère Université de Cocody

- Jean DEROU, Historien, Enseignant-Chercheur ;

COMITE DE REDACTION

Directeur scientifique

Pr. WONDJI Christophe, Historien

COMITE OPERATIONNEL POUR L'INSCRIPTION DE LA VILLE HISTORIQUE DE GRAND-BASSAM (COI-VGB)

Secrétariat Exécutif du Comité Opérationnel

M. SEKONGO Y Fernand, Historien-Muséologue, Enseignant-Chercheur, Conseiller Technique du Ministre en Charge de la Culture, chargé du patrimoine Culturel, coordonateur du projet de d'Inscription de la Ville Historique de Grand-Bassam (COI-VHGB)

Membres du Comité pour l'Inscription de la Ville Historique de Grand-Bassam (COI-VHGB)

Au titre du Ministère en charge de la Culture

- Mme CAMARA Maïmouna, Assistant Conservateur de Musée
- Mme MOUSSO Véronique, Conservateur de Musée et juriste ;
- Mme ANIDIE Laure, Historienne ;
- M. TIEGBE Kouadio Charles Sylvain, Gestionnaire du Patrimoine Culturel ;
- ALIMAN Fabrice, Assistant Conservateur de Musée ;
- TIZIE BI Koffi, Conservateur de Musée- technicien chargé d'opérations en réhabilitation ;
- DOSSO Sindou, Conservateur de Musée ;
- M. ABOUT Assamoah, Conservateur de Musée ;
- M. KOFFI Bilé Yapo, Géographe- Conseiller d'Action Culturelle ;
- BOKA Appata Sylvère, Ingénieur des travaux publics ;
- KOUAKOU K. Marcel, Statisticien ;
- KOULIBALY Diakité, Economiste ;
- TEHUA Adjoumani, Administrateur des services financiers ;

Au titre du Ministère en charge de l'Environnement

- Mme FLAN Germaine, Conservateur de Musée ;

Au titre du Ministère en charge des Mines et de l'énergie

- M. N'GUESSAN Emmanuel, Juriste- Conservateur d'Archive ;

Au titre de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco

- Mme ZAGBAVI Nana, Enseignante ;

Au titre du Ministère Université de Cocody

- Jean DEROU, Historien, Enseignant-Chercheur ;

Au titre de la Mairie de Grand-Bassam

- M.KONGO Jocelyn, Gestionnaire de projet ;
- KOFFI Aboua Louis de Gonzague, Juriste ;

Au titre de la du Conseil Général de Grand-Bassam

- ADJE Joseph

Au titre des Associations

- Mme M'BENGUE épouse SAUHI, Présidente de la Fondation TAÏBA ;

Au titre de la représentation des communautés locales de Grand-Bassam

- M. M'BALA Gnoan Roger, 1ère Secrétaire du roi des N'zima ;
- M. AKA Aimé, Conseiller du roi des Abouré

Experts de l'UNESCO

- Anne-Marie JOUGA épouse SAVANE, Architecte ;
- Charles AKIBODE ; Historien

Personnes ressources

Historien

- KOUASSI Kouakou Siméon, Archéologue- Enseignant-Chercheur ;

kksimeon@yahoo.fr

Anthropologue

- AGBROFFI Diamoi, Socioanthropologue- Maître Assistant ;

Cartographe

M. BROU Elois Casimir, Cartographe au BNETD

Consultant en Communication

- NANGBO Sim Bacchus, Expert en Communication,
Mail: sim7cr@yahoo.fr

Consultant en Tourisme

- Mme COULIBALY épouse SOUMAHORO Félicité, Conseiller d'Action Culturelle/ Directrice Régionale du Tourisme du District d'Abidjan
Mail : soumahoro.felicite@yahoo.fr

Infographe

- FOSSOU Denis Donald

Dr.dodino@yahoo.fr

Cabinet d'architecte

AUP (Architectes-Urbanistes-Partner)

www.architectes-aup.com

info@architectes-aup.com

Dessinateur

AYEKPA Camille, dessinateur

Principales Institutions impliquées



- Ministère de la Culture et de la Francophonie : M. Maurice Kouakou BANDAMAN, Ministre

- Mairie de la ville de Grand-Bassam : M. AKA A. Martin, Maire

- Conseil Général de Grand-Bassam : M.AKOÏ Innocent, Président

- Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) : M. ATTAHI Koffi.

- Résidence Emmanuella

www.resiemmanuella.ci

Mail : infosresidence@resiemmanuella.ci

Fax : (225) 22 43 12 74

Mme Eugénie GOLI KOUAKOU

00225 03 5170 01

ANNEXES

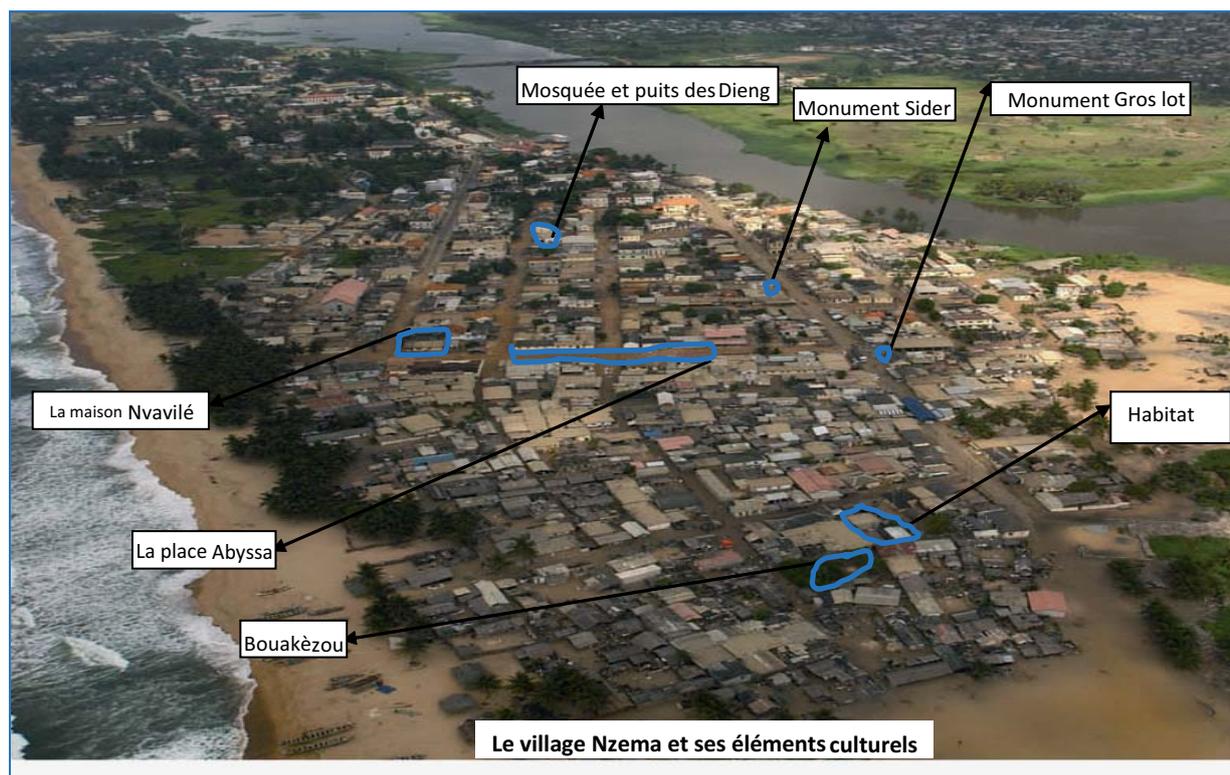


1. Vue aérienne de la Ville historique



2. Vue aérienne de la zone Commerciale

ANNEXES



3. Vue aérienne du village N'zima et ses attributs



4. Critique sociale lors de l'Abyssa

ANNEXES



5. Vue ancienne d'une rue plantée



6. Vue d'une rue engazonnée